

CHRONIQUE VICINALE NAMUROISE

A TRAVERS LA PRESSE DE L'EPOQUE

1910-1919

JACQUES DUPONT

CHRONIQUE VICINALE NAMUROISE

A TRAVERS LA PRESSE DE L'EPOQUE

1910-1919

JACQUES DUPONT

AVANT-PROPOS

Durant les cinq premières années de cette période, les tramways namurois et leur direction seront l'objet de critiques quasi continuelles, souvent exagérées, parfois méchantes et empreintes d'un caractère politique.

Il faut savoir que les deux journaux locaux: "L'Ami de l'Ordre" (clérical) et "La Province de Namur" (anticlérical) se livrent une petite guerre sans merci et que chaque évènement ou petit incident est un sujet de critiques à l'égard des autorités communales auxquelles on n'hésite pas à imputer la responsabilité d'un déraillement de tram, d'un horaire ne satisfaisant pas les voyageurs ou même ... d'une panne de courant !

Certains articles sont d'une telle violence que nous avons cru devoir omettre certains passages par trop virulents ou contenant des attaques personnelles qu'il eût été malséant de reproduire.

Dans la seconde partie, se situe la "Grande Guerre".

L'actualité sera réduite à sa plus simple expression: un seul journal paraîtra pendant l'occupation, sous le contrôle des autorités allemandes.

Quand on sait qu'il ne comportera qu'une seule page consacrée dans sa majeure partie à la propagande et aux communiqués de l'occupant, on comprendra que l'actualité vicinale soit quasiment nulle.

Nous retiendrons seulement les avis annonçant la suppression progressive de presque toutes les lignes rurales, ces avis ayant toutefois soin d'éviter d'en indiquer la raison, à savoir le démantèlement des ces lignes par les allemands pour en emporter les voies et le matériel.

LA PROVINCE 3/1/1910

FOSSES LE CHEMIN DE FER VICINAL DE CHATELET

Le Moniteur publie un arrêté royal qui accorde à la Société des Vicinaux la concession de la ligne de Châtelet à Fosses avec intervention des communes de Châtelet, Presles, Vitrival, Le Roux, Sart-Eustache et Fosses.

La capital est de 1.180.000 francs.

LA PROVINCE 6/1/1910

UN ENFANT SOUS LE TRAM

Le bruit courait hier en ville d'un très grave accident de tram. On ne parlait de rien moins qu'un enfant affreusement broyé.

La réalité était beaucoup moins grave. Un enfant, le petit Louis Weyrich, âgé de quatre ans, sortit d'une maison en courant et d'un trait traversa la rue de biais.

A ce moment, survint en face de la rue Ponty le tram qui part de la porte Saint-Nicolas à 2 heures 25.

Bien qu'il observât une allure modérée, le wattman n'aperçut pas l'enfant qui roula sous le tram. Fort heureusement, il fut saisi par le chasse-pierres et rejeté de côté.

Le docteur Peeters qui a soigné la petite victime n'a relevé aucune fracture sérieuse, bien que l'enfant soit couvert de contusions.

Il est à espérer que cet accident, qui a causé une vive émotion dans le quartier populaire de Saint-Nicolas, n'aura pas de suites graves.

LA PROVINCE 11/1/1910

AU BOULEVARD ISABELLE BRUNELL

Les Vicinaux continuent le dépôt et le chargement des immon-
dices odorants dont nous avons déjà parlé.

LA PROVINCE 14/1/1910

AU CONFLUENT

On nous écrit:
" Monsieur le Directeur,

Quand un grave accident sera arrivé, on pensera peut-être à réfectionner la passerelle du chemin de fer vicinal reliant le boulevard Isabelle Brunell au boulevard Ad Aquam.

Le plancher vermoulu de cette affreuse passerelle qui ne sert pour ainsi dire plus qu'aux piétons s'écroule à plusieurs endroits, occasionnant un danger permanent pour la circulation, surtout pour les nombreux enfants qui se rendent à l'école communale du Rempart.

La rampe d'accès du côté du boulevard est transformée en un véritable bournier qu'il est difficile de traverser.

La Société des Vicinaux qui, de sa seule autorité, a détourné de son tracé primitif la ligne Namur-Profondeville, n'a-t-elle pas, de par sa concession, l'obligation de maintenir en bon état ladite passerelle pour le passage des trains et celui des piétons ?

Un habitant du quartier".

LA PROVINCE 23/1/1910

Nos tramways

Depuis un an environ la Société nationale des chemins de fer vicinaux exploite le réseau des lignes électriques de Namur et banlieue.

Le public namurois, dès le début a bien accueilli ce nouveau mode de transport, mais les réclamations sont ce qu'elles étaient il y a un an : quand aurons-nous un véritable service intensif, nous procurant dans toutes les directions des trams au moins tous les quarts d'heure et assurant les correspondances sans trop d'attente, à différents endroits, spécialement aux Quatre Coins et place de la Gare.

En organisant ainsi le service, la société exploitante contenterait le public de Namur et des communes suburbaines et y trouverait certes son avantage.

Pourquoi commencer le service — surtout pendant la saison d'hiver — à 6 h.

15 (si on peut appeler cela un service car presque tous les jours à cette heure matinale, les voitures circulent à vide).

En retardant les premiers départs de une demi-heure et en prolongeant le service plus tard dans la soirée, les voyageurs seraient mieux desservis et la Compagnie n'en serait pas à plus de frais, mais ferait probablement plus de recettes.

Pour quoi aussi, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes, notamment à Liège, ne pas mettre en circulation pendant une heure à indiquer le matin et le soir des trams à prix réduits dans lesquels les employés et ouvriers voyageraient à moitié prix pour se rendre à leurs bureaux, usines, ateliers, etc.

Ce système qui fonctionne dans différentes villes et est très apprécié, pourrait être tenté ici et nous sommes convaincus que cette mesure démocratique serait bien accueillie par tous.

LA PROVINCE 14/2/1910

LE TRAM HUY-COURRIERE

Par suite des pluies copieuses tombées depuis longtemps, les terres nouvellement remises le long de la ligne vicinale de Huy-Courrière sont sujettes à des affaissement inévitables. Mercredi matin, près de la gare de Solières, le talus s'est laissé aller. La circulation des trams a été interrompue jusqu'après l'enlèvement des terres éboulées.

LA PROVINCE 21/2/1910
CONSEIL COMMUNAL DE JAMBES

La question du vicinal de Thon-Samson à Jambes serait réglée.

Cette nouvelle a été accueillie on ne peut mieux par les habitants de la commune de Jambes.

LA PROVINCE 24/2/1910
COLLISION

Lundi dernier, vers midi, Mr Thelen, marchand de bière, avait fait stationner son camion rue Emile Cuvelier, en face de la rue Pepin, pour laisser le passage au tram électrique qui filait vers Saint-Servais.

Le tram passé, Mr Thelen engagea son camion dans la rue Pepin, mais à ce moment précis survenait suivant le tram précédent une motrice électrique avariée qui regagnait le dépôt.

Celle-ci heurta avec violence l'arrière du camion qui fut démantibulé, le camion étant mis hors d'usage.

LA PROVINCE 2/3/1910
LES INONDATIONS

Le tram électrique Gare de Namur - Jambes, qui ne fonctionnait plus depuis dimanche soir à 6 heures, les eaux éyant envahi l'usine de l'électricité, a repris son service lundi, à partir de 2 heures de l'après-midi.

Le tram de la Pairelle ne va plus que jusqu'au parc.

La marche des autres trams est nulle ou très irrégulière.

LA PROVINCE 4/3/1910
ACCIDENT DE LA RUE

Hier, vers 4 heures, un lourd et long chariot chargé de terres plastiques s'engageait dans la rue du Pont, lorsqu'une de ses roues arrières se brisa. Il versa à demi, barrant le passage au tram électrique. Ce n'est qu'après de longs efforts que la voie put être dégagée.

LA PROVINCE 5/3/1910

AUX VICINAUX DE NAMUR

Dimanche prochain, pendant les festivités de la Mi-Carême, les trams électriques ne circuleront pas dans la ville de midi jusqu'au soir.

A partir de ce moment, un service intensif sera organisé entre le Boulevard Ad Aquam et Jambes et La Pairelle.

LA PROVINCE 12/3/1910

REFERENDUMS

Chacun sait que les conseils communaux de Malonne et de Wépion étaient hostiles au chemin de fer vicinal Namur-St-Gérard et Namur-Wépion et que c'est le corps électoral qui, en manifestant sa volonté favorable, a décidé ces deux administrations à l'accepter.

LA PROVINCE 19/3/1910

Les chemins de fer vicinaux et les poteaux du téléphone

Les habitants de Namur-Wépion-Profondeville sont dans une joie profonde; pensez donc, ils ont été privés pendant plus d'un an de toute communication rapide, une partie de la ligne étant affectée au service électrique, l'autre restant destinée au service de la vapeur.

Au mépris des conventions, au mépris du droit des communes de Wépion et Profondeville, tout a été bouleversé et une saison d'été entièrement perdue.

Que les habitants de ces communes ne l'oublient pas, c'est à l'incurie du ministère cléricale qu'ils doivent d'avoir vu leurs maisons restées inoccupées, et leur commerce périliter.

Les communications étaient si mauvaises qu'on reculait devant une excursion à Wépion et à Profondeville!

La cause de tout cela, c'étaient les poteaux du téléphone!

L'administration tenait à ses poteaux et refusait de les enlever ou de les déplacer, et la société des trams était immobilisée.

Fin de l'été, un arrangement est intervenu, on a commencé le travail mais il

est de nouveau arrêté!

Pourquoi? Un nouveau conflit a surgi. On est d'accord pour les enlever et les déplacer mais la jolie administration ministérielle interdit de les laisser placer, là où on comptait les mettre!

C'est du vaudeville! Des intérêts des riverains on n'en a cure.

On se demande si ce nouveau conflit va comme l'autre durer un an, si la saison de 1910 va comme celle de 1909 être de nouveau perdue?

Si on continuait à travailler, comme on l'a fait jusqu'ici (on sait avec quelle lenteur) on pourrait peut-être exploiter à l'électricité en juillet, mais comme on ne travaille plus, les riverains inquiets se demandent si ce sera seulement pour 1911?

Imprévoyance, incapacité, indifférence pour tout ce qui ne regarde pas le clergé et les couvents, tel est le bilan du ministère cléricale.

Que les électeurs de Namur, Wépion et Profondeville ne l'oublient pas au mois de mai prochain; chacun son tour, aujourd'hui c'est celui du ministère et des députés cléricaux, au mois de mai, ce sera le tour des électeurs. A eux d'en profiter.

LA PROVINCE 26/3/1910

COUVIN AUX VICINAUX

Les ingénieurs ont fini l'étude du tracé de la ligne Couvin-Bourlers. Les communes intéressées se sont mises d'accord pour fixer leur part d'intervention dans la formation du capital.

Il reste à faire le plan parcellaire, à déterminer les emprises et à en faire l'acquisition.

Mais, en présence de la volonté de chacun, il est certain que le vicinal Couvin-Bourlers ne tardera pas à devenir une réalité.

LA PROVINCE 8/4/1910

LA LIGNE ELECTRIQUE DE PROFONDEVILLE

L'électrification de la section La Pairelle-Profondeville, en suspens depuis une dizaine d'années dans bureaux de l'administration de l'Etat, n'est pas encore sur le point d'être solutionnée. par suite d'un conflit qui existe entre l'administration des Télégraphes et les Ponts et chaussées.

Les habitants de Wépion et Profondeville et en général tous les voyageurs qui utilisent la ligne Namur-La Pairelle-Profondeville sont à plaindre car ils sont à nouveau astreints pendant bien longtemps encore à des transbordements à La Pairelle, après un voyage beaucoup plus long, plus coûteux et plus difficile.

Il est certain que si les fils téléphoniques étaient déplacés, l'entreprise de la ligne électrique resterait à peine un mois pour achever les travaux de manière à rouler à traction électrique jusque Profondeville.

Comme il est plus que probable que la chose ne se fera pas cet été, le touriste qui connaît les difficultés sur cette ligne, abandonnera cette année les bords de la Meuse et le commerce de Namur et des environs en souffrira

LA PROVINCE 10/4/1910

POUR LES AGENTS DES TRAMWAYS

Un lecteur nous écrit:

" Depuis quelque temps les voyageurs remarquent que l'administration des tramways électriques s'est attaché de nouveaux receveurs. C'est bien, mais on constate aussi que peu à peu les anciens agents disparaissent.

Pourquoi ?

La réponse n'est pas difficile

La vérité est que les agents sont trop mal payés. Ils débutent avec 75 frs par mois pour 10 heures de service par jour et encore faut-il en déduire la masse d'habillement. Qu'est-ce qui reste ?

Il y a des agents qui ont de nombreuses années de service et qui ne touchent pas 100 frs par mois, peut-être même 90. Avouons que c'est lamentable!"

Notre correspondant a raison et nous signalons ces critiques à la société compétente. La mission de ces agents est longue et pénible et leur responsabilité est grande. Il convient de mieux les payer pour qu'ils puissent trouver là une carrière.

Le public ne se plaindrait pas d'avoir affaire à des agents expérimentés et tout compte fait, ne serait-ce pas aussi l'intérêt de la compagnie ?

LA PROVINCE 12/4/1910

UN DERAILLEMENT

Hier soir, le tram de Spy qui arrive à Namur vers 7 heures 30 circulait rue Léopold lorsqu'une des voitures bourrée de voyageurs sauta des rails.

Une vive panique s'ensuivit et la foule ne tarda pas à s'ameuter. Déjà les bruits les plus exagérés circulaient.

Fort heureusement, rien n'était moins grave que cet accident dont le plus grand inconvénient fut de faire débarquer les voyageurs.

LA PROVINCE 30/4/1910

GEMBOUX LIGNES VICINALES

Il nous revient qu'en raison du refus de la majeure partie des communes à desservir par la ligne de Nivelles, Villers-la-Ville, Court-St-Etienne, Gembloux, la S.N.C.V. renonce définitivement à la réalisation de cette ligne.

Touefois, elle a décidé de la reprise de l'étude d'une section Gembloux-St-Gery, à titre d'extension de la ligne Courcelles-Incourt-Gembloux avec fusion des capitaux.

Nous formons les meilleurs voeux pour que cette étude soit menée activement et qu'elle aboutisse à un résultat pratique attendu depuis de longues années.

LA PROVINCE 3/5/1910

SPY UN DERAILLEMENT

Le tram qui part d'Onoz pour arriver à Namur vers 5 heures a déraillé hier au lieu-dit Chauffour, à Spy. La voie est courbe à cet endroit et à cet endroit les rails se sont écartés sous le poids de la locomotive.

Pas d'accident heureusement, mais un tram a dû venir de Malonne jusqu'au lieu de l'accident pour ramener les voyageurs pour Namur.

LA PROVINCE 8/5/1910

ANDENNE ACCIDENT DE TRAM

Un nommé A. Henin, de Herstal, se trouvait hier sur le tram de 8 heures du soir, venant de Samson pour Andenne lorsque, se penchant par la portière, son chapeau tomba.

Il sauta en bas du tram pour le ramasser alors que celui-ci était en pleine vitesse. Il fut pris sous les rails et eut une jambe broyée. L'amputation a été nécessaire.

LA PROVINCE 19/5/1910

FLAVION TUE PAR LA FOUDRE

Durant l'orage survenu mardi 17 dans l'après-midi, un marchand de bestiaux, âgé de 35 ans, a été tué par la foudre. Il paraissait se diriger vers le tram allant à Florennes.

LA PROVINCE 1/6/1910

LIGNE NAMUR-PROFONDEVILLE

Samedi dernier, une voiture du tram électrique occupée par les principaux fonctionnaires a fait le trajet de Namur à Profondeville, avec arrêt au château de Mr Bivort où ils ont été reçus princièrement.

Comme nous nous disposions à enregistrer cette nouvelle comme présage de prochaines réalisations, nous avons eu le plaisir de recevoir en nos bureau hier l'horaire des trams électriques à partir du 1er juin, concernant les lignes Namur-Jambes et Wépion-Profondeville. Enfin !

De Namur-Station, départs pour Jambes à 6 h.20, 6 h.40, 7 h., 7 h.20, 7 h.40, 8 h. etc. de 20 en 20 minutes. Dernier départ à 20 h.

De Namur-Station, départs pour Wépion à 5 h.20, 6 h.10, 6 h.50, 7 h.10, 7 h.30, 7 h.50, puis aux heures 10, 30 et 50. Dernier départ à 20 h.30.

De Namur-Station, départs pour Fooz à 5 h.20, 6 h.10, 6 h.50, 7 h.10, 7 h.50 puis aux heures 10 et 50. Dernier départ à 20 h.30.

De Namur-Station, départs pour Profondeville à 5 h.20, 6 h.10, 7 h.10, puis toutes les heures 10, jusque 20 h.10, dernier départ.

LA PROVINCE 8/6/1910

COUVIN LE VICINAL DE PETITE CHAPELLE

Aux termes d'un arrêté royal du 17 mai, la S.N.C.V. est autorisée à établir et à exploiter à titre de partie intégrante de la ligne vicinale de Couvin à Petite Chapelle, la partie de cette ligne s'étendant sur le territoire des communes de Frasnes et de Couvin, suivant les indications du plan approuvé par le Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes.

LA PROVINCE 13/6/1910

Des écriteaux, s. v. p.

Il nous déplairait de passer pour des grincheux dont les heures s'écoulent en vaines et stériles critiques.

Mais nous sommes sûrs d'avoir, avec nous l'opinion de nos concitoyens et celle des étrangers de passage en notre jolie cité, en attirant l'attention de la Société des tramways sur le point suivant :

Nos tramways manquent d'enseignes!

Dans toutes les villes où fonctionne ce mode de transport des voyageurs, il n'est pas possible à ceux-ci de se tromper de tram à moins qu'ils n'y mettent de la mauvaise volonté.

Pourquoi? Parce que chaque voiture porte à son fronton un large écriteau lisible à dix mètres, portant la mention du lieu de départ, du lieu d'arrivée et des principaux endroits intermédiaires.

A Namur, — nous l'avons du reste déjà

signalé — un ridicule petit macaron de vingt centimètres de diamètre, couvert d'inscriptions microscopiques, à la prétention de renseigner les voyageurs.

Prétention injustifiée du reste, car il ne se passe pas de jour sans que quelque aventure désagréable ne survienne à l'un d'eux.

Tel qui se croit en route pour Wépion-Villégiature se voit avec effroi dirigé vers le cimetière de Belgrade. Tel autre qui désire débarquer à St-Servais, file à son insu vers l'hôpital civil. D'où discussions, contestations, gymnastique dangereuse d'une voiture à l'autre, perte de temps et le reste.

Cette situation ne peut perdurer.

Nous osons espérer qu'il nous suffira d'y avoir à nouveau insisté pour que la Société des électriques mette fin à ces difficultés par trop chinoises.

LA PROVINCE 17/6/1910

UN CHEVAL BROYE A LA CITADELLE

Un terrible accident est survenu hier après-midi à la Citadelle. Un charretier était occupé à charger des pierres près de l'hôtel Citadelle.

Son chargement fait, il fit avancer son tombereau, mais, en raison de

la courbe accentuée, il ne vit point survenir le tram de 3 heures 40.

Le wattman ne put stopper et la collision fut violente. Le cheval fut tué net tandis que le camion renversé fut démoli.

Le tram de son côté a son avant endommagé et son chasse-pierres arraché.

Les voyageurs en ont été quittes pour la peur et une violente secousse.

LA PROVINCE 20/6/1910

GEMBOUX LE CHEMIN DE FER VICINAL SAINT-GERY-GEMBOUX

L'écho de Gembloux annonce que les études de cet important embranchement de la ligne Courcelles-Incourt ne chôment pas.

Jeudi dernier, les délégués de l'administration communale et de l'administration des Vicinaux se sont rencontrés et ont fait de l'utile besogne.

Tout a été mis en oeuvre pour que prochainement le chemin de fer desserve à la fois le haut et le bas de la ville et mette le centre de la ville en communication avec le quartier de la gare principale.

Ce tracé permettra d'apporter de notables améliorations à l'alignement de certaines rues et nous formons les meilleurs voeux pour qu'un accord intervienne au plus tôt entre tous les intéressés.

Nous en reparlerons.

LA PROVINCE 22/6/1910

ANDENNE-SEILLES

Un nommé Delcourt, de Bierwart, chauffeur au vicinal, a été pris hier vers 11 heures 30 entre le mur d'un magasin et la machine du tram.

Il a été complètement broyé et n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

LA PROVINCE 24/6/1910

AUX VICINAUX

Nous avons signalé il y a quelque temps déjà l'inconvénient des

plaques indicatrices microscopiques dont sont garnies les voitures de nos tramways.

Nous avons demandé que ces voitures soient pourvues d'écriteaux bien apparents.

La chose est facile à réaliser et c'est probablement la raison pour laquelle rien n'a encore été fait pour améliorer la situation que nous avons signalée.

LA PROVINCE 25/6/1910
SERVICE DES TRAMWAYS

L'administration des Chemins de Fer Vicinaux informe le public que le dimanche 26 courant, le service des trams sera supprimé en ville pendant le parcours du cortège.

LA PROVINCE 30/6/1910
HYGIENE ET ESTHETIQUE

Chaque jour, les immondices de Namur sont amenées par tombereau et déversées en plein air au boulevard Isabelle Brunell.

Vers les 3 heures, on en charge quelques wagons des chemins de fer vicinaux. S'il en reste on les recharge sur des tombereaux et si le surplus n'en vaut pas la peine on l'y laisse jusqu'au lendemain.

Ohé l'hygiène, ohé l'esthétique.

LA PROVINCE 4/7/1910
VICINAUX TRANSPORT DE MINERAIS

Un arrêté ministériel paru hier au Moniteur approuve le tarif spécial n° 10 applicable par voie de taxe sur les chemins de fer vicinaux Andenne-Eghezée, Eghezée-St-Denis, Andenne-Sorée, Sanmson-Andenne-Huy, Namur-Forville, Courrière-Ben-Ahin, Hannut-Burdinne-Huy (section de Burdinne-Bierwart-Huy):

- 1) Durant toute l'année aux expéditions en wagons découverts de chaux destinées aux sucreries et raperies.
- 2) Du 15 novembre au 15 septembre (soit en dehors de la saison betteravière) aux expéditions en wagons découverts de chaux, pierres à chaux pour sucreries, déchets de carrières, de pierres broyées, de dolomies et minerais de fer.

Cet arrêté annule et remplace ceux du 20 août 1906 et du 19 août 1907.

Il sortira ses effets 15 jours après sa parution au Moniteur.

LA PROVINCE 11/7/1910

**Le petit personnel
des Chemins de fer vicinaux**

Il nous a été donné de constater souvent combien les employés qui desservent nos tramways électriques sont en général aimables, empressés et obligeants envers le public.

Les étrangers qui empruntent largement les lignes de Wépion et de la Citadelle assaillent les receveurs de questions et nous avons toujours pu remarquer la délicate courtoisie de ces agents.

Ce juste hommage, rendu à des modestes, vous doutez-vous chers lecteurs, combien l'importante société des vicinaux alloue à cette catégorie d'employés? Soixante-quinze francs par mois pour des journées de plus de douze heures! Et sur ces appointements de famine, il est prélevé une retenue mensuelle de cinq francs pour l'achat de l'uniforme (costume et casquette). Et ces malheureux paient cher et vilain une vulgaire camelote : chacun sait, en effet ce que vaut le commerce des soumissions!...

Après trois mois de bons et loyaux services, voyez l'augmentation de cinq francs par mois, ce qui porte la mensualité à quatre-vingts francs!

Après neuf autres mois de services irréprochables, nouvelle augmentation principale de cent sous, ce qui donne quatre-vingt-cinq francs.

Deux ans plus tard, le cap des noyante francs est atteint!...

Eh bien! nous le disons bien haut, c'est un véritable scandale. Il a été formellement entendu aux Chambres législatives que le salaire des ouvriers de l'Etat ne pouvait être inférieur à trois francs par jour. Il est hors de doute que la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, qui constitue un véritable organisme de l'Etat devrait être forcée -- tout au moins moralement par un vote de la Chambre, si aucune action directe ne peut être exercée -- de porter à trois francs le salaire initial de ses agents subalternes.

Vous croyez peut-être aussi que cette puissante société assure les vieux jours de ses employés? Erreur! Aucune affiliation à une caisse de pensions quelconque. Les honorables mais peu philanthropiques dirigeants savent tellement bien que les agents qu'ils exploitent (le mot est certes de mise puisqu'il s'agit d'une société d'exploitation...) les quittent dès qu'ils trouvent à se caser à peu près convenablement, qu'ils jugent un organisme de pension parfaitement inutile. C'est sans doute aussi le même raisonnement qui préside à l'octroi sans conscience des salaires cités plus haut. Pourquoi, se disent les directeurs grassement payés, donner davantage, puisque le nombre de postulants au taux actuel, dépasse de loin celui des places vacantes?

Une nausée de rancœur, seule peut accueillir semblable manière de penser et d'agir.

Le dépôt des tramways est situé à plus d'une lieue de la ville. Les premières voitures qui y rentrent, le soir passent boulevard d'Omalius, respectivement à 8 h. 35, 8 h. 36 et 8 h. 38 : Jambes Saint-Servais et St-Nicolas, les autres trams se suivent à des intervalles d'environ dix minutes. Pourquoi donc forcer TOUS les conducteurs et TOUS les receveurs à se rendre à la Gueule du Loup, d'autant plus que le service de contrôle de la recette journalière ne s'y fait pas le soir. Pourquoi ne pas attacher trois trains sous la conduite d'un seul wattman et d'un seul receveur et permettre ainsi à quatre employés sur six d'éviter, chaque soir plus de trois quarts d'heure de marche pour rentrer à Salzinnes?

Ce serait trop simple, sans doute! Payer convenablement leurs agents, les assurer d'une situation pour leur vieillesse, établir un horaire de service qui donne un maximum de rendement tout en soulageant le personnel des corvées inutiles. En un mot, rémunérer justement, honnêtement des services loyalement rendus, récompenser comme il convient un zèle et un dévouement constants, témoigner de l'intérêt et de la sollicitude à des humbles qui font consciencieusement leur modeste métier de receveur ou de conducteur, gros déjà de responsabilités et de conséquences... Voilà ce à quoi devraient avoir à cœur de s'employer messieurs les administrateurs des chemins de fer vicinaux. Daigneront-ils???

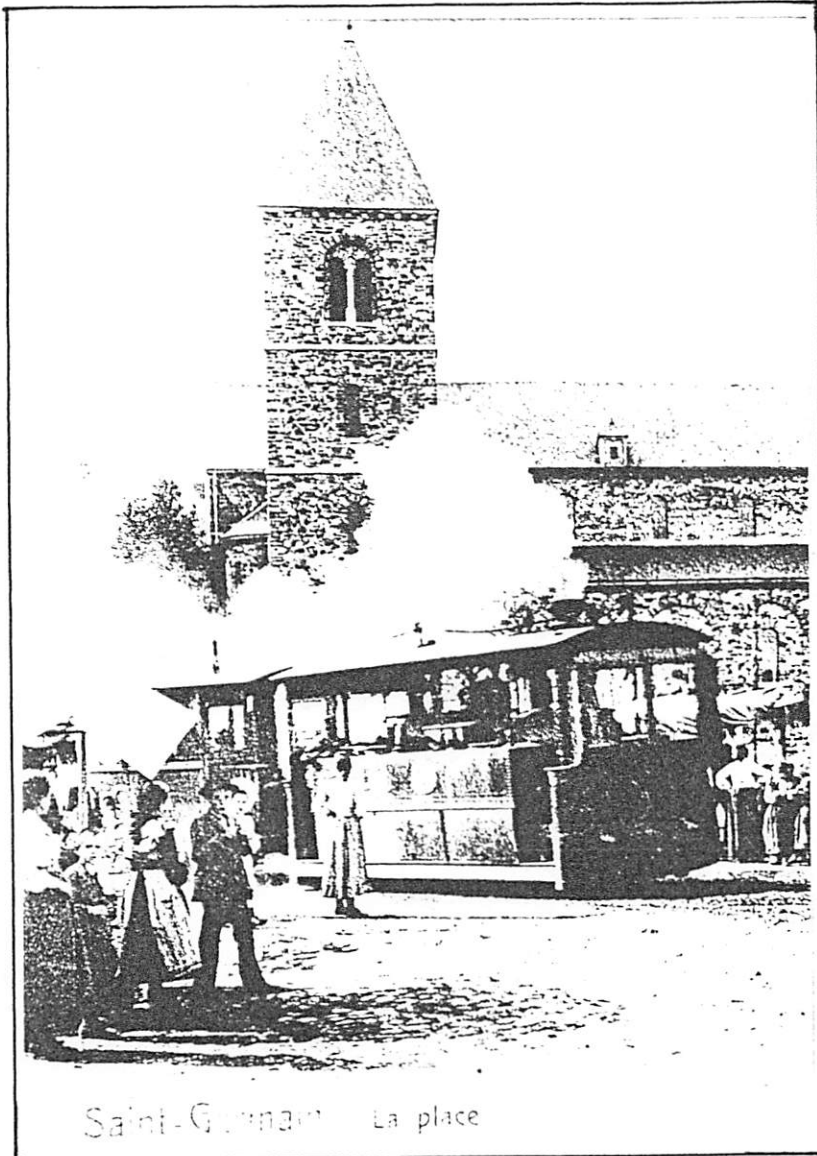
LA PROVINCE 1/8/1910

NOS LIGNES VICINALES

Un arrêté royal du 20 juillet approuve les plans d'emprises de terrains à faire à Couvin, pour l'établissement du chemin de fer vicinal de Couvin à Petite Chapelle, à Vitrival et à Le Roux pour l'établissement du chemin de fer vicinal de Fosses à Châtelet.

SAINT-GERMAIN

LIGNE EGHEZEE-SAINT-DENIS



LA PROVINCE 29/8/1910

AUX VICINAUX

Un arrêté ministériel du 22 août 1910 a approuvé les plans d'emprises afférents à des terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer vicinaux de:

Onoz-Namur et extensions (commune de Bois-de-Villers).

Couvin-Petite Chapelle (commune de Frasnes).

Namur-Forville et prolongements (commune de Hemptinne).

LA PROVINCE 15/9/1910

TRAM CONTRE TOMBEREAU

Un tram électrique à destination de la Citadelle de Namur a tamponné place Wiertz à Namur un tombereau dans lequel se trouvait debout la nommée Philomène Collet, âgée de 24 ans.

L'infortunée, que la violence du choc lança sur le trottoir, a été relevée grièvement blessée. Les médecins n'osent pas se prononcer sur les suites éventuelles de ses lésions.

LA PROVINCE 3/10/1910

JOURNEES DE NAMUR-AVIATION

La quatrième journée fut le jour de la toute grande foule.

Les trams passaient surbondés de voyageurs dont certains s'y accrochaient en des postures de naufragés.

Pour la cinquième journée des trams seront au départ de Namur-Gare pour Jambes aux heures 00, 20 et 40 et pour La Pairelle aux heures 10, 30 et 50.

LA PROVINCE 19/10/1910

NOS TRAMS ELECTRIQUES

Les voitures motrices sont depuis quelques jours munies de timbres qui permettent dorénavant aux receveurs de donner au wattman le signal de départ sans que les voyageurs aient les oreilles écorchées par de stridents coups de sifflet.

A quand la disparition des macarons rouges et verts et leur remplacement par des écriteaux bien visibles pour tous ?

LA PROVINCE 23/10/1910

CHEMINS DE FER VICINAUX

La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux fera procéder le mercredi 9 novembre prochain en son local rue de la Science à Bruxelles à l'ouverture des soumissions pour la construction de la section de Forville à Meeffe du chemin de fer vicinal Namur-Forville-Meeffe.

Montant du devis: 105.467 frs 10. Cautionnement: 10.000 frs.

Les soumissions doivent être adressées à Mr le Directeur Général, par lettre recommandée à la poste, au plus tard un jour avant la date fixée pour l'adjudication.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des plans, cahiers des charges, devis, etc. au siège de la Société Nationale (2ème Direction) et chez Mr Rigot, ingénieur provincial, rue Lucien Namèche, 32, à Namur, à partir du 12 octobre 1910.

Le cahier des charges sera délivré au prix de 1 franc par exemplaire.

Le Directeur Général
C. de Burlet.

LA PROVINCE 28/11/1910

NOS TRAMS ELECTRIQUES

Malgré le désir du public, dont nous nous sommes maintes fois fait l'écho, de voir l'administration des trams doter les voitures d'écrêteaux bien visibles, celle-ci persiste à nous imposer les microscopiques macarons que l'on connaît.

Une fois pour toutes, l'administration va-t-elle changer cela, nous demande un abonné ? Peut-être... Un jour... Tout arrive...

Puisque nous y sommes, signalons aussi la plainte d'un lecteur au sujet de l'éclairage des voitures des trams électriques.

Pourquoi, nous demande-t-il, la deuxième voiture du tram qui part de la Gare pour Salzinnes à 6 heures du soir n'est-elle plus depuis plusieurs jours éclairée ?

L'on conçoit comment il est commode pour le public de payer dans l'obscurité et pour le receveur d'encaisser idem.

De la lumière s. v. p.

LA PROVINCE 29/11/1910

DE L'EXACTITUDE S. V. P.

Nous tenons à nous faire l'écho de nombreuses plaintes qui nous sont parvenues relativement au service des trams.

Le dernier tram qui se dirige vers Salzinnes et la banlieue a pris la détestable habitude de passer en ville dix minutes au moins AVANT l'horaire fixé.

Ce fait expose les voyageurs confiants dans l'horaire à manquer le tram.

Et ils le manquent en effet.

Il est déjà assez désagréable que le service des trams électriques se termine à l'heure où dans toutes les autres villes le mouvement des trams bat encore son plein.

Un peu d'exactitude, Messieurs des Vicinaux, s'il vous plait.

Ce n'est qu'un minimum.

LA PROVINCE 30/11/1910

UN ENFANT COUPE EN DEUX

Il était environ 4 heures 1/2.

Le tram qui revenait de Wépion venait de s'arrêter en face de la librairie Roman, place Kekeljan.

Un voyageur qui descendait de la voiture avertit le wattman:

"Prenez garde avant de vous remettre en route, il y a quelque chose en dessous de votre voiture."

Ce quelque chose était un enfant. Le pauvre petit qu'on retira avec peine était littéralement coupé en deux.

Que s'était-il passé ? Nul ne peut le dire. Certains prétendent avoir remarqué des enfants courant et tournant autour du réverbère. Ce qui est certain, c'est que le pauvre gosse a dû se jeter sous les roues dans la courbe de la ligne et a été trainé sur le sol jusqu'à l'arrêt.

La petite victime, âgée de six ans, est le petit Albert Bodart, rue St Hilaire n° 1, et dont le père est peintre chez Mr Jomouton. Ce terrible accident est venu jeter la consternation dans ce ménage de travailleurs où régnait la plus parfaite union. Cette douleur est navrante.

Vers la même heure, un tram a tamponné et renversé un tombereau à La Plante.

LA PROVINCE 4/12/1910
CHEMINS DE FER VICINAUX

La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux fera procéder le 1er février 1911 en son local, rue de la Science à Bruxelles, à l'ouverture des soumissions pour la construction de la ligne du chemin de fer vicinal Fosses-Châtelet et des bâtiments du dépôt de Fosses.

Montant du devis: 436.916 frs 90. Cautionnement: 44.000 frs.

Les soumissions doivent être adressées à Mr le Directeur Général par lettre recommandée à la poste, au plus tard un jour avant la date fixée pour l'adjudication.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des plans, cahiers des charges, devis, etc. au siège de la Société Nationale (2ème direction) et chez Mr Rigot, ingénieur provincial, rue L. Namèche, 32, à Namur, à partir du 28 décembre 1910.

Le cahier des charges sera délivré au prix de 1 franc par exemplaire.

Le Directeur Général
C. de Burlet.

LA PROVINCE 8/12/1910
QUELQUES REFLEXIONS

Un lecteur nous écrit:

" Sous l'impression que suscite l'accident lamentablement triste survenu l'autre jour sur la voie du tram, des réflexions sévères et justes s'emparent de nous à l'adresse de l'édilité de la Ville. Comment ? On vote des crédits insensés pour l'établissement de jeux olympiques, de théâtre en plein air et de kursaal qui font double emploi, mais on ne trouve pas les ressources suffisantes pour élargir les voies publiques et assurer un service de tramways un peu moins dangereux. C'est chose extraordinaire que des accidents multiples ne se soient pas déjà produits. Avant de laisser placer les trams électriques, un conseil communal soucieux de la vie des citoyens prend les mesures nécessaires à leur sécurité. Avant de parer luxueusement la ville, élargissons nos artères sinueuses, donnons à la rue du Pont et à la rue de l'Ange des proportions relatives à leur activité afin que les namurois ne soient pas toujours sous le coup d'un sinistre danger".

LA PROVINCE 17/12/1910

COUVIN ACCIDENT

Jeudi dans la matinée, un machiniste des Vicinaux, Jules Lantier, de Cul-des-Sarts, faisait la manoeuvre en gare de Couvin.

Voulant sans doute accrocher un wagon, il fut pris dans la région du bassin entre un tampon de ce wagon et un tampon de la machine.

Aussitôt relevé et visité par un médecin, celui-ci déclara que, sauf complications, il ne croyait pas les jours de Lantier en danger.

LA PROVINCE 21/11/1910

ACCIDENT SUR UNE LIGNE VICINALE

Lundi, vers 7 heures du soir, le tram vicinal n° 80 de la ligne Lesves-Warnant manoeuvrait à Bioul.

Deux wagons de marchandises avaient été détachés et une voiture de voyageurs avait été momentanément isolée sur une voie d'évitement.

Soudain, malgré le frein et la cale qui l'immobilisaient, la voiture se mit en marche vers Neffe à une vive allure. Dans une courbe, elle dérailla et finalement se renversa sur le talus.

Quatre voyageurs se trouvaient dans la voiture. Deux s'en tirèrent indemnes. Un troisième fut plus mal arrangé car il subit de multiples contusions, mais le quatrième, un nommé Antoine Deblanc, marié et père de famille, est dans un triste état. Poêle et lampes se renversèrent, mettant le feu à la voiture et Deblanc, outre qu'il est blessé, a le corps couvert de brûlures. On ne conserve guère d'espoir de lui sauver la vie. Il est contremaître dans une exploitation de terres plastiques.

La voiture est en partie consummée.

LA PROVINCE 22/12/1910

ACTE DE PROBITE

Un garçonnet a trouvé sur la grand-place une montre en or de dame. Celle-ci est à la disposition de sa propriétaire chez Mr Bodart, rue Grandgagnage, 2.

L'honnête enfant qui l'a trouvée est le frère du pauvre petiot que le tram électrique écrasa si pitoyablement l'autre semaine sur la place Kekeljan.

Il n'en est pas à son premier acte de probité et nous l'en félicitons.

ENCORE UN TRAM QUI FLAMBE

Cette fois, c'est un tram électrique qui a failli flamber.

Une voiture motrice faisant le service sur la ligne de Saint-Servais a subi un commencement d'incendie en face de la rue Godefroid.

Heureusement, il fut vite éteint grâce au dévouement du garçon de la pharmacie Chisogne.

LA PROVINCE 27/12/1910

NEFFE TRAGIQUE ISSUE

Antoine Deblanc, d'Auvelais, qui se trouvait lundi soir à Bioul dans la voiture du vicinal Lesves-Warnant qui avait été garée pour une manoeuvre et qui démarra brusquement pour aller par suite de la vitesse acquise culbuter dans la descente de Neffe, a succombé à ses blessures et à ses brûlures. Le poêle et les lampes renversées mirent comme nous l'avons rapporté, le feu à la voiture qui brûla.

M. Deblanc, qui était contremaitre dans une exploitation de terres plastiques, était âgé de 35 ans. Il laisse une veuve et deux enfants.

LA PROVINCE 28/12/1910

NOS TRAMS VICINAUX

Lundi, à 6 heures 15, au moment où le tram de St-Servais s'engageait sur le pont de la ligne de Tirlemont, il se produisit un court-circuit. Tous les fils aériens furent brûlés et tombèrent sur le sol.

Cet incident mit le désarroi sur les lignes de Saint-Servais et Belgrade. Le service de ces deux lignes fut interrompu et ce n'est que vers midi que la circulation des trams fut reprise.

Il est fort regrettable de constater que ce fait s'était déjà produit samedi soir. Cette réparation nécessitait donc un prompt rétablissement et par conséquent aurait dû se faire dimanche matin. C'était probablement trop de besogne !

Voilà sans doute le motif qui empêcha de remettre la ligne en bon état. Il y a donc eu là de la négligence.

Fort heureusement, on a eu à déplorer aucun accident de personnes, chose qui pourrait se produire si, à l'avenir, on laissait nos lignes en si mauvais état.

TRAMS EN PANNE

Hier, entre 5 et 6 heures du soir, les trams électriques - vous savez, ces tramways électriques namurois qui en saison d'hiver passent de temps en temps, plutôt rarement, que l'on attend pendant des demi-heures, ces tramways électriques qui dans la ville de Namur seulement, à l'encontre de ce qui se passe dans toutes les autres villes, cessent de marcher à huit heures du soir - ces tramways n'ont pas marché du tout.

Les voitures restèrent en panne, qui aux Quatre Coins, qui au Bd Ad Aquam, etc.

Etaient-elles gelées ?

Sur la ligne Namur-Profondeville

D'amères récriminations nous parvenons au sujet du service des trams électriques sur cette ligne, assurément privilégiée.

La lettre qu'on va lire les résume toutes. Nous la publions donc en réservant toutefois certains passages susceptibles de discussion.

Ceux qui restent, ne le sont pas, — hélas!

Le 9 janvier 1911.
Monsieur le Directeur de la Province de Namur,
Namur.

Monsieur,
C'est sous le coup d'une légitime indignation que les malheureux voyageurs empruntant la ligne électrique (oh! combien), de Namur-Profondeville, viennent

implorer l'hospitalité de vos colonnes, afin de faire entendre une énergique protestation, contre le lamentable service de tramways dont ils sont gratifiés.

Service, matériel, organisation, et le reste sont en dessous de tout. Depuis le 1er janvier, il devient matériellement impossible de gagner Namur par le premier tramway partant de Profondeville à 6 heures 20 du matin, pour avoir la malle d'Arton, de 7 h. 14; la malle de Bruxelles de 7 h. 23; le direct de Liège, de 7 h. 35; le direct de Charleroi, de 7 h. 34 et le direct de Bruxelles, de 7 h. 36.

Vous savez que ces trains sont les seuls permettant d'arriver utilement dans les diverses destinations des intéressés, voyageurs, employés. Quant aux ouvriers, qui se lèvent très tôt pour se rendre à leur besogne, où l'excuse « panne de tram » est considérée comme « carotte » et n'a plus cours, ils ne leur reste que la ressource de recoller des attendes, sinon le renvoi pour irrégularité.

Aujourd'hui encore, le premier tram est parti avec une motrice avariée, ne pouvant marcher en parallèle; et pour comble avec deux remorques. Total : marche de tortue tant que cela a pu, mais après la « Caracole », plus rien ne marchait et l'on a dû finir par où l'on aurait dû commencer : semer une des remorques en pleine voie, au lieu de la laisser au dépôt de Fozz. Le pont de Jambes fut infranchissable par nos seuls moyens, heureusement qu'il se trouva une motrice de la ligne de Jambes, qui nous a pris en remorque pour arriver à Namur à 7 h. 47 au lieu de 7 h. 9!

Nous osons compter, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien accueillir notre protestation afin de provoquer une enquête sévère et un remède radical.

Nous vous remercions bien sincèrement d'avance et nous vous présentons les assurances de nos sentiments distingués.

Les passagers de la « Méduse » de Profondeville-Namur.

Les tramways électriques

Dans notre numéro du 9 courant, nous nous sommes faits une fois de plus l'écho du concert de plaintes que soulève la façon désinvolte dont est assuré (?) le service des trams.

Il ne faudrait pas pourtant que le public cherchât à trouver les responsabilités de cet état de choses dans le petit personnel. Celui-ci est digne de tout intérêt et plus encore lorsqu'on sait contre quelles difficultés il a à lutter pour assurer calmement le service.

C'est pourtant lui qui essuie toutes les rebuffades du public — légitimes du reste mais que d'autres devraient recevoir.

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler combien exténuantes sont les longues heures de travail de ces malheureux rétribués à raison de 2 fr. 70 et 2 fr. 80 par jour...

On comprend que dans ces conditions la Société ait du mal à recruter son personnel.

Remarquons en passant combien il est

regrettable de voir ces employés parfois de recondaire, le soir, leur matériel au dépôt de la Gueule du Loup et, par ce froid — le soir également — devoir regagner pedibus cum jambis leurs foyers, en ville.

Et puisque nous en sommes à plaider la cause du personnel des trams, nous terminerons par une légère critique : les arrêts sont beaucoup trop brefs, aux derniers trams surtout, et plus d'un voyageur a, de ce chef, risqué déjà de fort graves accidents.

UNE COLLISION

Un accident s'est produit rue de l'Ange, hier vers une heure et demie de l'après-midi.

Le tram qui descend vers Wépion est entré en collision avec une voiture de boulanger attelée d'un cheval et qui débouchait de la rue de la Croix.

Pris de flanc, l'attelage a été lancé avec violence dans la vitrine de M. Jomouton-Rosart, qui a été réduite en miettes.

La voiture a été démantibulée et mise quasi hors d'usage.

Pas d'accident de personnes heureusement.

LA PROVINCE 18/1/1911

LE BROUILLARD

Nous avons été gratifiés mardi d'un brouillard à couper au couteau, qui ne nous permettait pas de voir beaucoup plus loin que le bout du nez. Et ce fut charmant.

Il va sans dire que cela ne s'est pas passé sans encombres. Les trams circulaient comme ils pouvaient.

A Londres, on y est habitué, mais chez nous, c'est une autre affaire. On n'y voyait pas à vingt pas. Les trams avançaient lentement, les wattmen sonnait sans discontinuer pour éviter les accidents.

LA PROVINCE 21/1/1911

CUL DES SARTS

Un arrêté ministériel du 9/1/1911 approuvé les plans d'emprises afférents à des terrains nécessaires à l'établissement du chemin de fer vicinal de Chimay - Cul-des-Sarts.

LA PROVINCE 24/1/1911

PROFONDEVILLE UN HOMME TAMPONNE

Un habitant de Montignies-sur-Sambre, nommé Desaide, âgé de 42 ans, a été tamponné par le dernier tram vicinal de Profondeville.

Il a reçu d'assez graves blessures à la tête, aux bras, et souffre en outre de lésions internes.

Il est en traitement à l'hôpital civil de Namur.

LA PROVINCE 26/1/1911

UNE COLLISION DE TRAMS

Le tram d'Onoz-Spy qui part de Namur-Station à 5 h.1/2 du soir a été rejoint hier sur le Bd Léopold par le tram de Malonne et les deux convois sont entrés en collision, bien que l'endroit fût éclairé et les feux des trams allumés.

La secousse fut rude. Heureusement, il n'y a pas eu de déraillement. Seuls les butoirs du tram tamponné furent arrachés.

Néanmoins, il fallut une grosse demi-heure de travail avant de remettre les choses en état.

LA PROVINCE 28/1/1911

Les trams à Namur

<p>Chacun croyait que par suite de la transformation à l'électricité des anciens chemins de fer vicieux, on serait débarrassé des locomotives dans le centre de la ville, or il n'en est rien.</p> <p>Dans les autres villes, les trams à vapeur ne peuvent plus circuler, ils s'arrêtent aux extrémités et là les voyageurs changent de voitures et sont amenés en tram au centre de la cité.</p> <p>A Namur, rien de semblable. A certaines heures de véritables trains, passent à des allures folles sur nos plus belles artères et jusque sur la place de la Gare!</p> <p>Tous les jours on en peut contempler le spectacle entre 5 et 7 heures, boulevard d'Omalius, quartier de luxe.</p> <p>Les machinistes, malgré les ordres reçus, malgré les règlements, lancent leurs trains à toute vitesse, celle-ci étant accrue par la pente du terrain; tout tremble dans les habitations causant aux riverains un tort considérable et pour augmenter le plaisir, les machinistes lancent</p>	<p>aussi bien par la cheminée qu'en dessous une fumée tellement opaque qu'on se croirait dans un véritable brouillard.</p> <p>De temps en temps cette fumée est éclairée par des étincelles, des charbons embrasés qui tombent sur les promeneurs.</p> <p>Tout cela est formellement défendu, mais comme le directeur malgré son dévouement à l'autorité éprouve, ne peut pas être partout à la fois, il importe que le bourgmestre fasse surveiller les faits et gestes des machinistes, par la police locale, avec ordre formel de dresser procès-verbal aux contrevenants.</p> <p>Il suffirait de déléguer un agent pendant quelque temps aux heures indiquées pour porter remède à cette situation.</p> <p>Les habitants du boulevard, réclament avec insistance des mesures énergiques. Au chef de l'édilité de les prendre dans le plus bref délai, s'il ne veut encourir personnellement les reproches que nous adressent aujourd'hui à l'administration des trams.</p>
---	--

LA PROVINCE 16/2/1911

UN TRAM QUI DERAILLE

Le tram à vapeur venant de Spy et arrivant à Namur-Station vers 9 heures 50 a déraillé à l'avenue de Belgrade, obstruant ainsi le passage du tram de St-Servais.

Ce n'est qu'après une heure de travail que l'on parvint à remettre le tram en marche.

LA PROVINCE 24/2/1911
UN DERAILLEMENT A BAUCE

Un déraillement s'est produit à Bauce sur la ligne du vicinal.

Un train mixte de voyageurs et de bestiaux roulait à vive allure quand le convoi dérailla.

Plusieurs voitures versèrent, notamment celle des bestiaux.

Il y a 50 mètres de voies arrachées et les dégâts sont importants.

LA PROVINCE 24/3/1911
LE VICINAL OLLOY-OIGNIES

C'est demain qu'on inaugure la ligne du vicinal d'Olloy à Oignies, comprenant un parcours de 9 km.

On croit que cette ligne fera difficilement ses frais.

Il eut été préférable, dit-on, d'après un ancien projet, que cette ligne reliât Oignies à Couvin, soit par Petigny, soit par le Moulin des Bois.

LA PROVINCE 25/3/1911
LIGNE BAILEUX-COUVIN

Les plans parcellaires sont terminés.

Les acquisitions de terrains vont se faire incessamment et on espère que cette ligne sera mise en adjudication dans le courant de cette année.

Comme nous l'avons dit naguère, cette ligne, dans Couvin, fera sa courbe en face de la rue Ad. Goultier (précédemment rue Trou Bodet), pour se diriger vers le bas de Pesche.

NOS TRAMS.

Le bruit court qu'il serait question de modifier enfin les fameux disques illisibles qui sont censés indiquer aux voyageurs les destinations des voitures. Des inscriptions lisibles et visibles à distance seraient enfin placées pour renseigner le public, comme cela se fait partout en Belgique et à l'étranger.

La résistance venait de Bruxelles, paraît-il, et le personnel namurois n'avait pas hésité à signaler cette amélioration à qui de droit. Chacun sait d'ailleurs que celui-ci et son estimé directeur en particulier font tout ce qu'ils peuvent pour satisfaire le public.

La ligne entre Salzinnes (rue Henri Blès) et le Moulin à Vent par l'avenue de Salzinnes et la rue Godefroid, est, dit-on, décrétée, mais on ne voit rien venir jusqu'ici.

Ne pourrait-on commencer les travaux

pendant l'été, afin que tout soit prêt pour l'hiver.

Pourquoi attendre pour donner satisfaction au public?

A Namur, tout se fait lentement et on traîne lamentablement les travaux, mais c'est à notre Collège échevinal à se remuer un peu.

De même, tout est prêt pour équiper électriquement la ligne de Namur-Malonne, là aussi, rien n'avance.

Allez au dépôt de Malonne, les mâts s'y trouvent et s'y rouillent. Nous savons que nos édiles cléricaux n'ont aucune influence en haut lieu, mais ce n'est pas une raison pour dormir. L'équipement à l'électricité de la ligne de Malonne supprimerait les trams à vapeur dans la traverse de notre ville, ce qui serait un bienfait pour nos concitoyens; c'est donc une raison pour notre Collège de se réveiller. On n'est pas à l'Hôtel de Ville pour y dormir.

Le service des abonnements aux tramways

On nous invite à demander à l'administration des tramways pour quelles raisons, les personnes désireuses de prendre un abonnement annuel, sont-elles obligées de le prendre pour trois sections.

Qu'il nous soit permis de dire que cette obligation est extraordinaire et que nous ne comprenons pas pourquoi un habitant de Saint-Servais, par exemple, ne peut obtenir un abonnement jusqu'aux Quatre Coins et doit le prendre jusque l'école des Cadets où peut-être il ne se rend jamais.

Il nous semble que le centre de la ville, les Quatre Coins, est l'arrêt principal d'une ligne de tramways, c'est le croisement de toutes les lignes, c'est là qu'on peut prendre le tram pour toutes les directions et le public devrait avoir la faculté de s'abonner jusqu'à cet endroit; ce serait une justice qui antérieurement était reconnue par la Société des tramways et nous ne comprenons pas pourquoi elle semble la méconnaître au-

jourd'hui.

Cette mesure de la direction a pour résultat de ne plus renouveler les abonnements en cours sur deux sections et empêcher par là une certaine quantité de personnes de profiter des abonnements que toute autre administration a soin d'établir. Nous attirons sur cette question l'attention de qui de droit afin qu'il revienne sur cette décision.

Si pareille mesure était prise sur notre railway national, si par exemple l'Etat ne voulait délivrer aux habitants de Rhinnes que des abonnements jusque Gembloux, ce serait une protestation générale qui aurait son écho et pour résultat de faire cesser semblable injustice.

Espérons que notre protestation sera entendue et que bientôt nous aurons la satisfaction d'annoncer que la direction des tramways a établi le service des abonnements jusqu'aux Quatre Coins sur la ligne Saint-Servais-faubourg Saint-Nicolas, comme elle le faisait antérieurement.

Et nous sommes certains que tout le monde lui sera reconnaissant.

<p>Les abonnements aux tramways</p> <p>On nous écrit :</p> <p>Sous cette rubrique vous avez publié un article concernant les abonnements vicinaux sur la ligne de Saint-Servais. Cette situation existe sur toutes les lignes vicinales desservies par le tram électrique.</p> <p>Les habitants de Salzinnes et de La Plante ont adressé à ce sujet une réclamation au collège échevinal. Notre dévoué conseiller communal M. Delonnoy a interpellé le collège qui a répondu que la Société vicinale n'avait donné aucune suite à ces réclamations. Une délégation des abonnés de La Plante s'est rendue chez M. le Bourgmestre de Namur pour lui expliquer le bien fondé de leur réclamation. On m'assure que les abonnés de Jambes ont également réclamé sans succès.</p> <p>Cette affaire est plus importante qu'elle paraît de prime abord. Les prix établis pour les premiers abonnements l'ont été aux conditions prévues au cahier des charges de ces concessions, c'est-à-dire que pour un parcours d'environ deux kilomètres, le prix annuel était 33 francs.</p> <p>Aujourd'hui l'administration des vicinaux exige le prix de cinquante francs</p>	<p>soit 50 p. c. d'augmentation, sous prétexte que le parcours comprend trois sections. Avec ce système on pourrait multiplier les sections à l'infini.</p> <p>Le cahier des charges est formel, il fixe le prix de l'abonnement au prix établi par les chemins de fer pour la seconde classe avec augmentation de 25 p. c. De sections il n'en est pas question.</p> <p>Les réclamations particulières et isolées des abonnés ne font pas le moindre effet sur l'administration des vicinaux, elle ne donnera suite à aucune sachant que aucun particulier ne voudrait leur intenter un procès à ce sujet.</p> <p>Mais le devoir des administrations communales est de protéger ses habitants et d'empêcher une mesure aussi arbitraire que celle qui vient d'être prise.</p> <p>M. le Bourgmestre de Namur a promis de s'en occuper; il serait nécessaire que les bourgmestres de Jambes et de St-Servais s'unissent à lui pour mettre la société en demeure d'exécuter ses engagements sinon les conditions convenues.</p> <p>Le moment des renouvellements d'abonnement approchant, la chose devient très urgente.</p> <p>Si ces Messieurs ne parviennent pas à faire respecter les règlements, les abonnés seront obligés de s'adresser à l'autorité supérieure.</p>
--	---

COLLISION DE TRAMS

Mardi soir, le tram qui quitte la gare à 5 heures 45, au lieu d'attendre au croisement du Milieu du Monde la voiture qui, descendant, y passera à 6 heures 40, a continué sa route et est allé se jeter sur cette dernière.

Il y avait dans chaque voiture une dizaine de personnes. Elles ont ressenti une violente commotion. Un enfant a été projeté sous une banquette sans se faire grand mal.

Un autre a été blessé à la tête. Deux Messieurs ont également été blessés au crâne. L'un d'eux, blessé assez grièvement, a dû être conduit dans une pharmacie.

Les deux voitures, légèrement endommagées, ont pu continuer leur route. Le Commissaire de police de Salzinnes a procédé à l'enquête.

<p>Les abonnements aux tramways</p> <p>On nous écrit :</p> <p>A deux reprises différentes, vous avez bien voulu exposer la situation que crée aux abonnés l'administration supérieure des tramways.</p> <p>Qu'il me soit permis d'y revenir et de demander sur quoi la direction se base pour supprimer de son chef les abonnements sur deux sections, qui avaient été établis lors de la mise en exploitation de nos tramways. En obligeant ainsi de payer pour une partie de ligne sur laquelle on n'a jamais l'occasion de voyager, n'y a-t-il pas là usurpation de droit, et alors nous demandons si monsieur le Bourgmestre, après l'interpellation de M. le conseiller communal Delannoy, a cru devoir s'entretenir de la chose avec la société des tramways et quelle est la réponse qui lui fut donnée. Nous serions heureux de voir publier cette réponse afin de connaître sur quel article du cahier des charges s'appuie la dite société.</p> <p>Cette situation créée ne peut perdurer, ainsi nous serions heureux de voir la question se poser lors de la prochaine séance du Conseil communal, afin de mettre en demeure, si l'autorité communale en a le droit, la société des vicinaux</p>	<p>de faire cesser une mesure aussi arbitraire et l'obliger de se conformer aux clauses du cahier des charges.</p> <p>Nous nous demandons également pourquoi les ouvriers abonnés à la semaine jouissant par leur abonnement d'un aller et retour, ne peuvent utiliser leur carte d'abonnement pour rentrer à l'heure à midi et retourner au travail pour l'heure de la reprise.</p> <p>Actuellement, l'abonnement ouvrier est utilisable pour arriver à l'atelier le matin et rentrer le soir chez eux. Ne serait-il pas désirable, au contraire, qu'ils puissent, à midi, rentrer chez eux pour y prendre un repas copieux et rentrer à l'heure de la reprise à l'atelier. Une seule chose le leur permettrait, ce serait de pouvoir employer le tram à une place qui leur serait même indiquée, Mateforume d'avant en été, par exemple, et de créer pour le matin, comme à Liège et dans les grands centres des prix réduits avant 7 heures, afin de permettre aux travailleurs l'accès des voitures pour se rendre à la besogne.</p> <p>Ce serait là une mesure démocratique et nous nous permettons de la soumettre au dévoué chef de service, M. Lerooy, afin qu'il l'appuie à la direction générale à Bruxelles, en même temps que le rétablissement kilométrique ou de deux sections.</p>
--	---

PREVOYANCE ADMINISTRATIVE

Depuis que nous submerge la fameuse "vague de chaleur", dont il ne faut du reste pas trop nous plaindre, et qu'il faut même souhaiter conserver le plus longtemps possible, la prévoyance administrative des tramways namurois a fait "caler" toutes les fenêtres de ses voitures.

De telle sorte que les voyageurs, soit en première classe, soit en seconde, s'évertuent en vain à aérer les voitures. C'est le bain turc obligatoire.

Prétexte de ce "calage" ? Savourez le souci de la protection des vitres. Admirable !

Admettons même qu'il y ait une vitre cassée pour mille voyageurs transportés. Et puis ? Et puis, à première vue, il semble bien que les vitres aient moins de chances d'être brisées étant baissées que levées et calées. Qu'en pense-t-on ?

LA PROVINCE 7/8/1911

LE VICINAL SAMSON-JAMBES

La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux fera procéder le 16 août à l'adjudication des travaux pour la construction de la section Samson-Jambes de la ligne Andenne-Huy.

L'origine de la section à construire se trouve à la Gare de Grand-Moinil, le terminus à la cumulée 9.272 à la Gare de Jambes-Nord Belge.

Ne font pas partie de l'entreprise: l'abattage des arbres et le déplacement des poteaux télégraphiques ou téléphoniques et des réverbères.

Délai: 18 mois. Cautionnement: 15.000 frs.

L'entreprise se décompose comme suit: terrassements: 8.325 frs - ouvrages d'art et bâtiments: 7.056 frs - pavages, bordures et empierrage: 54.280 frs - dépendances de la voie: 2.413 frs - voies: 80.215 frs. Total général: 152.289 frs.

LA PROVINCE 18/8/1911

LE VICINAL JAMBES-HUY

D'un arrêté royal paru au Moniteur d'hier, nous extrayons certains articles intéressants:

Art. 1er: La S.N.C.V. est déclarée concessionnaire du prologement de Samson à Jambes du chemin de fer vicinal de Samson-Andenne-Huy, lequel sera établi, entretenu et exploité suivant les indications des plans approuvés par notre Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes et aux clauses et conditions du cahier général des charges régissant les concessions à octroyer à ladite société et complété en ce qui concerne les bases des prix de transport par le cahier des charges spéciales au présent prolongement.

Art. 3: L'Etat intervient pour 290.000 frs dans la formation du capital nominal afférent audit prolongement et se libérera au moyen de 98 annuités de 13.110 francs chacune.

Art. 4: Le délai d'exécution dont il est question à l'article 2 § 3 de la loi susvisée du 24.6.85 est fixé à trois ans à dater du présent arrêté.

Art. 5: Si, à raison de l'exploitation dudit prolongement, il est reconnu nécessaire d'élargir en certains endroits soit la chaussée, soit même l'assiette des voies publiques empruntées, la Société devra exécuter à ses frais les travaux qui lui seront prescrits par notre Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes.

Art. 6: Il n'y aura plus qu'une seule et même série d'actions pour la ligne vicinale de Samson-Andenne-Huy et le prolongement concédé par le présent

arrêté et la ligne ainsi complétée sera dénommée "Ligne vicinale Jambes-Andenne-Huy".

LA PROVINCE 24/8/1911

EN CAS DE DERAILLEMENT

Le tram électrique Namur-Profondeville a eu une panne hier vers 9 heures du matin à Fooz-Wépion, c'est-à-dire qu'il a déraillé.

Il n'y a là rien de fort remarquable, ce sont des choses qui arrivent.

Mais ne serait-il pas d'élémentaire prudence que le personnel eût sous la main - ou tout au moins au dépôt le plus proche - les instruments nécessaires pour remettre une voiture sur rails ?

Les voyageurs ont dû hier perdre 40 minutes en attendant le tram suivant.

LA PROVINCE 16/9/1911

ROCHEFORT BROYE PAR LE VICINAL

Un ouvrier de Bure, Rodolphe Poncelet, âgé de 25 ans, qui s'était attardé à Tellin, reprit le soir le chemin de son domicile. Pris de boisson, il s'endormit sur la ligne vicinale de Grupont à Wellin.

Vers 9 heures, au passage du train, le machiniste l'aperçut trop tard et le convoi lui passa sur le corps. On le releva dans un état épouvantable, il avait le crâne fracturé et le buste littéralement déchiqueté. Le cadavre était méconnaissable.

LA PROVINCE 16/9/1911

Nos tramways

Nous avons, dans notre numéro du 13 septembre, relaté l'accident survenu le dimanche 10 courant, sur la ligne Namur-Citadelle. Plusieurs de nos lecteurs ont, depuis, attiré notre attention sur l'allure souvent excessive de nos tramways. Il nous a paru intéressant de vérifier le fait, et, dans l'intérêt de tous, nous livrons le résultat de notre enquête à ceux que la chose concerne.

Les voitures-motrices, qui font le service sur la ligne Jambes-Citadelle, sont munies de freins ordinaires (à volant ou à manivelle) et de freins à air comprimé.

Certains conducteurs ont pris l'habitude de faire un usage constant du frein à air comprimé. Cette façon de faire est, à notre avis, plutôt dangereuse; et voici pourquoi: ces conducteurs, persuadés qu'ils ont à leur disposition un appareil

dont le fonctionnement est absolument certain et qui leur permet d'arrêter le tram sur une très courte distance, en sont tout naturellement arrivés à imposer aux voitures des vitesses en effet souvent exagérées. Cependant, l'accident de dimanche prouve que la manœuvre du frein à air comprimé peut rater. Il paraît donc désirable de recommander à l'attention des waltmen — dont nous connaissons d'ailleurs tout le dévouement si mal récompensé par leur Administration, — de ne se servir d'une façon générale, que du frein ordinaire, ce qui oblige à une vitesse de marche nécessairement modérée.

Puisque nous en sommes aux déléanées, nous avons jugé également utile de présenter la remarque suivante : Est-il prudent, et ce principalement pour la ligne Namur-Citadelle, d'admettre dans les voitures et sur plate-formes, un nombre de personnes supérieur au chiffre normal?

Cette ligne est, à cause de sa forte pente, réputée comme présentant du danger. Il faut, par conséquent, qu'en cas d'une alerte comme celle du jour de la fête de la Presse, chacun soit libre de

ses mouvements; c'est la condition indispensable à la rapide évacuation des véhicules. Il y aurait donc lieu de faire une stricte application de la formule consacrée : « complet »!

Nous savons bien que l'éducation du public namurois est à faire à ce point de vue. Quelques jours de fermeté, et ce serait, croyons-nous, un fait acquis. Il suffit, pour cela, de mettre en pratique le principe admis sur les lignes de nos grandes villes : lorsque le nombre de voyageurs atteint le maximum et qu'un intrus veut quand même prendre place, eh bien! le tram ne démarre pas! Et ceux qui occupent déjà la voiture ont vite fait de faire comprendre au récalcitrant qu'il a la permission de... déguerpir au plus vite!!

La mesure présente d'autres avantages plus tangibles et serait, de ce chef, favorablement accueillie, non seulement par le public, mais encore par le personnel du tram; car elle faciliterait d'une part l'embarquement et le débarquement des voyageurs, qui se trouveraient d'ailleurs au moins à leur aise, et, d'autre part, le service des employés, qui pourraient circuler plus commodément.

LA PROVINCE 19/9/1911

NAMUR DERAILLEMENT DU TRAM

Le tram venant de Spy a déraillé hier vers 2 heures au tunnel avenue de Belgrade.

Samedi, la même mésaventure était arrivée dans la courbe du Square d'Omalius.

Ces accidents, s'ils ne présentent pas de gravité en eux-mêmes, causent dans le service une réelle perturbation.

LA PROVINCE 27/10/1911

EST-CE VRAI ?

Le Pactole, on le sait, ne coule pas précisément dans les poches des employés du tram.

Et pourtant, si ce qu'on nous raconte est vrai, on n'y regardé pas à deux fois avant de leur imposer des dépenses excessives pour leur modeste bourse. On effet, nous affirme-t-on, il s'agit de leur faire endosser une tenue neuve et à cette fin, on leur retient d'office chaque mois 5 francs sur leur salaire de famine.

Si c'est vrai, ce n'est pas très humain.

LA PROVINCE 14/11/1911

ANDENNE ACCIDENT AU VICINAL

Un nommé Houdin Auguste, de Andenelle, s'en retournait chez lui lorsqu'il fut tamponné par le tram de 8 heures 30 venant de Huy.

L'accident s'est produit au lieu-dit "Cobegge", vis-à-vis de l'usine Moncheur.

Le malheureux a été tué net. Il avait le crâne fracturé ainsi qu'un bras et une jambe coupés. Il a été traîné sur 25 mètres.

On ignore comment l'accident s'est produit, mais on croit cependant qu'il est tombé sur la voie au moment où le tram arrivait.

La police fait une enquête.

LA PROVINCE 26/11/1911

CHEMINS DE FER VICINAUX

La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux fera procéder le 20 mars 1912 à 11 heures, en son local, rue de la Science, à Bruxelles, à l'ouverture des soumissions pour la construction de la ligne du chemin de fer vicinal de Gedinne à Bohan-frontière avec embranchement de Vresse à Alle-sur-Semois.

Les soumissions devront être adressées à Mr le Directeur Général par lettre recommandée à la poste au plus tard un jour avant la date fixée pour l'adjudication.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des plans, cahiers des charges, devis, etc. au siège de la Société Nationale et chez Mr Rigot, ingénieur provincial, rue L. Namèche, 32, à Namur, à partir du 27 novembre 1911.

Le cahier des charges n° 21 de 1902 et le cahier des charges spécial n° 48 de 1911 seront délivrés au prix de 1 francs les deux.

Le Directeur Général
C. de Burlet.

LA PROVINCE 6/12/1911

A LA PORTE SAINT-NICOLAS

La tranchée des Vicinaux est toujours ouverte. Les travaux dorment d'un paisible sommeil.

La couche de boue monte chaque jour quelque peu davantage, et les piétons pataugent de plus en plus.

A quand la pose des voies, oh suave S. N. C. V. ?

LA PROVINCE 8/12/1911

A la Porte St-Nicolas

Nous signalions avant-hier l'état déplorable du terre-plein du boulevard Cauchy près du pont du chemin de fer. Hier déjà, on y travaillait. Oh oh! quelle amabilité et quel empressement! Nous n'y étions plus accoutumés. Il y a décidément quelque chose de changé dans les sphères administratives de la ville, depuis sept semaines....

Puisque ON a bien voulu tenir compte de notre remarque, permettons-nous, toujours très poliment, d'insister auprès de l'obligeant fonctionnaire, pour qu'ON ne se contente pas de faire remplir de terre les mares boueuses. Du gravier s'impose, au tombereau suffirait, en attendant qu'on réfectionne nos promenades, à la venue du printemps.

Et maintenant reparlons encore et toujours — pour ne pas en perdre l'habitude — de l'insouciance et ultra-qualité Société Nationale des chemins de fer vicinaux (S. N. C. V.)!

Hier, à 11 heures 12 minutes (notation officielle) un grave employé porteur d'un carnet, accompagné d'un grave ouvrier porteur d'un double-mètre ont gravement procédé à la mesure des voies à poser. Ils ont pu se convaincre — l'ouvrier mesurant et l'employé annotant — que les rails en sont arrivés à trente-quatre centimètres, l'un, et quarante-huit centimètres,

l'autre, de la ligne St-Nicolas-St-Servais qu'il s'agit de traverser! (rigoureusement exact). Ils ont pu se rendre compte — l'ouvrier toujours mesurant et l'employé toujours annotant — qu'il faudra, au delà de la dite coupure, poser six mètres septante centimètres de rails pour rejoindre la ligne existante du boulevard Cauchy.

En serait-on seulement à la commande des voies? Tout cela n'auroit qu'une importance très relative si cet inexorable retard de la S. N. C. V. n'avaient pour conséquence d'empêcher le remblayage de la partie du boulevard Isabelle Brunell sur la partie en contre-bas actuellement occupée par les voies de la susdite grave société! Mais elle se moque bien, n'est-ce pas des piétons, en général et des promeneurs en particulier? Ils n'ont qu'à prendre le tram!..

Quant aux travaux des ponts et chaussées, ils avancent aussi méthodiquement que lentement. On travaille très à son aise, mais on travaille. On a posé hier, près de l'École des Cadets, cinq bordures de un mètre cinquante chacune (deux ouvriers y consacrant quatre heures chacun). Il resté là, cent mètres de pavage à effectuer, ce qui prendra, à raison de la vitesse acquise (sans accélération) bien entendu et pourquoi du reste? quatorze jours environ.

Nous en reparlerons dans ce délai.

LA PROVINCE 10/12/1911

LA PLAINE SAINT-NICOLAS

La tranchée des ponts et chaussées est nivelée. On passe à pied sec au coin du Bd Isabelle Brunell et du Bd Cauchy.

La S. N. C. V. attend l'arrivée de 6 m.70 + 6 m.70 + 0,48 + 0,34 mètres de rails pour continuer ses travaux en suspens depuis 25 jours.

Nous en annoncerons la reprise.

LA PROVINCE 11/12/1911

LE VICINAL NAMUR-PROFONDEVILLE

Sur la demande de la S.N.C.V. tendant à voir relever de 3,50 % à 3,90% le taux des annuités de l'Etat, un arrêté royal paru hier arrête que chacune des annuités dues par l'Etat pour la ligne vicinale Onoz-Namur-Saint-Gérard-Profondeville et extensions sera portée de 7.000 à 7.800frs.

LE VICINAL DE GEDINNE A BOHAN

L'administration des Chemins de Fer Vicinaux fera procéder à l'adjudication des travaux de la section de Vresse à Alle.

L'origine de cette section est à Vresse, embranchement de jonction à la section de Gedinne à Membre et le terminus à Alle, cumulée 7620.

Délai: 15 mois - Cautionnement: 20.000 frs.

Total de l'entreprise: 208.745 frs 97.

LA PROVINCE 14/12/1911

LE VICINAL DE COURRIERE A TAILFER

Le projet de prolongement de Courrière à Tailfer a, paraît-il fait l'objet d'un avis favorable et d'une prise en considération au commencement du mois de septembre dernier.

Le Ministre a répondu à une question du député Giroul que la prise en considération de la demande en concession du projet de chemin de fer vicinal dont question n'est pas encore chose faite.

Attendons.

LA PROVINCE 16/12/1911

A LA PLAINE SAINT-NICOLAS

Soeur Anne, n'aperçois-tu pas les employés de la S.N.C.V. amener à pied d'oeuvre les 14 mètres de rails qui restent à poser à l'entrée de l'avenue Prince Albert ?

Jusqu'à quand cette suave compagnie continuera-t-elle à faire patauger les gens ? Le public espérait qu'après un mois d'attente on finirait par s'émouvoir de ses récriminations. Il est si naïf, ce public !

Nous en reparlerons en 1912...

A LA PLAINE SAINT-NICOLAS

A la Porte St-Nicolas

Le 15 mai dernier, — voici donc plus de six mois, — la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (S. N. C. V.) reçut officiellement l'avis que les travaux d'appropriation des boulevards Cauchy et Isabelle Brunell étaient approuvés par l'administration centrale et que les Ponts et Chaussées allaient se mettre à l'œuvre avec vigueur. Si ceux-ci avançaient en moyenne de 6 m. 67 par jour, vitesse (?) constante depuis le 1er août, la S. N. C. V. a eu peur d'un déraillement en emboitant le pas à cette vertigineuse allure: elle n'a donc suivi que très prudemment, réussissant à faire poser en moyenne 3 m. 58 de rails par jour, lenteur non moins constante du 1er octobre au 13 novembre. Depuis cette dernière date, halte sur toute la ligne, — c'est le

met. C'est peut-être une crise d'assouplissement?! Toujours est-il que depuis trente-deux jours exactement, la Société qui se fiche du public est cause du non achèvement des travaux de remblayage du terre-plein au boulevard Brunell. Et en attendant, le public patauge dans un infect borbier.

A ce propos, nous serait-il permis de signaler à l'obligé fonctionnaire communal, qui a l'entretien de la voirie, dans ses attributions, que l'on délivre du joli petit gravier aux abords du pont de Jambes et place Kegeljan. S'il en reste, nous imp'orons son administrative bienveillance pour le terre-plein du boulevard Cauchy entre la rue des Bourgeois et la Porte St-Nicolas et pour les abords du pont du chemin de fer.

C'est vraiment de toute nécessité.

A la Porte St-Nicolas

Nous avons dit, le 8 décembre, qu'il restait, boulevard Isabelle Brunell environ 100 mètres de pavage à effectuer vers l'aile est de l'école des Cadets. Au train dont marchent les travaux de ces quatre mois, ajoutons-nous, il faudra quatorze jours encore pour que cette besogne soit terminée. Les Ponts et Chaussées n'ont pas voulu imiter les vicinaux, les suaves vicinaux! Et, accélérant l'allure, ils ont mené le travail à bonne fin, le 20. Un bon point à cette administraaation! Tout serait fini donc, à l'entrée de l'avenue Prince Albert, si les rails du tram à vapeur étaient placés; mais dans quelques jours... ou semaines, il faudra dépanner ce qui vient d'être achevé. Et ce sera la boue, le borbier, que voulez-vous?

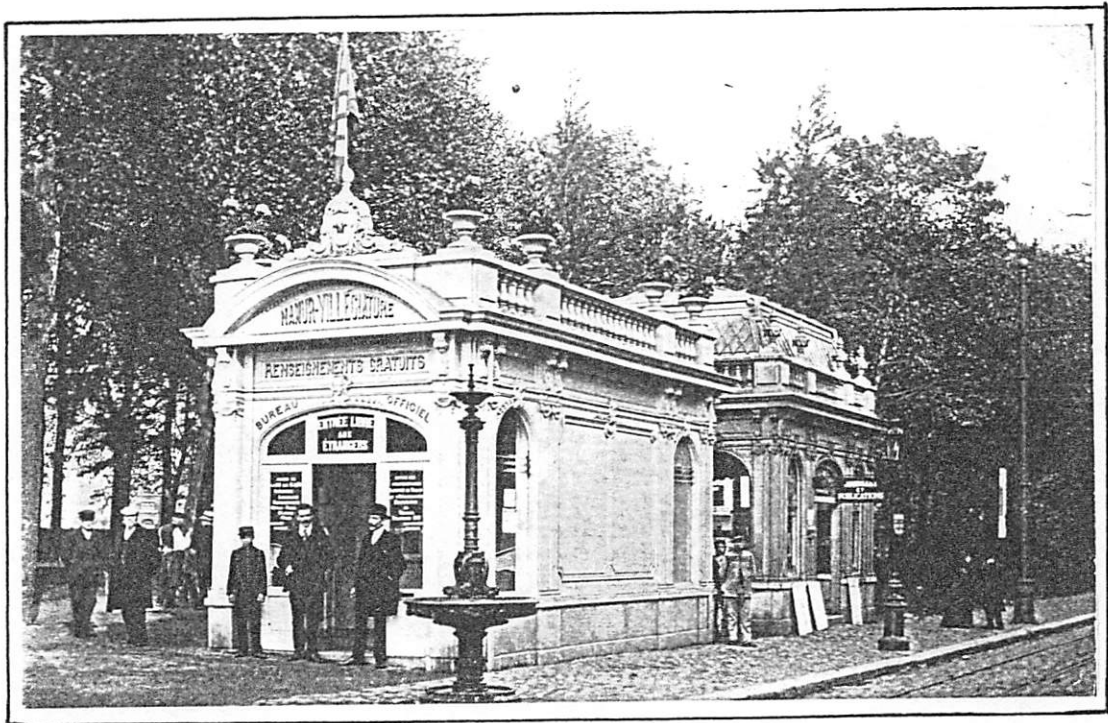
Concevable, ineffable S. N. C. V. a juré de faire enrager le public et elle tient parole avec une fermeté qui lui fait presque honneur! Et, chaque jour, depuis plus d'un mois, l'on peut voir un brave ouvrier s'amener là, porteur de deux lan-

ternes allumées, qu'il plante, à l'extrémité d'une perche, pour annoncer aux véhicules le « passage dangereux » de l'entrée du boulevard Brunell et du boulevard Cauchy. Combien de nuit les lanternes administratives brûleront-elles encore??? Mais nous y reviendrons, ô S. N. C. V.!!

Quant à l'état des abords du pont du chemin de fer, n'en parlons pas. Les ordures, détritus, de toute espèce, qui s'accumulent là chaque jour ornent le paysage! De plus passez-y quand vous voulez, vous pourrez constater que... comment dire cela?... que l'édification d'un urinoir s'impose à cet endroit.

Il est temps qu'on s'occupe de tout cela à l'Hôtel de Ville. Nous, habitants du faubourg, comptons sur l'énergie de la nouvelle administration, pour marcher sur les pattes de l'annelonier service du nettoyage de la voirie et du peu exigeant service de la surveillance des bonnes manières....

Un coup de balai et un coup d'œil, s'il vous plaît!



RUE MATHIEU
ARRET DU TRAM

Sur les lignes vicinales

La Société Nationale des chemins de fer vicinaux est autorisée à établir et à exploiter, à titre de partie intégrante de la ligne vicinale de Hamut-Vinalmont-Bardienne-Huy, la partie de cette ligne s'étendant sur le territoire de la commune de Seilles, suivant les indications du plan approuvé par le Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes

Des abonnements d'ouvriers, valables pour un voyage aller et retour par semaine, seront délivrés sur le chemin de fer vicinal de Grupont à Wellin, aux prix fixés par un nouveau barème.

Est approuvé le tableau indiquant les distances pour l'application des taxes afférentes aux transports de marchandises en provenance ou en destination du rac-

cordement de Mme veuve P. Van Belle, situé à Bioul, sur le chemin de fer vicinal de Lesves à Warnant.

Ce tableau remplace celui qui a été approuvé par arrêté du 22 septembre 1911.

Est approuvé le tableau indiquant les distances pour l'application des taxes afférentes aux transports de marchandises en provenance ou en destination du raccordement de MM. Timsonet et Dartel, situé à Andenelle, sur le chemin de fer vicinal de Samson-Andenne-Huy

Les transports de marchandises en provenance ou en destination du raccordement de la société anonyme « Usines L. Gillet et Cie », situés à Andenne, sur le chemin de fer vicinal d'Andenne-Sorée-Ciney, seront taxés d'après les distances admises pour « Andenne (Andenelle-Jonction) ».

INCOHERENCE

On nous écrit:

" Je viens passer régulièrement mes vacances à la Citadelle, même en hiver. Or, il se fait que les trams sans que la chose fasse l'objet d'un avis aux horaires, débarquent le public à mi-chemin, sans autre raison que le bon vouloir de l'administration.

Vous obligeriez les usagers en faisant remarquer la chose à qui de droit".

NOS TRAMWAYS

Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons repris une lettre d'un de nos lecteurs signalant que les trams de la ligne Namur-Citadelle s'arrêtent actuellement au Milieu du Monde, alors que d'après les horaires officiels le point terminus est à l'Hôtel-Citadelle.

On nous rappelle à ce sujet l'intéressante histoire suivante:

Il y a quelque temps, l'administration avait décidé de ne plus assurer le service que jusqu'aux Hayettes. Mais une personne influente habitant à proximité du Milieu du Monde intervint et les trams reprirent leur trajet jusqu'à ce point.

Cette petite histoire montre bien le régime du bon plaisir qui anime les décisions du conseil d'administration de nos tramways.

LA PROVINCE 9/1/1912

A LA PORTE SAINT-NICOLAS

Le sommeil léthargique de la S.M.C.V. qui durait depuis bientôt deux mois serait-il près de finir?

Il restait avenue Prince Albert à placer six mètres de voies, y compris un croisement et un aiguillage.

Depuis 50 jours, une lanterne administrative brûlait chaque nuit. Chaque soir, un ouvrier venait l'allumer. Chaque matin, il venait l'éteindre et les travaux n'avançaient pas.

A dix reprises, nous revînmes à la charge pour demander si la société se moquerait encore longtemps de son bon public.

Or, avant-hier, à 10 heures du matin, on amena à pied d'oeuvre le croisement de rails à placer, mais on ne le plaça naturellement pas. Il faut, paraît-il, le laisser se reposer des fatigues du voyage.

Espérons toutefois que ce coin déshérité de la ville sera bientôt remis en bon état de pavage et de propreté.

LA PROVINCE 12/1/1912

ANDENNE ENQUETE SUR LA LIGNE VICINALE

Il régnait lundi dernier une grande animation à la maison communale.

Il s'agissait d'une question très intéressante pour les habitants d'Andenne: le projet d'extension de la ligne vicinale dans la traversée de la ville.

Les habitants du vieil Andenne réclamaient le passage dans la traversée de la ville du tram Sorée-Andenne et vice versa.

Les commerçants des Quatre Coins s'y opposaient en faisant valoir le préjudice que leur causera le détournement et les endroits dangereux qui se trouvent sur le nouveau tracé.

Les intervenants s'éparpillèrent ensuite dans les divers cafés ou partisans et opposants, après avoir trinqué à la réussite de leurs projets respectifs, se quittèrent en bons amis.

LA PROVINCE 14/1/1912

NOS VICINAUX

Un arrêté ministériel du 6 janvier 1912 a approuvé les plans

d'emprises afférents à des terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer vicinaux ci-après:

- Andenne-Eghezée (commune de Seilles)
- Couvin-Bourliers (commune de Pesche).

LA PROVINCE 17/1/1912

LE VICINAL OLLOY-OIGNIES

Est approuvé le tarif exceptionnel applicable sur le chemin de fer vicinal Olloy-Oignies aux expéditions de moellons, déchets de carrières et de macadam à effectuer en wagons découverts entre Olloy (Station Etat) et les établissements raccordés situés à trois kilomètres ou moins de ce point.

Est applicable le tableau indiquant les distances pour l'application des taxes afférentes aux transports de marchandises etc. en provenance ou à destination du raccordement de Mr Perion, situé sur le chemin de fer vicinal d'Olloy à Oignies.

LE VICINAL DINANT-FLORENNES

Est approuvé le tableau des distances destiné à remplacer ceux figurant aux pages 4, 16 et 17 du recueil officiel des conditions réglementaires et tarifaires (fascicule n° 116).

Les prix et conditions du tarif spécial n° 13 (fr. 0,50 + 0,07) sont rendus applicables aux transports de glands à effectuer sur le chemin de fer vicinal de Dinant à Florennes.

LA PROVINCE 21/1/1912

LES TRAMS FONT DES LEURS

Qu'est ce qui leur prend donc à nos trams électriques ?

Ils traversent en ce moment une série noire que, par malheur, ils font du même coup traverser à la circulation publique.

Hier matin, au faubourg Saint-Nicolas, un tamponnement brisait les brancards d'un tombereau et endommageait l'avant d'un tram.

La veille, un tram roulant vers les Quatre Coins prenait en écharpe dans la rue de Bruxelles une voiture débouchant de la rue Godefroid.

Enfin, l'avant-veille, un tombereau chargé de pavés, sortant d'un chemin de terre des Collets à Wépion, entra en collision avec le tram dont le conducteur fut blessé et la voiture mal endommagée.

Il s'agit de conjurer tout de suite le mauvais sort.

LA PROVINCE 26/1/1912

A la Porte Saint-Nicolas

Encore une semaine passée depuis la dernière protestation (la 19^e — excusez du peu! —) contre l'évidente mauvaise volonté apportée par la section communale des chemins de fer vicinaux — S. N. C. V. — à mettre en état les abords de l'avenue Prince Albert. Le croisement de voies à y poser dort toujours sous l'œil torrennement flamboyant d'une petite lanterne administrative. L'aiguillage à placer n'arrive toujours pas. Et depuis SEPT MOIS cette remarquable administration sait où et comment les travaux étaient à effectuer! Cela devient INTOLERABLE, en vérité. Les Ponts et chaussées, eux, ne dorment pas; ils vont très, très lentement, mais ils marchent et, très peu, les abords de l'école des Cadets, à l'entrée du boulevard Isabelle Brunell, seront gentiment arrangés. Pourvu que l'on ne haine pas pour les plantations. Le terre plein du boulevard, à cet endroit, serait achevé, si les vicinaux n'empêchaient le travail en conservant la voie étroite-bas. En attendant, aucun travail de pavage ni de placement de bordures ne peut être exécuté et l'on patège à l'entrée du faubourg, dans un bourbier infect.

Depuis le 1^{er} janvier, la nouvelle administration communale a fait mettre en

état le boulevard Cauchy, en y faisant déverser de la cendrée et du gravier, travail que nous avons vainement réclamé pendant trois mois, de la défunte administration. Nous en remercions vivement le nouvel échevin des travaux et nous le ferons de vouloir bien examiner si la Ville n'est pas armée pour mettre la S. N. C. V. en demeure de se mettre à l'ouvrage. La plaisanterie a assez duré.

A propos de plaisanterie, celle que vient de faire à la S. N. C. V. de l' distingué et sympathique délégué provincial du Touring-Club de Belgique est d'une cruelle ironie. Au moment précis où l'ineffable, suave, incroyable S. N. C. V. se moque du public, — affaire d'habitude, du reste, — Monsieur Leocq, du Touring, (M. Leocq des Travaux ne l'ignore sans doute pas...), a fait fixer au réverbère situé à l'angle du boulevard Cauchy et de l'avenue Prince Albert une belle grande plaque émaillée bleu portant : « Touring-Club de Belgique — Roulez droit ».

Or, les vicinaux s'obstinent à encombrer cette droite, de leurs rails surhaussés, menaçant ainsi la circulation automobile d'accidents regrettables.

Il est vrai qu'on se lève bien de tout cela à la S. N. C. V. Le bon public peut se fâcher; la direction rigole! A huitaine, un nouvel article.

LA PROVINCE 31/1/1912

A la Porte Saint-Nicolas

Notre article demandant l'intervention de l'autorité communale aura-t-il produit quelque effet sur les esculapgis de la S. N. C. V.? Toujours est-il que le personnel de la suave société, qui, depuis deux cent dix-sept jours, se paie la tête du public, est sorti de sa torpeur et de ses bourreaux. Hier, lundi, à 8 heures précises du matin, une charrette à bras, traînée par quatre employés, amoncel à la porte St-Nicolas les billes nécessaires à la pose

du croisement. Du tram de huit heures et quart, venant de la ville, descendirent six ouvriers armés de pelles et de pioches.

Vers dix heures, quinze pavés avaient été déplacés et trois billes étaient entaillées aux endroits voulus. C'était peu de chose encore, sans doute, mais si n'y a, dit-on que le premier pas qui coûte le froid aidant, l'ardeur au travail devint fiévreuse et, à la fin de la journée, les rails du croisement étaient ébauchés et celui-ci posé sur ses billes.

Noùs aimons à croire que, ces jours suivants, le travail se poursuivra sans interruption. Les ouvriers — encore que très mal payés par la riche S. N. C. V. — opèrent avec méthode et, si cela ne dépendait que d'eux, la besogne irait vite; mais vous allez voir que ce sera encore la haute administration qui mettra des bâtons dans les rails... car d'aiguillage, il n'en est point encore question. Combien semaines encore? Allons, du courage et un bon mouvement, chère S. N. C. V.!!

* * *

L'administration des chemins de fer de l'Etat (C. F. B.) fait placer en ce moment les rails du port de Mase, en aval du pont du Luxembourg, vis-à-vis de la plaine St-Nicolas. La construction du mur de quai est terminée; elle fut mise en retard (il n'y a que deux ans et demi qu'on

a commencé!!!) par l'irruption permanente de l'eau dans le batardeau mal construit. Puis le mur de soutènement fut élevé sans tenir compte des escaliers ou rampes d'accès nécessaires et l'on dut en démolir certaines parties.

Aujourd'hui le garde-fou est placé (les ingénieurs ne risquent donc plus de tomber à l'eau). Il est à espérer que l'on mettra ENFIN, sans trop tarder la main à l'œuvre pour débarrasser le boulevard Isabelle Branelle de ses voies de chemin de fer et le son encombrement de pierres blanches. Il paraît, du reste, que la nouvelle Administration communale fait tout le nécessaire auprès des hauts bureaux compétents pour faire aboutir rapidement ces différentes questions qui intéressent Namur.

LA PROVINCE 12/2/1912

Le vicinal Gedinne-Bohan

La « Chronique des Travaux publics » annonce la mise en adjudication publique, le 20 mars prochain, de l'exploitation et de l'entretien de la nouvelle ligne vicinale de Gedinne à Bohan. Voici, à son sujet, quelques données qui pourront intéresser les soumissionnaires :

La ligne prend son origine à la station de Gedinne (Etat), emprunte la nouvelle route, traverse le bois de Luette-Saint-Denis et bifurque à gauche pour se développer sur siège spécial. Elle passe ensuite contre l'agglomération de Gedinne et emprunte la route d'Houdrémont jusqu'aux abords de l'agglomération de ce nom et après avoir desservi Louette-Saint-Pierre. Vers le kilomètre 11 commence son parcours pittoresque; elle s'engage dans le bois d'Auche, le bois Robbe, en suivant la vallée de différents ruisseaux, pour atteindre le village d'Orchimont vers

le kilomètre 16. A partir de là, la ligne longe le chemin communal qui conduit à Vresse, emprunte en partie la route de l'Etat de Vresse à Membres, cotoyant la Semois, traversée par un pont de 60 mètres de longueur et traverse ensuite le contre-fort de Bohan, au moyen d'un tunnel de 230 mètres. A Bohan, elle traverse à nouveau la rivière et se dirige vers la frontière française en s'établissant, sur siège spécial, entre le coteau et la rive droite de la Semois; elle se soudera à la frontière, à la ligne de Monthermé à Hautes-Rivières prolongée.

Quant à l'embranchement de Vresse à Alle-sur-Semois (un peu plus de 7 kilomètres), il a été mis en adjudication il y a quelques mois. Nous croyons cependant savoir que les soumissions déposées ne sont pas encore approuvées, pas plus que celles

relatives à la ligne nouvelle de Saint-Hubert à Freux, dont la construction fut mise en adjudication publique également dans le courant de 1911. Les raisons qui expliquent les retards apportés dans l'exécution desdits travaux, ne sont pas étrangères à la situation actuelle, assez difficile, du marché financier.

Le tronçon Gedinne-Bohan sera donc exploité seul pendant un certain laps de temps; il desservira une population de 3,700 habitants environ, mise en communication directe avec la grande ligne d'Athus à la Meuse et avec les populations françaises de Monthermé. Notons aussi que la ligne nouvelle facilitera l'accès de la Semois à de nombreux touristes. Le trafic « marchandises » sera spécialement alimenté par les transports de bois, pierres, chaux, charbons, engrais, tabac, etc.

LA PROVINCE 23/2/1912

LE TRAMWAY A BON MARCHE

Il n'est bruit en ce moment en ville que d'une affaire assez délicate et qui, si elle se confirmait, ferait bien jaser.

Il s'agit d'un commerçant notoire que poursuit en Justice la vindicte de la Société des Vicinaux.

Motif: ledit commerçant serait accusé d'avoir "refait une virginité" à un abonnement périmé, et ce au profit d'un de ses ouvriers, donc de lui-même.

Le pot aux roses découvert, les dirigeants des tramways se seraient montrés intraitables et décidés à agir dans toute la rigueur de la loi.

Voilà le bruit qui court. A tort ? A raison ? Nous serons sans doute bientôt fixés.

LA PROVINCE 29/2/1912

**Le scandale de la ligne
Namur-Onoz**

Ce n'est pas, hélas! la première fois que nous avons à nous occuper, pour le déplorer, de l'état de la ligne vicinale Namur-Onoz. Et ce ne sera pas, hélas! la dernière, croyons-nous.

En attendant, la façon dont le public y est traité — maltraité serait plus juste! — ne constitue rien moins qu'un scandale.

Tout y témoigne d'une incurie peu banale, mais par-dessus tout le matériel y est déplorablement délabré. La salebè des voitures y est proverbiale dans la région; l'éclairage, déficient en temps ordinaire, ne se fait pas faute de briller souvent par son absence; certains carreaux des portes et des fenêtres suivent du reste cet exemple et ouvrent leurs cadres vides à des courants d'air au plus rafraichissant effet.

Quant aux locomotives, elles font ce qu'elles peuvent, mais ce n'est guère s'il faut en juger par les innombrables retards, éminemment préjudiciables à tant de voyageurs

dont les occupations s'accommodent assez mal de ces fantaisies horaires.

Pour citer un exemple, qui niera qu'il ait été constaté le jeudi 22 février des retards à tous les trains, des retards variant de 10 minutes à... 1 heure et demie!...

Pour ce qui est de la voie, son état est à l'avenant et par les secousses dépourvues de moelleux qu'elle inflige aux voyageurs, elle rappelle aux fermiers l'excursion qu'ils pourraient effectuer dans un tombereau. Il y a peu de jours un affaissement de la voie a provoqué un déraillement à Spy: d'où retards et désarrois supplémentaires.

Ce service patachesque et préhistorique ne présente pas, comme on voit, que des inconvénients, il constitue un réel danger public. Faudrait-il que ce danger soit péremptoirement attesté par un sérieux accident?

Est-ce cela qu'attend l'administration pour remédier à un état de choses qui soulève d'innombrables réclamations?

Nous verrons bien.

LA PROVINCE 1/3/1912

ACTE DE COURAGE

Il n'y a pas que des critiques à faire sur le service des trams. Il y a souvent plus et mieux: les traits de dévouement du personnel.

Ce mercredi, vers 20 heures 45, lorsqu'à proximité du Grognon, deux pochards circulaient sur la voie du tram.

Le wattman Schmidt arrivait avec son tram et voyant le danger serra son frein électrique, et sautant de la voiture qui patinait encore, enleva les deux ivrognes de la voie et les rejeta sur la rue aux applaudissements du public.

Cet acte de courage s'est accompli avec la rapidité de l'éclair.

LA PROVINCE 5/5/1912

NOS TRAMWAYS

Nous extrayons du rapport du conseil d'administration de la Société des chemins provinciaux présents à l'assemblée le passage suivant:

Société Anonyme d'exploitation des chemins de fer vicinaux de Namur et extensions:

Cette société a fait cette année une recette de 615.181,71 frs, alors qu'au cours de l'exercice 1910 elles avaient atteint 573.513 frs 09.

Le service électrique y figure pour 271.710 frs contre 227.793 frs en 1910.

L'augmentation des recettes est appréciable et cependant l'exercice s'est clôturé en perte, mais moins sensible que l'année précédente. La remise en état du matériel et des voies semble en être la cause.

Il en résultera cependant sans tarder une exploitation dans de bonnes conditions qui permettra rapidement de combler les pertes de de voir l'ère re des bénéfices.

LA PROVINCE 4/6/1912

TRAM CONTRE AUTO

Dans la matinée d'hier, une auto occupée par deux personnes voulut, au tournant du Pont de Jambes, passer précipitamment devant un tram qui virait du pont au bd Ad Aquam. L'automobiliste s'y prit maladroitement car le tram se heurta avec violence. Les deux occupants s'en sont tirés sains et saufs, mais l'auto a été démantibulée.

L'AMI DE L'ORDRE 11/6/1912

OHEY TUE PAR LE VICINAL

Samedi soir, vers 6 heures, le nommé Louis Delloye, sans profession, domicilié à Ohey, se trouvait sur la voie du vicinal lorsqu'un tram arriva. Le machiniste siffla, mais l'homme ne bougea pas. Les freins furent bloqués, mais il était trop tard.

Le pauvre vieillard, qui ne jouissait pas de toutes ses facultés, fut renversé et frappé au front. Il ne donnait plus signe de vie. Le docteur Lanthier d'Ohey, vint constater le décès.

Il y a huit jours, le malheureux avait déjà failli être victime d'un accident semblable.

LA PROVINCE 5/7/1912

CHEMINS DE FER VICINAUX

Un arrêté royal du 25 juin décide que chacune des 90 annuités dues par l'Etat pour la ligne vicinale d'Onoz-Namur-St-Gérard-Profondeville et extensions sera portée de 7.000 à 7.800 francs.

LA PROVINCE 10/7/1912

Doléances..

Nous avons reçu la lettre suivante:
Namur, le 8 juillet 1912.

Monsieur l'Editeur,

Je vous écris dans le but de mettre le public en garde contre les anomalies du tarif des chemins de fer vicinaux, qui est laissé au bon vouloir des receveurs. Prenant ce jour le vicinal à la gare en destination du cimetière de Belgrade, l'agent fait payer sur la plate-forme de 1^{re} le même prix qu'à l'intérieur, alors que d'autres voyageurs sur la même plate-forme ne payent que le prix de seconde.

2^e anomalie. En première dans certaines voitures allant vers Malonne, il n'est pas défendu de fumer tandis que sur d'autres lignes l'interdiction est affichée. Pourquoi? Mystère!!!

3. Des colis expédiés à certaines heures par ces mêmes vicinaux payent moins de port qu'à d'autres heures??

Tout cela est laissé au libre arbitre

de l'agent et si votre tête ne plait pas, on vous fait payer le tarif fort.

Par exemple : prenez place avec des enfants, si vous avez affaire à un agent gentil et tolérant, du moment que les enfants n'occupent à deux qu'une place entière, il ne vous fera payer que demi-place pour chaque, alors que d'autres exigent place entière.

Autre chose intolérable; certains jours d'affluence, j'ai vu des compartiments tellement bondés que des personnes se trouvaient en quantité debout dans les compartiments, ce qui à chaque démarage, arrêt ou tournant faisait tomber ces personnes sur celles qui étaient assises.

Les agents ne devraient pas tolérer ces surcharges.

J'espère que vous voudrez bien accorder l'hospitalité à cette lettre dans les colonnes de votre estimable journal et recevoir entretemps l'expression de mes meilleurs sentiments.

A. DELREE.

LA PROVINCE 24/7/1912

COLLISION

Lundi après-midi, un cycliste qui descendait la rue de Fer, en voulant éviter le tram aux Quatre Coins, s'est jeté de côté et est venu tomber dans la vitrine du magasin de tabac de Melle Roche, faisant voler la glace en éclats.

Il s'est blessé au poignet, par bonheur très légèrement, ce qui a causé plus de peur que de mal.

LA PROVINCE 28/7/1912

Chemins de fer vicinaux

Le Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes,

Vu l'article 6 de la loi du 24 juin 1885, sur les chemins de fer vicinaux, etc., etc.
Arrête :

Art. 1er. Les taxes prévues respectivement pour la prise et la remise à domicile des charges incomplètes de marchandises à Andenne, à Huy et à Namur, sont remplacées par les suivantes :

20 kilogrammes ou moins,	fr. 0.15
De 21 à 50 kilogrammes,	0.20
De 51 à 70 kilogrammes,	0.25
De 71 à 100 kilogrammes :	fr. 0.03

par fraction indivisible de 10 kilogrammes avec arrondissement au décime supérieur.

La taxe pour la prise ou la remise à domicile des marchandises encombrantes ou dépassant la longueur normale du matériel est calculée d'après le poids qui sert de base à l'application des frais de transport.

Art. 2. Sur les chemins de fer vicinaux d'Andenne à Eghezée, d'Eghezée-Saint-Denis-Bovesse, d'Andenne-Sorée-Ciney, de Jambes-Samson-Andenne-Huy, de Namur-Forville avec prolongement jusqu'à Meefse, de Hannut-Vinalmont-Burdinne-Huy (section de Burdinne-Bierwart-Huy avec embranchement de Couthuin à Seilles), l'exploitant désigne au moyen d'avis affichés dans toutes les stations et points d'arrêt les trains de voyageurs par lesquels les charges incomplètes de marchandises peuvent être transportées, sauf les dimanches et jours fériés, sans paiement de taxes supplémentaires.

Les expéditeurs ont la faculté de demander le transport des charges incomplètes de marchandises par les autres trains de voyageurs. Dans ce cas les expéditions sont rendues à destination par le premier train quittant le point de départ après la première demi-heure qui suit leur acceptation ou, le cas échéant, par sa plus prochaine correspondance et il est perçu à titre de taxe supplémentaire :

10 centimes par expédition pesant 20 kilogrammes ou moins;
20 centimes par expédition pesant 21 à 40 kilogrammes;
40 centimes par expédition pesant plus de 40 kilogrammes.

Ces taxes sont également applicables au transport de colis express remis par le grand chemin de fer.

Les dimanches et les jours fériés, ces taxes supplémentaires sont perçues à tous les trains de voyageurs.

Toutefois, l'exploitant n'est pas tenu d'accepter dans ces conditions les envois d'un poids supérieur à 40 kilogrammes, lorsque, à son avis, l'acceptation de ces envois pourrait entraver la marche régulière du service.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, les envois de beurre et de lait sont toujours exonérés de toute taxe supplémentaire.

Les taxes et les dispositions spéciales dont il s'agit, remplacent celles qui ont été approuvées par arrêté du 22 septembre 1903, No 4/1-518.

Art. 3. Le présent arrêté sortira ses effets trois mois après sa publication au Moniteur.

LA PROVINCE 31/7/1912

COLLISION

Mardi matin, vers 11 heures, un tram a tamponné rue du Pont la voiture d'un marchand de pétrole de Jambes. Le tram a tamponné l'arrière du véhicule avec une telle force que le cheval est venu tomber la tête en avant dans la vitrine de Mr Jadoul, marchand de légumes, qui a été

brisée.

Le cheval a été blessé à l'oeil par des éclats de verre. Il a été soigné devant le bureau de police.

LA PROVINCE **8/8/1912**

LES VICINAUX

Un arrêté paru au Moniteur de ce jour autorise la S.N.C.V. à établir et à exploiter à titre de partie intégrante des lignes vicinales de Jambes-Samson-Andenne-Huy et Andenne-Sorée-Ciney la partie de ces lignes s'étendant sur le territoire de la commune d'Andenne suivant les indications du plan approuvé par le Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes sous la date de ce jour.

LA PROVINCE **29/8/1912**

VICINAL COUVIN-BOURLERS

Par arrêté paru au Moniteur de ce jour, la S.N.C.V. est autorisée à établir et à exploiter à titre de partie intégrante de la ligne Couvin à Bourlers, la partie de cette ligne s'étendant sur le territoire de la commune de Bourlers, suivant les indications du plan approuvé par le Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes sous la date de ce jour

LA PROVINCE **25/10/1912**

Le vicinal de Sorée à Ciney

Le cahier spécial des charges pour la mise en adjudication publique des travaux est en préparation. Cette ligne nouvelle sera le prolongement de celle d'Andenne à Sorée et aura un développement de 16 kil. 600; voici quelques renseignements intéressants à son sujet :

La voie ferrée suit, dès son départ de Sorée, la route provinciale empierrée d'Andenne à Ciney, atteint la gare de Gramptinne, suit un chemin vicinal à partir de la cumulée 2,400 mètres, arrive à Schallin, s'y développe sur siège spécial du kilomètre 3 jusque la cumulée 6,700 mètres environ (terrassements assez importants, buses en béton de 0 m. 20 et de 0 m. 30, petits aqueducs, passages à niveau empierrés). Le tracé pénètre ainsi dans la commune d'Emptinne, exige la déviation du cours d'eau de Champion et d'un vicinal empierré, passé au-dessus

du Bocq par un pont voûté de 3 mètres d'ouverture et un haut remblai, franchit le chemin de fer de l'Etat de Ciney à Statte par passage inférieur de 5 m. 50 d'ouverture, à tablier métallique, et atteint la commune de Ciney, toujours en majeure partie sur siège spécial, vers la cumulée 11,200. A partir de la cumulée 13,800, la ligne suit la route de l'Etat de Liège à Dinant, franchit le ruisseau de Biron par un pont voûté de 8 m. 80 d'ouverture, atteint la gare vicinale de Ciney, vers la cumulée 14,100, et finalement son terminus par la rue du Centre, à Ciney-Bourg. Bref, une entreprise importante en perspective!

Le capital afférent à la susdite ligne est de 1,500,000 francs environ. Coût kilométrique approximatif : 76,000 francs.

Vicinal Ohey-Havelange

Le « Moniteur » publie l'arrêté suivant :

Art. 1er. La Société Nationale des chemins de fer vicinaux est déclarée concessionnaire de l'embranchement d'Ohey à Havelange du chemin de fer vicinal d'Andenne-Soree-Ciney, lequel sera établi, entretenu et exploité suivant les indications des plans approuvés par notre ministre de chemins de fer, postes et télégraphes, et aux clauses et conditions du cahier général des charges régissant les concessions à octroyer à la susdite société et complété, en ce qui concerne les bases des prix de transport, par le cahier des charges spécial au prédit embranchement.

Art. 2. Sont approuvées les délibérations des conseils communaux susvisés.

Art. 3. L'Etat interviendra pour 600,000 francs (six cent mille francs) dans la formation du capital nominal afférent au prédit embranchement et se libérera

au moyen de quatre-vingt dix annuités de 23,430 francs (vingt-trois mille quatre cents francs) chacune.

Art. 4. Le délai d'exécution dont il est question à l'article 2, § 3 de la loi susvisée du 24 juin 1835 est fixé à quatre ans, à compter de la date du présent arrêté.

Art. 5. Si, à raison de l'exploitation du prédit embranchement il est reconnu nécessaire d'élargir en certains endroits, soit la chaussée, soit même l'assiette des voies publiques empiétant, la Société Nationale devra exécuter à ses frais les travaux qui lui seront prescrits par notre ministre des chemins de fer, postes et télégraphes.

Art. 6. Il n'y aura qu'une seule et même série d'actions pour la ligne vicinale d'Andenne-Soree-Ciney et pour l'embranchement d'Ohey à Havelange concédée par le présent arrêté et la ligne ainsi complétée sera dénommée : Ligne vicinale d'Andenne-Soree-Ciney avec embranchement d'Ohey à Havelange.

A LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Un de nos lecteurs nous prie de faire remarquer combien est abusif le transport des colis sur nos trams les jours de marché.

Parfois, les paniers sont en nombre tel que les voyageurs ne trouvent plus place sur les plateformes et risquent à tout moment de marcher ... dans du beurre ou du fromage !

Nous avons souvent constaté nous-même cet abus qu'on nous signale et c'est pourquoi nous insistons pour que la compagnie prenne des mesures.

Certes, nous sommes loin de nous opposer d'une façon quelconque aux facilités de transport accordées au commerce, mais nous pensons aussi qu'il serait également utile de veiller à ne pas mécontenter les voyageurs.

Un fourgon ne pourrait-il être attaché aux voitures circulant de la gare au marché le samedi matin ?

Le Vicinal d'Ohéy**à Havelange**

M. le Ministre des Chemins de fer vient d'approuver le projet de l'embranchement d'Ohéy à Havelange du vicinal d'Andenne-Sorée-Ciney. Le tronçon nouveau prend son origine à environ 1,000 mètres vers Sorée de l'axe du bâtiment aux recettes d'Ohéy.

Après avoir traversé la route d'Andenne, il se dirigera, en s'établissant sur siége spécial, vers Bouchaile, Evelette et Libois; se développera dans le bois de Grimont, passera à l'extrémité d'Ossogne, de Mailhous et de l'agglomération d'Havelange pour se raccorder finalement à la gare de ce nom au chemin de fer de Huy à Ciney. La population à desservir peut être évaluée à 3,300 habitants, soit 210 habitants par kilomètre. Les principaux éléments d'activité de la contrée sont l'agriculture et l'exploitation des terres plastiques. On ne peut exploiter actuellement que les qualités pouvant supporter des frais sensibles de transport par axe; nul doute que l'établissement d'une ligne vicinale permettrait avec activité l'exploitation des qua-

lités secondaires. C'est ce qui a lieu sur la ligne d'Andenne à Sorée, où l'on expédie par vicinal des quantités considérables de ces produits.

L'embranchement nouveau aura un développement de 15 kilom. 833, son profil longitudinal prévoit des rampes et des pentes maximums de 0 m. 035 par mètre. Le tracé comporte une suite de tranchées et de remblais avec une hauteur de terrassements allant jusque 6 m. 50 comme maximum. Les ouvrages d'art seront peu nombreux et peu importants: buses et aqueducs, un pontceau métallique de 2 m. 50 d'ouverture et un pont de 5 mètres à tablier métallique.

Le coût des travaux à exécuter comprendra approximativement: 140,000 fr. de terrassements, 35,000 fr. pour les ouvrages d'art, 80,500 fr. pour les pavages et empierrements, 71,000 fr. pour les bâtiments, installation hydraulique, rampe de chargement, etc. Si on y ajoute la valeur des voies à poser, celle du matériel roulant, des terrains à acquérir, les frais divers, on arrive au total de 1,200,000 francs, soit 75,647 francs par kilomètre.

Aux Tramways

On écrit:

Le personnel des tramways vient, paraît-il, de recevoir avis qu'à partir du 1er janvier, il fera partie de la Société Mosane, l'exploitante de la ligne de Forville; laquelle Société reprendrait l'exploitation de notre réseau de tramways. A cette occasion, nous émettons un vœu, c'est celui de voir le tarif révisé de façon qu'un chien voyageant avec son maître ne paie pas plus que son maître.

En effet, si vous prenez le tramway avec votre chien à la Gare jusque l'hospice Saint-Gilles, vous aurez à payer 25 centimes, soit 10 centimes pour vous et 15 pour votre chien, s'il pèse 3 kilos. Ce fait est assez curieux qu'un animal est considéré aux tramways comme plus intéressant qu'un être humain.

Cet état de chose ne devrait pas exister, aussi nous espérons que la nouvelle Société y mettra fin et fera payer pour un chien la moitié du prix ordinaire, avec minimum de 10 centimes sur toutes les lignes y comprises les lignes à vapeur.

Pour compléter la revision, il serait désirable et ce nous croyons dans l'intérêt de la Société, qu'un prix uniforme de 10 centimes soit adopté comme dans la plupart des grandes villes; qu'un service plus intensif soit établi et qu'une voiture supplémentaire circule le soir, quittant le centre, dans toutes les directions vers 9 heures en hiver et 9 heures et demie en été.

Souhaitons être entendus par la nouvelle direction.

LA PROVINCE 10/12/1912

**SOCIETE ANONYME D'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER VICINAUX
DE NAMUR ET EXTENSIONS SOCIETE ANONYME A NAMUR**

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires aura lieu le mercredi 18 décembre 1912 à 15 heures à l'Hôtel de la Couronne à Namur, Place de la Gare:

Ordre du jour:

- Cession de l'exploitation des lignes affermées à la Société.
- Dissolution et liquidation.
- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et émoluments.

Le dépôt des titres prévu à l'article 22 des statuts devra s'effectuer au siège social ou à la Société Anonyme des Chemins de Fer Provinciaux à Bruxelles.

L'AMI DE L'ORDRE 10/1/1913

ANDENELLE UN HOMME ECRASE

Mercredi vers 3 heures de l'après-midi, quatre cyclistes de Seraing traversaient la voie du vicinal à Andenelle.

L'un d'eux, âgé de 25 ans et père d'un enfant de quinze jours, Clément Marrès, a été broyé par le tram.

Il était borgne et c'est à cause de cette infirmité qu'il n'a pu éviter l'accident.

CHEMINS DE FER VICINAUX

Par arrêté royal du 31 décembre La Société Anonyme Mosane pour l'exploitation du chemin de fer vicinal à Seilles, est agréée comme concessionnaire de l'entretien et l'exploitation des chemins de fer vicinaux d'Onoz, Namur, Saint-Gérard, Profondeville et extensions, d'Onoz-Fleurus et de Lesves-Warnant en remplacement de la Société anonyme d'exploitation des Chemins de Fer Vicinaux de Namur et extensions.

L'AMI DE L'ORDRE 12/1/1913

GRAIDE

Un arrêté royal du 21 décembre autorise la commune de Graide à vendre à la S.N.C.V. trois parcelles boisées d'une contenance de 93 ares 97 au lieu-dit "Voie de Baillamont".

L'AMI DE L'ORDRE 15/1/1913

JEMEPE-SUR-SAMBRE

Encore des vols: On a constaté hier que 2.100 mètres de fils en bronze avaient été volés sur le territoire de la commune de Jemeppe-sur-Sambre, le long de la voie du vicinal Namur-Fleurus.

Les vols de ce genre deviennent fréquents dans la région. La Parquet de Namur a été informé.

L'AMI DE L'ORDRE 12/1/1913

LE PONT DE BELGRADE

L'administration des chemins de fer vient de décider de remplacer par une structure en béton armé le tablier métallique de ce pont qui livre passage au chemin de fer vicinal de Namur à Onoz-Spy et Fleurus.

Le tablier métallique, construit il y a quarante ans, est profondément oxydé par les fumées des locomotives.

L'AMI DE L'ORDRE 2/3/1913

AUX CHEMINS DE FER VICINAUX

Un arrêté ministériel du 20 février a approuvé les plans d'emprises afférents à des terrains nécessaires à l'établissement de la ligne vicinale Andenne-Sorée-Ciney.

L'AMI DE L'ORDRE 8/3/1913

LES LIGNES VICINALES DE BEAURAING-GIVET et BEAURAING-WINENNE-FELENNE

Dimanche dernier, fut tenue à Beauraing une importante réunion ayant pour objet la construction des deux lignes vicinales de Beauraing à Givet et de Beauraing-Winenne-Felenne.

La Société avait envoyé à la réunion Mr Rigot, ingénieur, qui donna, de façon très lumineuse les explications demandées sur la possibilité des

tracés et fournit tous les renseignements nécessaires sur les coûts et les montants des participations de l'Etat, de la Province et des communes intéressées.

Monsieur le Maire de Givet a exposé que la Société des Métaux de Flohymont allait se mettre à l'oeuvre sans tarder pour réaliser la section de Givet à la frontière belge dont elle est chargée.

Il a été décidé qu'une délégation se rendrait prochainement chez Mr Caufriez, Directeur Général de la Société Nationale, pour lui exposer l'intérêt que présentent les lignes projetées et le voeu des communes intéressées de voir exécuter cette année les études des tracés à adopter.

L'AMI DE L'ORDRE 2/4/1913

MALONNE BONNE NOUVELLE

On nous annonce qu'aujourd'hui-même, 1er du mois, le tram électrique de Namur-Station à Malonne-Malpas sera mis en exploitation.

Dès 9 heures du matin, les trams se succéderont d'heure en heure.

La Société des trams de Namur-Nord et extensions accorde le parcours gratuit.

Nous engageons vivement nos lecteurs à profiter de cette faveur accordée si généreusement.

L'AMI DE L'ORDRE 12/4/1913

ENTRE TRAM ET CAMION

Hier, à 5 heures après-midi, au boulevard d'Omalius, un tram a heurté un camion, plus ou moins abimé celui-ci et légèrement blessé le cheval.

L'AMI DE L'ORDRE 19/4/1913

LES VICINAUX D'OHEY-HAVELANGE PAR EVELETTE ET DE SORÉE-CINEY

Déclaration de M. le Ministre des Chemins de Fer du 16 courant:

" La concession du chemin de fer vicinal de Sorée à Ciney a été accordée à la S.N.C.V. par arrêté royal du 5 septembre 1910.

Cette société dresse en ce moment les devis et cahier des charges pour la mise en adjudication des travaux se rapportant à la section de Sorée à Emptinne et négociera les acquisitions de terrains pour la section d'Emptinne à Ciney.

Quant au chemin de fer vicinal de Ohey à Havelange, sa concession a fait l'objet de l'arrêté royal du 18 octobre dernier et la compagnie est occupée à dresser les plans tableaux des terrains à acquérir."

L'AMI DE L'ORDRE 6/5/1913

VOL AUDACIEUX

Hier, dans le tram de la Citadelle, un adroit filou a volé la chaîne et la montre en or d'un voyageur, Mr Emile Grognet, négociant en charbons à Courcelles.

Monsieur Grognet s'en est aperçu près de l'église de Salzinnes, au moment où venaient de descendre trois individus qu'il soupçonne.

La montre et la chaîne valent 3.000 frs.

RENVERSE PAR LE TRAM

Madame Thérèse Grandmoulin, âgée de 78 ans, passait rue du Pont, hier vers 8 heures du soir, pour se rendre au salut.

Elle s'engagea sur la voie du tram alors que celui-ci arrivait et fut renversée.

Elle a été reconduite à son domicile et n'a heureusement que des contusions peu graves.

L'AMI DE L'ORDRE 13/5/1913

LE VICINAL NAMECHE-ASSESE-EVREHAILLES

Par arrêté royal du 21 avril, la S.N.C.V. est déclarée concessionnaire du chemin de fer vicinal Namèche-Assesse-Evrehailles (Bauche).

L'Etat interviendra pour 1.210.000 frs dans la formation du capital nominal et se libèrera au moyen de 90 annuités de 47.190 frs.

Le délai d'exécution est fixé à quatre ans à compter de la date de l'arrêté royal.

L'AMI DE L'ORDRE 20/5/1913

SAINT-DENIS VOL DANS UN WAGON

Un vol avec effraction a été constaté samedi à la gare du vici-

nal à Saint-Denis.

Un cadenas avait été trouvé à terre à proximité d'un wagon de marchandises. Ceux-ci furent vérifiés. L'un avait été ouvert et deux des 85 sacs d'avoine qu'il contenait avaient disparu.

L'AMI DE L'ORDRE 22/5/1913

MALONNE SUICIDE

Hier, le tram vicinal quittant la gare de Namur à 11 heures 02 allait arriver à Malonne-Port lorsqu'un homme se précipita sur les rails à 2 ou 3 mètres de la locomotive.

Le tram passa tout entier sur le malheureux et le broya complètement.

Le malheureux se nomme Prosper De Ryck, de Woluwe-St-Lambert. Très neurasthénique, il était soigné dans une clinique de Malonne. C'est sous les yeux de sa femme affolée qu'il s'est jeté au devant du tram.

L'AMI DE L'ORDRE 1/6/1913

ACCIDENT DE VOIRIE

Vendredi matin, un tram de la ligne de Wépion passait avenue de La Plante lorsqu'un store qui flottait en dehors du tram effraya le cheval d'un chariot.

Celui-ci fit un brusque écart et le véhicule fut lancé contre le tram puis violemment projeté sur le côté. Le cheval tomba mais sans se blesser. Les dégâts matériels sont peu importants.

L'AMI DE L'ORDRE 13/6/1913

TAMPONNE PAR LE TRAM

Jeudi matin, un marchand de légumes de la rue du Pont, un nommé Pilet, âgé de 50 ans, a été tamponné par le tram rue de l'Ange.

Il a été atteint d'une blessure assez profonde au front et a reçu des soins à la pharmacie Pigneur.

Une enquête est ouverte par la police sur les circonstances de l'accident.

DANS LES TRAMS

On se plaint des conversations grossières, parfois même obscènes, tenues par certains individus dans les trams.

Il importe que les administrations intéressées s'efforcent de réprimer ces scandales.

L'AMI DE L'ORDRE 15/6/1913 AUX CHEMINS DE FER VICINAUX

La section de Gedinne à Vresse du chemin de fer vicinal de Gedinne à Bohan sera exploitée à partir de lundi prochain, 16 juin courant.

Quant à la section de Vresse à Membre, elle sera ouverte au public dès le 28 de ce mois.

L'AMI DE L'ORDRE 18/6/1913 NOS TRAMWAYS

Chaque fois qu'il y aura concert au Parc Louise-Marie, le tram électrique quittant Namur-Station à 21 h.50 fera son départ à cette même heure place d'Omalius.

L'AMI DE L'ORDRE 20/6/1913 LA LIGNE VICINALE NAMUR-PERWEZ

Bientôt va s'ouvrir la session du Conseil Provincial.

Sans doute, à l'ordre du jour reviendra la question discutée depuis tant d'années de la ligne vicinale Namur-Perwez, nécessaire et tant désirée par les populations des régions qu'elle doit desservir.

Espérons que cette fois on arrivera enfin à une solution satisfaisante et définitive qui permettra le prompt commencement des travaux.

LA PROVINCE 23/7/1913 ACCIDENT RUE DE FER

Ce matin, vers 8 heures, une voiture de la Boulangerie Le Bon Pain, débouchant de la rue de la Blanchisserie, est venue se jeter sur le tram qui passait rue de Fer.

Le wattman freina avec une telle violence qu'il brisa le frein du véhicule.

La voiture du Bon Pain a été assez bien endommagée.

La police a ouvert une enquête.

LA PROVINCE 27/7/1913

LE BEAU COURAGE D'UN WATTMAN

Mardi, à La Pairelle, un enfant de deux ans, le petit Bigneron, sortant de chez lui au moment où arrivait un tram, s'était arrêté sur les rails.

Le tram était proche et l'enfant allait être écrasé.

Le wattman, Arthur Legros, de Jambes, bloqua aussitôt ses freins, mais les roues patinèrent sur la voie humide et les voitures continuaient à avancer rapidement.

Alors, sans hésiter, Mr Legros sauta à terre, courut à l'enfant, le saisit, l'attira sur le côté et le sauva. Il était temps, le tram n'était plus qu'à trente centimètres.

Ce bel acte de courage est à signaler. Il est aussi à récompenser.

LA PROVINCE 30/7/1913

SAINT GERARD UN CYCLISTE TUÉ PAR LE VICINAL

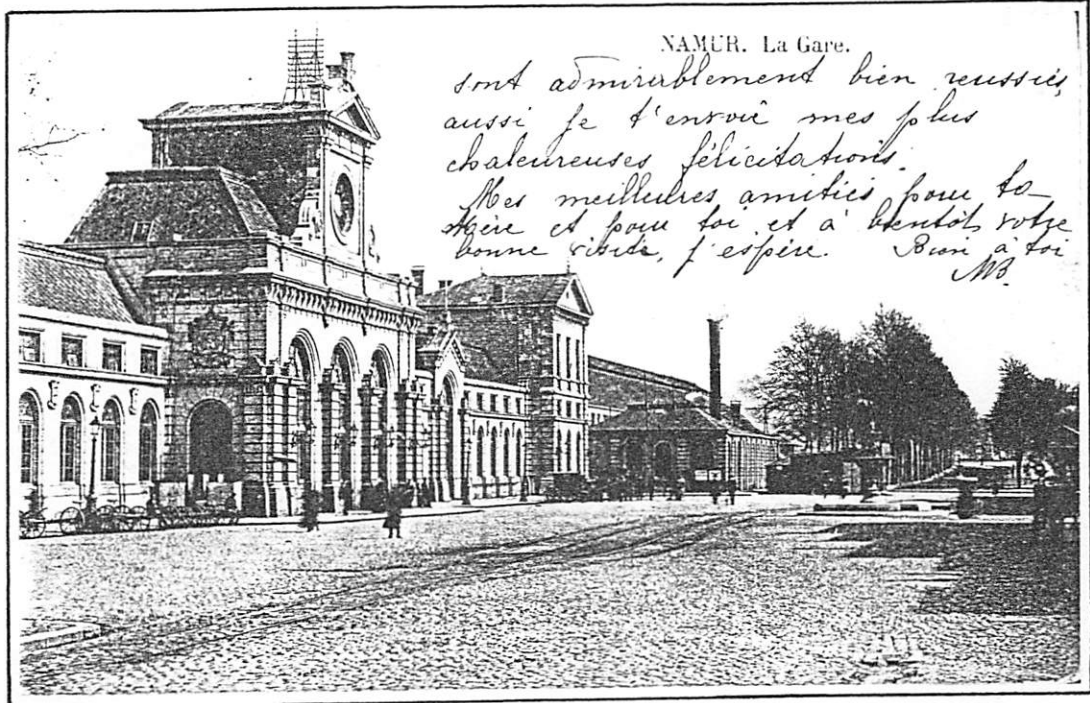
Un accident mortel est survenu hier soir à Saint-Gérard.

Un cycliste, Mr Drèze, 24 ans, ouvrier aux chemins de fer, domicilié à Bambois, suivait la route de St-Gérard à Bambois.

Il longeait la ligne vicinale à très faible distance de celle-ci lorsqu'arriva avec un léger retard le tram qui quitte Namur à 17 h.25 et arrive à St-Gérard à 19 h.12.

Le cycliste fut tamponné et projeté à terre. Quand on le releva, il avait cessé de vivre. Il était célibataire.

La gendarmerie a ouvert une enquête sur les circonstances de l'accident.



NAMUR. La Gare.
 sont admirablement bien réussies
 aussi je t'envoie mes plus
 chaleureuses félicitations.
 Mes meilleures amitiés pour ta
 Agie et pour toi et à bientôt, vrye
 bonne soirée, j'espère. Bien à toi
 M.

BOULEVARD MELOT

PLACE DE LA GARE

LA PROVINCE 15/8/1913

CHEMIN DE FER VICINAL DE FOSSES A CHATELET

Par arrêté royal du 26 juillet, la Société Anonyme des Transports Interurbains à Liège est agréée comme concessionnaire de l'entretien et de l'exploitation du chemin de fer vicinal de Fosses à Châtelet.

LA PROVINCE 21/8/1913

TRAM CONTRE MOTOCYCLISTE

Hier après-midi, dans la grand-rue de Jambes, un motocycliste trainant une voiturette dans laquelle se trouvait une dame, en voulant dépasser un tram roulant vers Namur, alla s'écraser entre le tram et le trottoir.

Les deux occupants furent projetés sur le sol. On les croyait gravement blessés. Heureusement, il n'en était rien. Quelques contusions et la robe de la dame déchirée. Quant à la moto, elle est complètement démantibulée.

LA PROVINCE 28/8/1913

NAMUR LIGNES ELECTRIQUES

Par arrêté royal du 11 août, la S.N.C.V. est autorisée à délivrer des billets pour voyages circulaires sur les lignes électriques de Namur au prix des billets simples réduits de 20%.

LA PROVINCE 29/8/1913

TRAM CONTRE AUTO

Mercredi après-midi, une automobile roulant place d'Armes entra en collision avec un tram de Jambes qui débouchait de la rue du Pont.

L'auto a eu son garde-boue arrière gauche endommagé.

LA PROVINCE 4/10/1913

MALONNE UN ENFANT TUE PAR LE TRAM

Hier après-midi, des enfants de Malonne venaient de l'école. Parmi eux le petit Emile Dermine, de Malonne-Port.

Un tram passait. Dans des circonstances qu'on ne peut encore préciser, l'enfant fut renversé et les roues lui passèrent sur les jambes, les lui broyant jusqu'aux genoux.

Cet accident s'est produit à cent mètres à peine de la maison de l'enfant, en face de laquelle s'arrête le tram.

L'enfant fut conduit à l'hôpital de Namur où il mourut entre 3 heures et 4 heures du matin.

LA PROVINCE 7/10/1913

ACCIDENT DE TRAM A JAMBES

Dimanche, vers 7 heures 1/2 du soir, un ouvrier quelque peu émêché longeait le trottoir de l'avenue des Acacias en face des Galeries Jamboises.

Il ne vit pas venir le tram qui arrivait de Namur et dont la dernière voiture le prenant par derrière le projeta violemment sur le sol.

Il fut aussitôt relevé par des témoins de la scène. Il portait une blessure sanglante au front. On le ramena chez lui. Il s'agit d'un nommé Decroux, célibataire, verrier, habitant au Trou Wasseige avec sa vieille mère.

LA PROVINCE 26/10/1913

TRAM CONTRE CHARIOT

Mr Roland, maraîcher à Velaine, arrivait avec son chariot attelé d'un cheval à l'extrémité de la rue du Pont, près de la Chapellerie Dombret.

Au même instant un tram quittait la Grand-Place. Les deux véhicules se trouvèrent l'un en face de l'autre sans qu'il fut possible d'éviter la collision.

Le wattman freina, laissa couler du sable, mais ne put s'arrêter dans la courbe. Il prit de flanc le chariot, lui cassa une roue et le renversa sur le trottoir de la maison Dombret où une vitrine pleine de casquettes accrochée à la devanture fut brisée.

A cela se résume l'accident dont la faute n'est imputable à personne. Le maraîcher tenait sa droite et le tram roulait lentement.

LA PROVINCE 31/10/1913

CHEMIN DE FER VICINAL

AVIS AU PUBLIC

A l'occasion des fêtes de Toussaint, il sera organisé le samedi 1er novembre et le dimanche 2 un service de 20 en 20 minutes entre le faubourg Saint-Nicolas et le Cimetière de Belgrade, à partir de 13 heures jusqu'à 17 heures.

Tous les trams iront directement à Belgrade.

Les voyageurs de St-Servais ou s'y rendant trouveront correspondance à la place Sainte-Croix.

LA PROVINCE 15/11/1913

POIX ACCIDENT AU TRAM VICINAL

Hier après-midi, le tram vicinal revenant de Libin a déraillé environ cent mètres de la gare de Poix. Les wagons furent projetés en dehors de la voie.

Le chauffeur ayant aperçu à temps le danger avait pu sauter avant que le déraillement ne se produise et est indemne.

Il n'en fut malheureusement pas de même pour le percepteur Maréchal, de Villance, qui gisait inanimé parmi les débris. La mort avait été instantanée.

Quant au machiniste Arnould, il avait été pris sous le foyer de la locomotive et fut retiré de sa position critique couvert de graves brûlures qui mettent sa vie en danger.

LA PROVINCE 21/11/1913

UNE PANNE

Pendant la soirée d'hier, les trams sont restés en panne.

Nombreux sont les habitants de Saint-Servais, Jambes, Salzennes, La Plante, Wépion et Profondeville qui ont dû retourner à pied, à moins qu'ils ne fussent assez fortunés pour se payer une voiture ou un taxi.

A 8 heures 10 cependant, un tram à vapeur spécial a été organisé pour Profondeville.

La cause de ce désagréable mécompte serait la rupture d'un câble souterrain.

LA PROVINCE 4/12/1913

LE VICINAL NAMECHE-ASSESE-EVREHAILLES

Par arrêté royal du 21 novembre, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux est autorisée à établir et exploiter à titre de partie intégrante de la ligne vicinale Namèche-Andenne-Evrehailles la partie de cette ligne s'étendant sur le territoire d'Evrehailles.

LA PROVINCE 12/12/1913

TUE PAR LE TRAM

Mardi, à 7 heures 10, sur la ligne du tram entre Andenne-Ville et Andenne-Jonction, le machiniste sentit un choc sous sa machine.

Sous sa machine gisait un nommé Alphonse Michaux, marié, charretier à Ohey, la tête et les jambes coupées.

Le Docteur Leroy a fait les constatations légales.

LA PROVINCE 19/12/1913

CHUTE D'UN PYLONE

Suite à des travaux effectués au boulevard Ad Aquam, un pylone se trouvant en face de la rue Courte s'est abattu sur les cables du tram électrique, les brisant au milieu d'un jaillissement d'étincelles.

Personne n'a été blessé, la masse de fer ayant été retenue par une palissade bordant les travaux.

Le service des trams a été interrompu de la rue Courte à La Plante.

Toutefois, il a continué à partir du Pont de Jambes.

Ce matin, une machine à vapeur fait franchir aux voitures l'espace sur lequel les cables ont été rompus.

LA PROVINCE 24/12/1913

LE TRAM DE LA ROUTE MERVEILLEUSE

Le Moniteur annonce pour le 28 janvier la mise en adjudication du prolongement de la section de la ligne vicinale électrique de Namur-Station à Namur (Citadelle) par la Route Merveilleuse. Le devis est de 31.815 frs.

LA PROVINCE 15/1/1914

COLLISION DE TRAMS

Mercredi matin, place de la Station, le tram de Belgrade conduit par le wattman Renier se mit en marche à 9 h.02 et se dirigea vers la place d'Omalius.

A ce moment arrivait en sens inverse un tram venant de la Citadelle conduit par Mr Henrard.

Le tram de Belgrade était engagé dans le croisement situé en face de la poste, quand celui de la Citadelle, qui croyait avoir le temps de passer, vint se jeter sur lui.

Le choc fut assez violent et les vitres des deux voitures volèrent en éclats et trois voyageurs qui se trouvaient sur la plateforme furent blessés. Quant aux deux wattmen, ils en sont quittes pour des égratignures au visage.

Les deux voitures sont assez sérieusement endommagées.

LA PROVINCE 19/1/1914

AUX VICINAUX

La section du vicinal Andenne-Samson-Jambes sera mise en exploitation à partir du mardi 20 janvier 1914.

Les heures de départ sont:

- d'Andenne-Seilles Station: 6 h.05, 9 h.05, 12 h.22, 16 h.52, 17 h.30 (qui ne va que jusque Sclayn-Gare) 19 h.01 (qui part d'Andenne-Ville et va jusque Jambes).
- de Jambes: 6 h.42, 7 h.30, 10 h.35, 14 h.10 et 18 h.35.

LA PROVINCE 18/2/1914

UN SERVICE CADUC

Le tram partant à 11 h.15 de la Gare de Namur pour Wépion a dû s'arrêter près du Pont de Meuse pendant dix minutes (montre en main) parce que le personnel n'avait pas de clef pour l'aiguillage !!

On a dû attendre l'arrivée du tram de Jambes qui heureusement était muni de sa clef.

LA PROVINCE 26/2/1914

COLLISION

Mercredi après-midi, un accrochage s'est produit rue du Pont entre un tram se dirigeant vers Wépion et une auto de livraison venant du Marché au Foin.

L'auto a eu la partie gauche de son train avant très abimée et il a fallu la soulever à l'aide de crics pour dégager la voie du tram.

L'enquête établira sans doute les responsabilités.

LA PROVINCE 9/3/1914

ACCROCHAGE

Dimanche matin, vers 8 heures, près de l'église de Jambes, un tram venant de Namur a pris en écharpe la voiture d'un laitier d'Erpent.

Celle-ci a été réduite en miettes et le contenu de quelques cruches de lait renversé sur le pavé.

Dans la collision, le cheval a reçu quelques contusions.

LA PROVINCE 17/3/1914

CHEMINS DE FER VICINAUX

Le public est informé que dimanche prochain, 22 mars, à l'occasion des fêtes de la mi-carême, les trams électriques ne circuleront pas entre la place Kekeljan et la place de la Gare à partir de midi jusqu'à la dislocation du cortège.

Le même jour, il sera mis en marche les trams spéciaux suivants:

Départs de Namur pour Lesves, pour Profondeville, pour Onoz-Spy, et pour Forville, à 23 heures.

Ces trams feront arrêt aux gares intermédiaires.

LA PROVINCE 21/3/1914

AUX TRAMS ELECTRIQUES

A partir de jeudi matin, les trams de la ligne St-Servais Faubourg St-Nicolas ne vont plus au delà du café Parisien par suite de

travaux rue Pepin.

Il est vraiment regrettable que la direction des tramways néglige d'une façon aussi absolue toute une partie de cette ligne.

Elle aurait très bien pu organiser un service du terminus (Faubourg St-Nicolas) à la rue Lucien Namèche. Rien dans cette partie de la ligne ne s'y oppose et de cette façon les voyageurs de ce quartier auraient été satisfaits.

Nous attirons tout spécialement l'attention de la direction sur cet état de choses en espérant qu'elle trouvera moyen d'envoyer une voiture au terminus pour assurer le service jusqu'à la rue Lucien Namèche pendant toute la durée des travaux rue Pepin.

LA PROVINCE 24/3/1914

CA CONTINUE A NE PAS ALLER MIEUX

Il y a huit jours, c'était le manque de courant: arrêt complet de nos trams électriques.

Lundi, c'est le tram qui devait partir à 12 heures pour la Citadelle qui a manqué de ne pas pouvoir démarrer faute de wattman.

Ainsi donc, la voiture se trouvait à son point de départ. Le compartiment de seconde classe était comble alors que celui de première était occupé par trois voyageurs munis de libre-parcours.

Sur les deux plateformes les voyageurs s'écrasaient littéralement.

A midi, le receveur, très solennel, tire le cordon, ding ding. Son appel restant inefficace, il retire non moins solennellement le cordon, ding ding, ding ding, mais le tram s'obstine à ne pas bouger.

Enfin, un voyageur fait remarquer au receveur qu'il n'y a pas de wattman. Il est midi 05, le receveur descend de voiture, questionne ses collègues qui paraissent ahuris, tandis que les voyageurs rient, agitent gong et sonnette, trépignent et crient "partira, partira pas ?"

Il est 12 heures 15 et on voit arriver un contrôleur qui veut bien se charger de conduire la voiture à destination.

Enfin, le tramway s'ébranle aux exclamations du public qui trouve que décidément la compagnie se moque un peu trop souvent de lui.

LA PROVINCE 11/4/1914

LES TRAMS NAMUR-CITADELLE

La compagnie des tramways électriques a décidé de faire un service intensif entre la Gare et la Citadelle.

Cet essai commencera dimanche de 14 à 17 h.20.

Les trams quitteront la station à l'heure 20 et à l'heure 50.

Dernier départ à 20 heures.

LA PROVINCE DE NAMUR

LES VICINAUX DU PAYS DE DINANT

Depuis quelque temps a été remis en question le projet du vicinal Ciney-Houyet, par Achène, Conneux, Chèvetogne, Montgauthier et Custinne.

Pendant un certain temps, il a été proposé que le terminus de cette ligne fût la gare de Gendron plutôt que celle d'Houyet, mais le premier projet semble l'emporter.

Les communes d'Achène, Ciney, Chevetogne et Montgauthier ont adhéré en principe à la constitution de la ligne projetée et le Conseil Communal de Ciney a décidé de l'étude. Quant aux communes de Custinne et Houyet, elles n'ont pas encore fait connaître officiellement leur intention.

LA PROVINCE 22/4/1914

COLLISION ENTRE TRAM ET AUTO

Lundi vers 7 heures 30, l'automobile du Dr Lambert se dirigeait vers la Place d'Armes par la rue Notre-Dame. Elle était suivie par un taxi qui allait dans la même direction.

Arrivé au coin de la rue du Pont, le chauffeur de la première voiture aperçut soudain devant lui un tram électrique roulant vers Jambes. Il freina brusquement, mais le taxi qui le suivait ne put bloquer ses freins et vint pousser la voiture contre le tram.

L'avant de l'auto est un peu endommagé, mais il n'y a aucun accident de personnes.

LA PROVINCE 23/4/1914

CHEMIN DE FER VICINAL POLICE

Un arrêté royal charge les agents ci-après d'exercer sur les lignes exploitées ou à exploiter par la Société Anonyme des chemins de fer vicinaux de la Semois les fonctions de police déterminées par la loi du 25/7/1891:

- 1) en qualité d'inspecteur en chef: M. Pigeot V.J. ingénieur-directeur à Namur.
- 2) en qualité d'inspecteur: Mr R. Crasset, chef d'exploitation à Vresse.
- 3) en qualité de garde-voyer: Mr J. Buffet, percepteur à Membre et Mr J. Pierrard, percepteur à Orchimont.

LA PROVINCE 10/5/1914

UN ARRET FIXE S. V. P.

De nombreux habitants du Rempart Ad Aquam, des rues Courte et Notre-Dame, de La Plante et Wépion, viennent d'adresser à la société des vicinaux une requête tendant à obtenir un arrêt fixe en remplacement de l'arrêt facultatif actuel.

Nous espérons que cette demande des plus justifiée sera favorablement accueillie.

LA PROVINCE 14/5/1914

UNE REQUETE

Nous avons reçu la lettre suivante:

" Monsieur le Directeur,
Précédemment, l'arrêt du tram électrique de la place Louise-Marie de la ligne St-Servais-Faubourg St-Nicolas était établi au coin de cette place et de la rue de Bruxelles.
Cet arrêt donnait toute satisfaction au public voyageant sur cette ligne. Or, depuis quinze jours, l'arrêt a été modifié sans que personne en connaisse la raison.
Une requête revêtue de cinquante signatures (la liste aurait encore pu être allongée) a été adressée à la direction des trams, mais jusqu'à ce jour elle est restée lettre morte.
Vraiment, on dirait que ces Messieurs n'ont qu'un but: prendre des mesures pour embêter leur monde.
Nous comptons sur votre bienveillant appui pour faire rétablir l'ancien arrêt."

Un groupe d'habitues de la ligne Fg-St-Nicolas-St-Servais.

LA PROVINCE 19/5/1914

ANDENNE AUX VICINAUX

Le 3 juin prochain, aura lieu l'adjudication d'une ligne de chemin de fer vicinal à Andenne, dans les rues du Commerce, Brun, de l'Hôtel de Ville, Grand-Rue, Place du Chapitre, ainsi que le transfert de la gare de marchandises au Quai Pastor.

Le devis s'élève à 11.267 frs 75.

Va-t-elle enfin disparaître, cette gare de marchandises qui fut l'objet de tant de réclamations et de récriminations ?

Nous ne verrons plus, en temps de pluie, cette boue grasse déposée par les terres plastiques que l'on déchargeait des wagons recouvrant une grande partie de la rue Cockerill et que les habitués étaient obligés de traverser au risque à chaque pas de glisser et de s'étaler par terre.

Note: Ce projet ne sera jamais réalisé. Il sera abandonné pendant la guerre et ne sera plus repris après.

LA PROVINCE 6/6/1914

GESVES UN ACCIDENT MORTEL

Mercredi, à Gesves, Mr Jules Descy, dit Pilou, âgé de 78 ans, revenait de chez un de ses fils.

Au passage à niveau du chemin de fer vicinal, il fut surpris par un tram qu'il n'avait pas entendu venir, étant atteint de surdité.

Mr Descy fut traîné sur le sol sur une distance de plus de dix mètres.

Horriblement mutilé, il mourut presque immédiatement.

Le défunt était un très brave homme jouissant de l'estime de tous.

L'AMI DE L'ORDRE 15/9/1914

QUESTION

Le public demande quelles sont les conditions requises pour circuler en tramway dans les diverses localités des environs de Namur.

L'AMI DE L'ORDRE 23/9/1914

L'HEURE ET LES TRAMS

Le tram à vapeur Namur-Spy et le tram à vapeur Namur-Forville partent tous les deux à six heures du matin.

Or, c'est à six heures seulement qu'il est permis de circuler en ville.

D'où il résulte que les personnes voulant se rendre à Forville ou à Spy arrivent forcément trop tard pour prendre ces trams.

Ne pourrait-on retarder de quinze minutes l'heure de départ ?

L'AMI DE L'ORDRE 23/12/1914

LE TRAM DE SPY

Nombre d'habitants de Namur se rendant dans les environs pour leurs affaires, ont été empêchés hier de prendre le tram sur la ligne de Onoz-Spy.

On veut, paraît-il faire revivre le commerce et l'industrie.

Mais on nous empêche de voir notre clientèle, de traiter nos marchés, de percevoir notre argent.

Ce n'est guère le moyen !

L'AMI DE L'ORDRE 4/2/1915

CHEMINS DE FER VICINAUX

A partir du jeudi 4 courant, un service direct Namur-Jemeppe-sur-Meuse sera organisé.

Départ de Namur-Heuvy à 12 h.45, arrivée à Jemeppe-sur-Meuse à 5 h.30.

En sens inverse, départ de Jemeppe-sur-Meuse à 8 h.50, arrivée à Namur-Heuvy à 1 h.15 (Heure de l'Europe Centrale).

En conséquence, le tram figurant à l'horaire actuel de la ligne Namur-Forville quittant Forville à 2 h.15 est supprimé et remplacé par un autre quittant Forville à 12 h.16.

L'AMI DE L'ORDRE 7/2/1915

CHEMINS DE FER VICINAUX HORAIRE OFFICIEL AU 8/2/1915

Namur-Profondeville:

Départs de Namur à 8 h.50 - 11 h.10 et 4 h.35.

Départs de Profondeville à 9 h.42 - 12 h.10 et 5 h.35.

Namur-Onoz-Fleurus:

Départs de Namur à 6 h.30 - 10 h.55 3 h.40 et 5 h.25 (Onoz).

Départs de Fleurus à 8 h.45 - 1 h.10 et 5 h.45.

Un tram part d'Onoz à 7 h.45.

Namur-Saint-Gérard:

Départs de Namur Pl. Wiertz à 7 h.20 - 12 h.20 et 6 h.30.

Départs de Bois-de-Villers à 7 h.30 et 6 h.15.

Départs de Saint-Gérard à 9 h.10 et 5 h.44.

Namur-Forville-Meeffe:

Départs de Namur à 6 h.30 (Forville) - 12 h.25 (Meeffe) et 4 h.45 (Forville).

Départs de Forville à 8 h. et 6 h.15.

Départ de Meeffe à 11 h.55.

Jambes-Andenne-Huy:

Départs de Jambes à 7 h.31 - 12 h.45 et 4 h.

Départs de Huy à 10 h. et 6 h. du soir (jusque Jambes) 2 h. (jusqu'Andenne).

Andenne-Eghezée-St-Denis:

Départ d'Andenne pour St-Denis à 7 h.10

Départ de St-Denis pour Forville à 4 h.50

Départs de Mehaigne à 7 h. pour Bierwart et d'Eghezée à 2 h.30 pour Bierwart.

Bierwart-Statte:

Départs de Bierwart à 7 h.55 et 3 h.16.

Départ de Statte à 9 h.35 et 4 h.40.

Huy-Ben-Ahin-Courrière:

Départ de Huy à 3 h.05

Départ de Gesves-centre à 7 h.42.

L'AMI DE L'ORDRE 23/2/1915

CHEMINS DE FER VICINAUX

A partir du 1er mars prochain, des modifications seront apportées à l'horaire des chemins de fer vicinaux exploités par la société anonyme "La Mosane".

Il sera établi un service direct entre Fleurus, Namur et Jemeppe-sur-Meuse et vice-versa.

Ces trams seront en correspondance à Horion-Hozémont avec un autre service direct allant ou venant de Tongres et Maastricht.

Nous publierons cet horaire incessamment.

L'AMI DE L'ORDRE 7/4/1915

FUNERAILLES DE Mme JULES HAMOIR

Le service funèbre sera célébré ce jeudi 8 à 10 heures 30 (centrale) en l'église cathédrale.

Un tram spécial Namur-Belgrade partira de la gare à 1 heure 35 (centrale) et redescendra du cimetière à 2 heures 25.

L'AMI DE L'ORDRE 26/5/1915

NOUVELLE LIGNE VICINALE

Une ligne est en projet de Gilly à Fleurus, ce qui permettra de relier les réseaux ferrés de Charleroi, St-Ghislain, Mons et La Louvière à celui de Namur.

Des chômeurs des communes traversées seront occupés aux travaux.

L'AMI DE L'ORDRE 16/7/1915

LIGNE VICINALE FOSSES-CHATELET

La ligne vicinale de Fosses à Chatelet est mise en exploitation à partir du 15 courant.

Les trams partent de Fosses le matin à 7 h.15 et 10 h.30, l'après-midi à 1 h.50 et 5 h.50, pour arriver à Châtelet, place Saint-Roch, à 8 h., 11 h.20, 2 h.40 et 6 h.40, en passant par Vitrival, Le Roux, Sart-Eustache et Presles.

De Châtelet, les trams partent le matin à 8 h.10 et 12 h., l'après-midi à 3 h. et 7.10, pour arriver à Fosses Station à 9 h.10, 12 h.50, 3 h.50 et 8 h.

L'AMI DE L'ORDRE 23/7/1915

LIGNE NAMUR-WÉPION

A partir du 22 juillet, un tram quittera la gare de Namur chaque jour pour Fooz-Wépion et retour à 1 h. 15 (heure Europe Centrale).

L'AMI DE L'ORDRE 3/11/1915

RENCONTRE DE TRAMS

Dans la matinée de dimanche, deux trams à vapeur, l'un allant vers Andenne, l'autre vers Jambes, se sont rencontrés à la sortie de Lives.

Les locomotives arrivaient à l'aiguillage du changement de voie qui aurait dû d'après l'enquête fonctionner normalement, mais les roues patinèrent sur les rails rendus glissants par les feuilles et le choc se produisit.

L'avant des machines est défoncé. Les chaudières sont restées intactes. Dans les deux trams, il y avait nombre de vitres brisées.

Les voyageurs ont été projetés l'un sur l'autre. Il y a eu quelques blessés, mais peu grièvement: contusions légères et coupures provoquées par des éclats de verre.

L'AMI DE L'ORDRE 9/12/1915

LE VICINAL CINBY-SORBE-ANDENNE-HUX

Au bureau de la S.N.C.V. de Namur, vient d'avoir lieu l'adjudication restreinte pour la construction de la section du vicinal de Ciney à Havelange, estimée à 109.787,80 frs.

L'adjudicataire, Mr Podevain, de Schaerbeek avait soumissionné pour 109.215 frs. La soumission la plus élevée se montant à 130.965 frs.

L'AMI DE L'ORDRE 23/12/1915

FLEURUS ACCIDENT DE TRAM

Ce 22 décembre à la soirée, une charrette stationnait chaussée de Charleroi sur les voies du tram, lorsque le vicinal est arrivé et a réduit le véhicule en miettes.

Heureusement, il n'y a pas eu d'accident de personnes à déplorer.

L'AMI DE L'ORDRE 27/12/1915

La Société des trams Liège-Seraing-Jemeppe vient de créer un service entre Jemeppe et Liège.

Les voitures seront en correspondance avec la ligne vicinale Hannut-Jemeppe.

L'AMI DE L'ORDRE 30/12/1915

UN ENFANT TOMBE DU TRAM

Dans la soirée d'hier, vers 5 heures, un enfant tomba du tram sur le pont du chemin de fer à Belgrade et resta inanimé sur le sol.

On le transporta dans un café voisin, où le Dr Vandenberg parvint à lui faire reprendre connaissance.

Le tram n'avait pas atteint l'enfant dans sa chute, mais le choc avait été très violent.

Il s'agit du petit Guillaume Chevalier, domicilié à Namur, rue Haute Marcelle.

Le Dr Falmagne qui le soigne espère que tout danger est écarté.

AU TRAM NAMUR-FORVILLE

Autrefois, le tram descendant vers Namur à 6 heures 30 faisait

arrêt à Bouge (Commognes) avec raison, car c'est un des arrêts où montent et descendent le plus de voyageurs.

Le nouvel horaire, établi provisoirement pour la durée de la guerre, a supprimé cet arrêt au tram de 6 h. 1/2 du soir.

C'est très désagréable, surtout les dimanches et jours de fêtes où de nombreux voyageurs profitent de ce tram pour retourner vers Namur.

N'y aurait-il pas moyen de rétablir cet arrêt ?

L'AMI DE L'ORDRE 3/1/1916

VOLS DE FILS DE CUIVRE

Les "gardes bourgeois" Alphonse Kréserve et Alexandre Legrand ont rencontré place Wiertz vers 6 heures, les nommés Louis D... et Camille W..., domiciliés respectivement rue Haute Marcelle et rue Saint-Nicolas, qui s'en revenaient porteurs de 30 à 40 kilogs de fils en cuivre rouge volés sur la ligne vicinale de l'avenue de Marlagne.

Procès-verbal leur a été dressé après interrogatoire et aveux.

L'AMI DE L'ORDRE 10/2/1916

LE VICINAL NAMUR-FORVILLE

Derechef, les habitants des Commognes (Vedrin) sollicitent l'arrêt du tram à l'endroit où anciennement il déposait et prenait les travailleurs.

Recommandé à la bienveillance de Monsieur le Directeur de l'Exploitation qui, nous n'en doutons pas, fera son possible pour satisfaire les habitants de cette importante localité.

L'AMI DE L'ORDRE 22/2/1916

CHEMIN DE FER VICINAUX AVIS

A partir du 24 courant, les modifications suivantes seront apportées à l'horaire de la ligne Namur-Malonne-St-Géraerd:

Vers Namur: Le tram 123 quittant Lesves à 7 h.35 pour Namur, est supprimé entre Lesves et Malonne-Port. Les trams électriques quittant Malonne à 8 h.20, 12 h.05, 1 h.45, 3 h.15, 4 h.45 et 5 h.12 sont supprimés.

Vers St-Gérard: Les trams électriques quittant Namur à 1 h.12, 2 h.45 et 4 h.15 sont supprimés. Le tram 124 quittant Namur à 11 h.35 est supprimé

entre Malonne et les Anges. Le tram 128 quittant Namur à 5 heures 30 est supprimé. Le tram 130 quittant Namur à 6 h.50 continuera jusque St-Gérard-Village.

Les trams électriques entre Namur et Belgrade sont supprimés.

L'AMI DE L'ORDRE 24/2/1916

HUY NOS VICINAUX

Depuis quelque temps, ils ont repris du service à la grande satisfaction des populations qu'ils desservent.

Les assemblées générales donneront un aperçu de ce qu'ils auront produit pendant les quelques mois de leur exploitation partielle.

L'assemblée générale de la S.A. Poulseur-Sprimont-Trooz aura lieu le 20 mars à 2 heures en l'hôtel Moderne à Liège. Celle de la société "La Mosane", le mardi 14 mars à 3 heures à la Banque de Bruxelles, à Bruxelles.

L'AMI DE L'ORDRE 1/3/1916

LES CHEMINS DE FER VICINAUX

Voici ce qu'écrit le Vingtième Siècle:

" Un de nos amis nous apporte quelques détails intéressants sur l'exploitation des chemins de fer vicinaux en Belgique.

C'est par chemin de fer vicinal que les bruxellois se rendent à Liège et les liégeois à Bruxelles.

On fait le trajet en cinq heures ce qui représente à peu près 25 km. heure. En temps de guerre, ce n'est vraiment pas si mal!

D'une manière générale, les recettes des chemins de fer vicinaux, exception faite des régions d'étape, ont augmenté considérablement depuis la guerre.

Un exemple: Le groupe de Louvain accuse pour la période entre le 1er et le 31 octobre 1914 une recette de 1.148.000 frs. En 1915, pour la même période, la recette a atteint 2.727.000 frs, soit environ 1.600.000 frs d'augmentation. Une seule ligne du groupe de Louvain est en diminution de recettes, c'est la ligne Incourt-Courcelles.

La ligne Louvain-Jodoigne a passé de 83.000 frs à 214.000 frs.

Même sous l'occupation allemande, la Belgique vit et l'activité des belges

sur les terrains où elle peut se manifester ne se ralentit pas.

C'est à la fois une preuve de vitalité et un signe d'espérance."

L'AMI DE L'ORDRE 11/5/1916

WÉPION

Dans la nuit du 8 au 9, on a volé à partir du dépôt du tram jusqu'à la carrière des Collets à Wépion, environ 500 mètres de fils électriques servant à la traction du tram.

L'AMI DE L'ORDRE 1/8/1916

AUX VICINAUX AVIS

A titre d'essai, et pendant le mois d'août seulement, le tram électrique de 7 heures 45 du soir pour Profondeville et ne circulant que le dimanche, sera mis en marche journallement à partir du 3 courant. Namur, le 1er août 1916.

L'AMI DE L'ORDRE 4/8/1916

AUX VICINAUX

Les clients des chemins de fer vicinaux seraient heureux si, tout au moins aux trams correspondant aux heures des marchés, l'administration ajoutait un fourgon destiné à recevoir les marchandises.

Cela empêcherait que les plateformes soient encombrées de paniers, mannes, caisses, colis divers, alors que, d'après le règlement, elles doivent être réservées aux seuls voyageurs.

L'AMI DE L'ORDRE 7/8/1916

AUX VICINAUX

On nous écrit:

" Dans votre numéro de vendredi, vous demandez que les plateformes des trams soient, comme l'indique le règlement, réservées aux seuls voyageurs et que, aux heures où il y a ordinairement transport abondant de colis divers, ceux-ci trouvent place dans un fourgon. Vous avez tellement raison, même en dehors des marchés, que ce même vendredi, au tram quittant Namur pour Profondeville à 3 heures 15, j'ai constaté que sur six plateformes, deux étaient occupées par des bicyclettes

attachées au garde-corps au moyen de ficelles.

Notez que le tram était comble et que les voyageurs ne savaient plus où se caser.

Une autre remarque à formuler au sujet de cette même ligne:

Le samedi matin, vu l'affluence, on dédouble le tram arrivant à Namur vers 9 heures.

C'est très bien, mais les deux trams se suivent à une minute d'intervalle à peine et croisent tous les deux au boulevard ad Aquam le tram montant.

Ne serait-il pas plus rationnel, plus pratique et plus utile de les espacer de cinq minutes environ et de faire croiser l'un au boulevard et l'autre au parc de la Plante ?"

L'AMI DE L'ORDRE 16/8/1916

ONOZ ACCIDENT

Une équipe d'ouvriers était occupée à recharger un wagon de perches à la gare d'Onoz, quand une partie du chargement dégringola dans les vitres d'une voiture du tram qui se trouvait à côté.

Les vitres furent brisées et les éclats de verre blessèrent assez sérieusement aux mains et à la figure une dame et sa fillette.

L'AMI DE L'ORDRE 31/8/1916

CHEMINS DE FER VICINAUX

A partir du 1er septembre, le tram électrique quittant Namur à 7 heures 45 qui pendant le mois d'août allait jusque Profondeville, sera limité à Wépion-Pôle-Nord. Il fera retour vers Namur à 8 heures 15.

Le dimanche, l'horaire actuel sera maintenu.

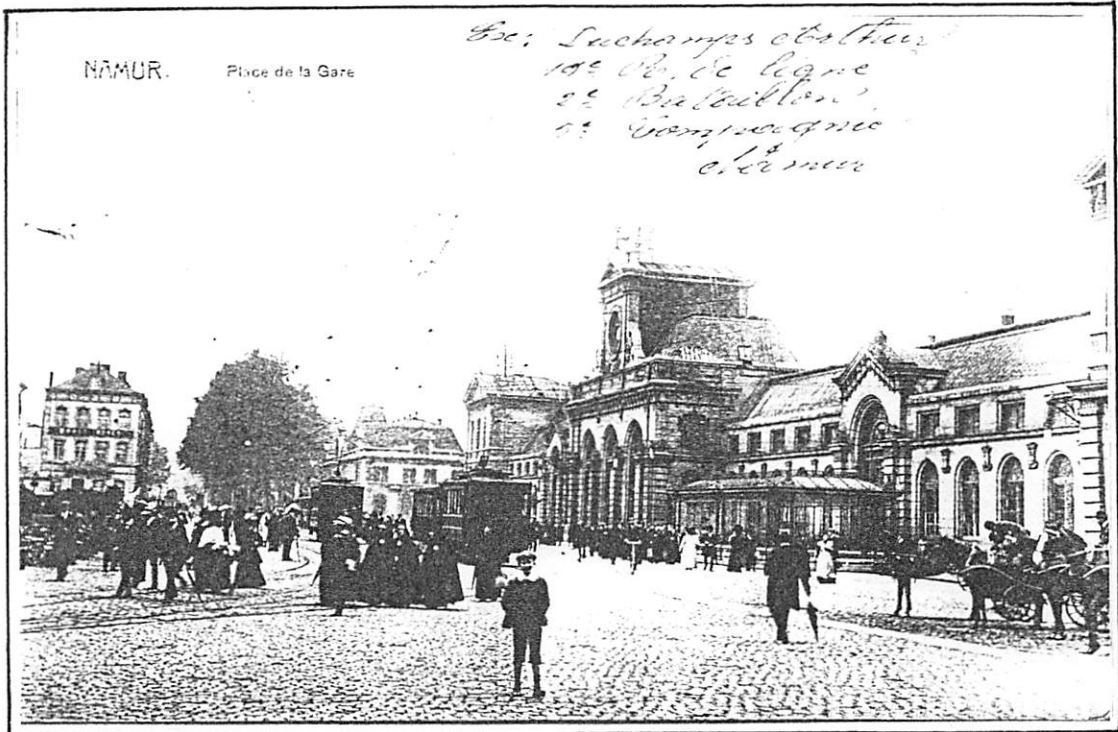
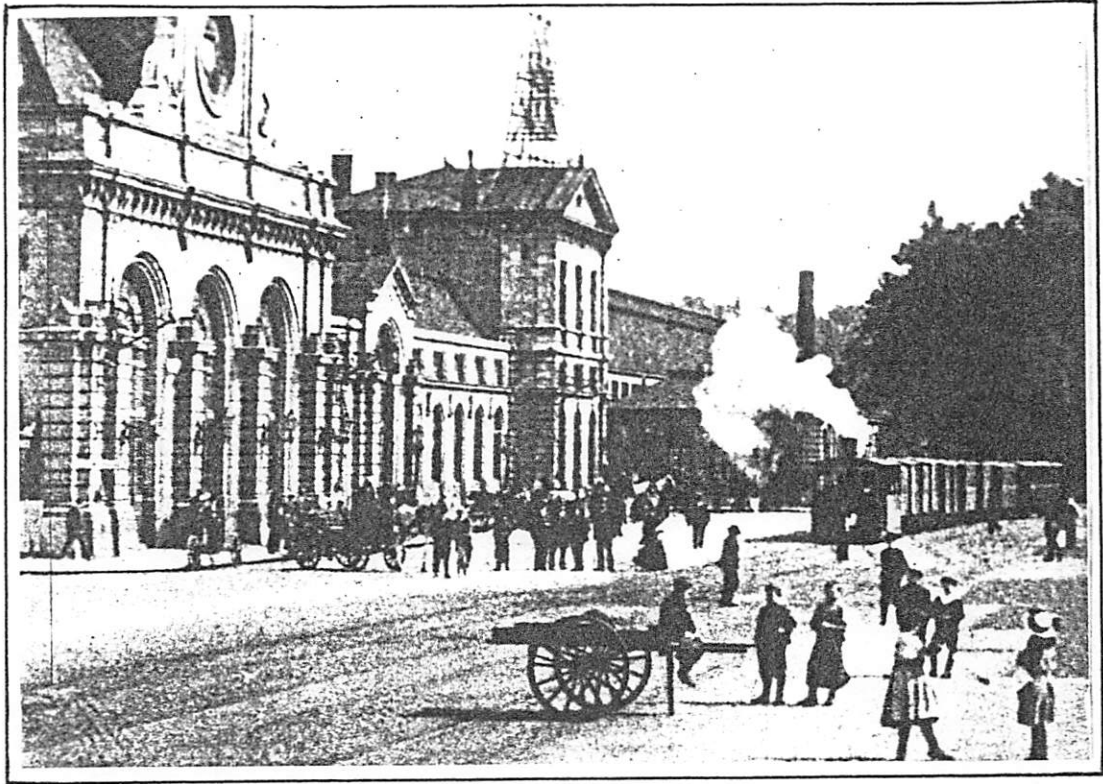
A partir de la même heure, les trams quittant Namur pour Wépion à 1'heure 45 continueront jusque Wépion-Pôle-Nord.

L'AMI DE L'ORDRE 3/10/1916

AUX TRAMWAYS

A la date du 1er octobre 1916, le tram électrique figurant à l'horaire au départ de Namur à 7 heures 45 du soir pour Profondeville et celui quittant Profondeville à 8 heures 40 ont été supprimés.

Il en est de même du tram qui en semaine part de Namur à 7 heures 45 au soir pour Wépion-Pôle-Nord et quitte Wépion-Pôle-Nord pour Namur à 8 heures 15.



PLACE DE LA GARE

TRAM A VAPEUR ET TRAM ELECTRIQUE

L'AMI DE L'ORDRE 9/10/1916

NOS VICINAUX

Les modifications suivantes ont été apportées depuis le 5 octobre dans le service de différentes lignes:

Namur-Forville-Meeffe:

Le tram n° 202 quittant Namur pour Forville à 9 h.45 et son retour en 203 quittant Forville pour Namur à 11 h.15 sont supprimés, sauf le samedi.

Burdinne-Bierwart-Statte:

Le tram n° 75 quittant Bierwart pour Statte à 12 h.25 et son retour en 74 quittant Statte pour Bierwart à 1 h.45 sont supprimés sauf le mercredi. Le tram 78 quittant Forville pour Burdinne à 6 h. du soir est supprimé le samedi.

Andenne-Eghezée:

Le tram 54 quittant Forville pour Andenne à 8 h.55 est supprimé. Le tram 57 quittant Andenne pour Eghezée à 12 h.30 est supprimé tous les jours entre Andenne et Eghezée et le mercredi entre Forville et Eghezée.

On annonce pour le 15 octobre et le 1er novembre de nouvelles suppressions de trams notamment sur la ligne Huy-Andenne-Namur.

L'AMI DE L'ORDRE 4/12/1916

NAMUR CHEMINS DE FER VICINAUX

Par suite de la pénurie des huiles de graissage, différents services ont dû être réduits à partir du mardi 5 courant.

Consulter les nouveaux guides.

L'AMI DE L'ORDRE 7/12/1916

LE TRAM HUY-NAMUR

De nouvelles modifications ont été apportées à l'horaire du tram vicinal Huy-Namur.

Il y aura trois départs journaliers à 9 h.50, 2 h.20 et 6 h.57.

L'AMI DE L'ORDRE 12/12/1916

LE TRAM VICINAL HUY-NAMUR

Nouvelles modifications à l'horaire:

Il n'y a plus que trois départs de et pour Huy.

Départs de Huy à 9 h.46, 2 h.20 et 6 h.48.

Arrivées à Namur à 11 h.15, 3 h.57 et 8 h.24.

Départs de Namur à 7 h.25, 12 h. et 4 h.41.

Arrivées à Huy à 9 h.02, 1 h.37 et 6 h.12.

L'AMI DE L'ORDRE 17/12/1916

TRAMS VERS MALONNE

Les habitants de Malonne-Malpas et environs prient la Société Mosane de bien vouloir faire suivre jusque Malpas le tram électrique qui quitte Namur pour arriver à Malonne-Port à 5 h.45.

Six minutes de traction en plus, c'est peu de chose et ceci éviterait à de nombreux voyageurs de faire à pied un parcours long et pénible dans l'obscurité et la boue ou d'être obligés à attendre le tram suivant à 6 h. 45.

L'AMI DE L'ORDRE 15/1/1917

CHEMINS DE FER VICINAUX

A partir du 16 courant, le service électrique de la section Faubourg Saint-Nicolas-Salzinnes-Trieu sera rétabli comme précédemment.

Le premier départ se fera de Salzinnes-Eglise pour le Faubourg St-Nicolas à 9 heures 27.

Section de Namur-Malonne

Un tram supplémentaire partira de Namur pour Malonne-Port à 2 h.20.

Un autre partira de Malonne-Port pour Namur à 5 h.50 du soir.

L'AMI DE L'ORDRE 20/1/1917

AUX VICINAUX

Des travaux de réparation effectués au pont de Jambes empêcheront pendant une semaine environ le service des trams électriques entre la gare de Jambes-Nord et le Pont de Jambes. La Direction.

L'AMI DE L'ORDRE 21/2/1917

ACCIDENT DE ROULAGE

Hier, vers 10 heures du matin, Mr Warègne, ouvrier de Mr Close, négociant, rue des Dames Blanches à Namur, sortait de cette rue, conduisant un tombereau chargé.

Au tournant de la rue de Fer, le tombereau fut tamponné par un tram.

Mr Warègne, pris entre son tombereau et le tram, était dans une position critique. Il s'en tira heureusement avec une blessure peu grave au front.

La voiture motrice du tram tamponneur fut légèrement endommagée et le tombereau eut les deux timons brisés net.

Quant au cheval qui a été renversé, il n'a reçu que quelques blessures sans gravité.

L'AMI DE L'ORDRE 22/1/1917

UN ENFANT ECRASE PAR LE TRAM

Un horrible accident s'est produit hier après-midi, rue de Bruxelles.

Un bambin de cinq ans et demi, fils de Mr Louis Delfosse, ingénieur, avenue de Salzinnes, 33, sortait de l'école des Ursulines.

Un tram arrivait des Quatre Coins. Le malheur voulut que le gamin laissât tomber son porte-plume. Il s'arrêta et faisant demi-tour alla se jeter sous la motrice.

Le wattman bloqua ses freins, mais il était trop tard, le tram avait déjà tamponné l'enfant. On le releva et on le transporta chez les soeurs Ursulines où les docteurs Stiernon et Pol Alexandre lui donnèrent leurs soins. Ces médecins diagnostiquèrent une fracture du crâne et des contusions multiples.

La petite victime de ce triste accident a été transportée au domicile paternel dans un état très grave.

On conçoit la douleur des parents.

L'AMI DE L'ORDRE 5/3/1917

CHEMINS DE FER VICINAUX AVIS

A partir du 6 mars courant, les modifications ci-après seront apportées aux horaires actuellement en vigueur:

Service électrique:

Un tram quittera Namur pour Belgrade à 2 h.15. Il fera retour de Belgrade pour Namur à 2 h.30.

Le tram quittant actuellement Namur pour Malonne sera retardé de 30 minutes.

Service vapeur:

Le mercredi seulement, le tram 33 de la ligne Jambes-Huy continuera jusque Huy. Ce tram fera retour de Huy à Andenne. Départ de Huy à 12 h. Arrivée à Andenne à 12 h.50

L'AMI DE L'ORDRE 20/3/1917

VOL SUR LE TRAM

Mr Naveau, cultivateur à Denée, revenant du marché de Namur le soir s'est aperçu en descendant du tram à Lesves qu'on lui avait volé son portefeuille contenant environ 6.000 frs, dont trois billets de 1.000 marks, et sa carte d'identité.

L'AMI DE L'ORDRE 30/4/1917

LIGNE JAMBES-ANDENNE-HUY

L'exploitation de la ligne Jambes-Huy cessera entre Andenne et Huy à partir du mercredi 2 mai prochain.

Le service reste maintenu provisoirement entre Andenne et Jambes suivant l'horaire actuellement en cours.

L'AMI DE L'ORDRE 4/5/1917

VOL DANS UN TRAM

Dans un tram vers Spy stationnant place de la Gare, on a volé une sacoche au préjudice de Mme Joséphine Maloteau, de Belgrade.

Cette sacoche contenait une vingtaine de francs et une carte d'identité.

L'AMI DE L'ORDRE 9/5/1917

EXPLOITS DE GAMINS

A Horion, des gamins ont lapidé le tram.

Les vitres volèrent en éclats et plusieurs voyageurs furent grièvement blessés.

Leur coup fait, les garnements s'enfuirent.

Les noms de plusieurs d'entre eux sont connus.

L'AMI DE L'ORDRE 11/5/1917

AVIS

La Direction de la Société Mosane pour l'exploitation des chemins de fer vicinaux, nous envoie l'avis suivant:

" A partir du lundi 14 courant, le service de la ligne Andenne-Jambes sera supprimé".

L'AMI DE L'ORDRE 14/5/1917

UN ENFANT TUE PAR LE TRAM

Charles Capelle, âgé d'une douzaine d'années, demeurant à Saint-Servais, rue de l'Industrie, 43, était grimpé sur le marchepied du tram Namur-Onoz-Fleurus, qui descendait la chaussée de Waterloo.

Il tomba sous les roues, eut la tête écrasée et fut traîné sur une assez longue distance.

Quand on parvint à arrêter le tram, l'enfant avait cessé de vivre.

L'AMI DE L'ORDRE 15/5/1917

UN ENFANT TUE PAR LE TRAM

Sous la foi d'informations dont la précision laissait à désirer, nous avons relaté l'accident survenu au petit Charles Capelle, de Saint-Servais.

Le père de l'enfant nous donne les indications suivantes:

" Le tram était composé de plusieurs voitures à marchandises, sans aucune voiture de voyageurs. Il allait se diriger vers Belgrade, Onoz & Fleurus et stationnait place d'Hastedon, quand Charles Capelle et un autre gamin montèrent sur l'avant-dernier wagon. C'était un wagon circulant à vide.

Le dernier wagon était, lui, chargé de futs.
Quand le train siffla le départ, les enfants voulurent descendre. L'un y réussit. Charles Capelle n'eut pas le temps de descendre et quelques centaines de mètres plus loin, près de la rue de l'Hôtel de Ville, il fut projeté en l'air et retomba sous les roues.
Le tram ne s'arrêta pas, car aucun membre du personnel ne se doutait de l'accident. Le garde se trouvait sur la machine et il n'y avait ni agent ni serre-frein sur la dernière voiture.
Cette présence d'un surveillant est cependant réglementaire et obligatoire, et s'il y avait eu quelqu'un sur le wagon de queue, sans doute ce terrible accident aurait-il pu être évité."

L'AMI DE L'ORDRE 24/5/1917
AUX CHEMINS DE FER VICINAUX

A partir de mardi 29 mai courant, le service de la ligne Burdinne-Bierwart-Statte est supprimé.

En outre, les trams 56 et 57 quittant respectivement Forville pour Eghezée à 1 h.52 et Eghezée pour Forville à 2 h.30, sont supprimés.
(Communiqué).

L'AMI DE L'ORDRE 12/6/1917
AUX VICINAUX

On nous demande de poser la question suivante:

" La Direction des Vicinaux a instauré le service d'été sur la ligne de Jambes qui s'arrête à la Gare du Nord et ne donne plus de correspondance vers Andenne.
Pourquoi maintient-elle le service d'hiver sur la ligne de Wépion, toujours encombrée, toujours surchargée et où la circulation nécessite donc des trams plus nombreux?"

L'AMI DE L'ORDRE 13/6/1917
UN MORT INCONNU

Hier, 12 juin, le machiniste du tram partant le matin de Saint-Gérard pour Namur, aperçut un homme pendu à un buisson le long de la ligne vicinale, entre les arrêts du Bâtiment et du Village à St-Gérard.

D'après le médecin, la mort remontait à 10 heures. L'inconnu paraissait être âgé de 60 à 65 ans.

L'AMI DE L'ORDRE 18/6/1917

LE SERVICE HUY-ANDENNE

Depuis hier dimanche, le service Huy-Andenne-Seilles est fixé comme suit:

- Départs de Huy à 7 h.15, 11 h.30 et 5 h.30
- Départs de Seilles à 9 h.10, 1 h.25 et 7 h.20.

L'AMI DE L'ORDRE 27/6/1917

LE TRAM LESVES-SAINT-GERARD

L'administration des Vicinaux nous informe que à partir du 2 juillet prochain, la section Lesves-Saint-Gérard de la ligne Namur-Saint-Gérard cessera d'être exploitée.

L'AMI DE L'ORDRE 2/7/1917

LE TRAM NAMUR-MALONNE-LESVES

A partir d'aujourd'hui 2 juillet, les trams Namur-Malonne-Port circulent comme suit:

Départs de Namur: 6 h.55, 8 h., 9 h. (supprimé le dimanche), 10 h., 11 h.15, 12 h.5, 1 h.20, 2 h.50, 3 h.50, 4 h.25, 5 h.25, 6 h.45, 8 h.15.
Les trams de 8 h., 4 h.25 et 6 h.45 vont jusque Lesves.
Les trams de 12 h.05, 2 h.50 et 5 h.25 vont jusque Malpas.
Le tram de 8 h.15 va jusque Malpas le samedi seulement.

Départs de Lesves: 7 h.40, 9 h.40 et 6 h.25.

Départs de Malonne-Malpas: 8 h.17, 10 h.20, 1 h.34, 4 h.45, 6 h., 7 h.02.

Départs de Malonne-Port: 7 h.30, 8 h.30, 8 h.33 (supprimé le dimanche), 10 h.31, 10 h.33, 12 h., 1 h.45, 3 h.15, 4 h.55, 5 h.50, 6 h.20, 7 h.15.

L'AMI DE L'ORDRE 3/7/1917

CHEMINS DE FER VICINAUX AVIS

A partir de ce jour, les services directs entre Namur et Jemeppe-sur-Meuse sont supprimés.

L'AMI DE L'ORDRE 10/7/1917

HUY NOS VICINAUX

Les services entre Huy-Waremme-Omal-Hannut et Jemeppe-Namur sont supprimés.

L'AMI DE L'ORDRE 15/7/1917

CHEMINS DE FER VICINAUX

A partir du 16 courant et par suite des travaux en cours au pont du Musée, la circulation des trams doit être suspendue à cet endroit.

Le service vers Jambes sera assuré par transbordement, tandis que le service vers Wépion et Profondeville sera limité place Kekeljan.

Le tram quittant Namur pour Wépion à 7 h. 53 et son retour pour Namur à 8 h.32 sont supprimés pendant cette période.

Namur, le 13/7/1917. La Direction.

L'AMI DE L'ORDRE 18/7/1917

ECRASE PAR LE TRAM

Un ouvrier occupé au démontage de la ligne du tram de St-Gérard avait l'habitude, tous les matins, de sauter sur le tram en marche au moment où celui-ci ralentissait dans la courbe des Balances.

Lundi, ayant raté son coup, il tomba et fut traîné sur une longueur de 10 mètres. Quand on le releva, on constata qu'il avait la jambe gauche complètement broyée.

Il a été transféré à l'Hôpital Militaire. Il s'agit du nommé Joseph Robert, 32 ans, domicilié à Namur, rue Henri Lecocq, n° 2.

L'AMI DE L'ORDRE 23/7/1917

CHEMINS DE FER VICINAUX AVIS

A partir de mardi 24 juillet, le tram électrique quittant le faubourg St-Nicolas à 6 heures et celui partant de Salzinnes-Trieux à 6 h.25 seront avancés de dix minutes sur tout leur parcours.

Le départ de St-Nicolas aura donc lieu à 5 h.50 et celui de Salzinnes-Trieux à 6 h. 15. Par ce dernier tram, la correspondance pour le bateau d'Andenne sera assurée.

L'AMI DE L'ORDRE 25/7/1917
CHEMINS DE FER VICINAUX AVIS

Les trains 46 bis et 145 bis seront supprimés entre Namur et Onoz, à partir du jeudi 26 courant.

La régularité du service et le transport de tous les voyageurs qui se présenteront aux mêmes trams ne sauraient être garantis.

La Direction.

L'AMI DE L'ORDRE 29/7/1917
CHEMINS DE FER VICINAUX

L'exploitation de la ligne Namur-Forville cessera à partir du jeudi 2 août 1917.

L'AMI DE L'ORDRE 16/8/1917
UN DERAILLEMENT QUATRE VICTIMES

Hier matin, une locomotive et une rame de cinq wagons des vicinaux dont trois chargés de billes et deux chargés de rails, descendait la courbe du Fond d'Arquet quand les freins refusèrent de fonctionner.

Tous les wagons déraillèrent à l'exception de la locomotive.

Le nommé Fernand Vanrunchelen, 16 ans, de la rue de la Pépinière, a été tué sur le coup. Trois autres ouvriers ont été grièvement blessés.

L'AMI DE L'ORDRE 31/8/1917
TUE PAR LE TRAM

Mercredi après-midi, vers 4 heures 1/2, Mr Jean-Joseph Lardinois, âgé de 83 ans, demeurant à Velaine, presque aveugle, suivait la chaussée, quand il la quitta pour traverser la voie.

Le tram arrivait. Le chauffeur, Hector Jadoul, sauta de la machine, prit Mr Lardinois par le bras et l'écarta du danger.

Mais aussitôt, se trompant, il recula à nouveau sur la voie.

Le viellard fut pris par le pied et renversé. Il eut les deux jambes coupées, le corps broyé et fut trainé sur une longueur de 20 mètres environ. On le releva mort.

L'AMI DE L'ORDRE 4/9/1917

AUX VICINAUX

A certains trams, il y a un encombrement tel qu'on ne sait où se caser.

Pourquoi les agents des vicinaux n'emploient-ils pas un moyen très simple et qui rendrait aussitôt quantité de places disponibles ?

Il suffirait pour cela de mettre dos à dos les appuis mobiles des banquettes. Dans les intervalles ainsi aménagés des douzaines de voyageurs s'installeraient facilement.

L'AMI DE L'ORDRE 11/9/1917

CHEMINS DE FER VICINAUX

A partir du mercredi 12 septembre, le tram quittant Fozz-Wépion, à 6 heures du matin pour Namur et celui de 6 heures 40 pour Fozz-Wépion seront supprimés.

La Direction.

L'AMI DE L'ORDRE 1/10/1917

GRAVE ACCIDENT EVITE

Hier soir vers 8 heures, un tram descendant de Wépion a rencontré à La Plante un tram montant de la ville.

Les wattmen ont serré les freins et ont pu atténuer la violence du choc.

Tout s'est réduit heureusement à une formidable bousculade, des vitres en morceaux, quelques ferrailles tordues et un moment de très vive panique.

L'AMI DE L'ORDRE 2/10/1917

SUR LES TRAMS

On nous écrit:

" La Société des Chemins de Fer Vicinaux ferait chose sage pour elle et agréable à tous si elle exigeait de ses agents sur les trams qu'ils aient un peu plus de savoir vivre.

Certains sont polis avec le public. D'autres ne le sont pas du tout."

L'AMI DE L'ORDRE 19/10/1917
CHEMINS DE FER VICINAUX AVIS

L'exploitation de la ligne d'Andenne à Eghezée cessera le lundi 22 octobre 1917.

Namur, le 18/10/1917. La Direction.

L'AMI DE L'ORDRE 31/10/1917
BROYE PAR UN TRAM

Dans la matinée d'hier, un ouvrier, Léon Mahy, âgé de 37 ans, habitant Marchovelette et travaillant à la Gare de Namur a été renversé par un tram venant d'Heuvy.

Il a été tué sur le coup.

Il était marié et père de famille.

L'AMI DE L'ORDRE 8/11/1917
VIEILLARD RENVERSE PAR LE TRAM

Hier soir, vers 7 h. 1/2, Mr Ferdinand Roufs, âgé de 86 ans, domicilié rue Froidebise, voulant traverser la voie du tram avenue de Belgrade, fut pris en écharpe, renversé et eut une jambe broyée et coupée.

Après avoir reçu les soins du Docteur Martin, il fut reconduit à son domicile. Son état est très grave.

L'AMI DE L'ORDRE 28/11/1917
DANS LES TRAMS

Quelle singulière idée vient d'avoir la direction des Chemins de Fer Vicinaux !

Elle a décidé que sur toutes les lignes, chaque voiture serait composée d'un compartiment de 1ère classe et d'un compartiment de 2ème classe. Ce nouveau régime est institué depuis lundi.

Pas besoin de dire la montagne de protestations qui s'est déjà accumulée depuis deux jours.

En temps normal, il y a toujours eu très amplement assez d'un compartiment de 1ère classe par train.

Aujourd'hui on couche dans chaque voiture les fameux coussins rouges qui d'ailleurs restent inoccupés. Résultats: plaintes justifiées du public, ennuis sans nombre pour les employés qui n'en peuvent mais, encombrement des plateformes de plus en plus bondées, pour tout le monde malaise et mécontentement.

Allons, Messieurs, remisez vos coussins.

L'AMI DE L'ORDRE 6/12/1917
SUR LES TRAMS

Nous nous faisons l'écho - c'est notre devoir - des réclamations persistantes du public au sujet de la surabondance des compartiments de 1ère classe dans les voitures des trams et de la pénurie correspondante de compartiments de 2ème classe.

Ces réclamations se multiplient chaque jour et il faut reconnaître qu'elles sont fondées.

Le moment ne pouvait être plus mal choisi pour cette malencontreuse innovation.

Tout d'abord, à un point de vue général, l'heure n'est guère à un surcroît de dépenses. Tout le monde a besoin de toutes ses ressources et nul ne songe à se payer le luxe ou le confort - tout relatif d'ailleurs - de parcours en 1ère classe.

En outre l'hiver est venu et avec lui le gel. La direction va-t-elle forcer ses clients à grelotter sur les plateformes au risque d'y contracter bronchites et pleurésies alors que les compartiments aux fameux coussins restent vides ?

Ce serait de l'inhumanité !

Ces lecteurs nous demandent si dans d'autres villes, les trams ne sont pas obligés en cas d'encombrement d'abriter en première classe les voyageurs nantis d'un billet de seconde classe ? Nous l'ignorons. Le règlement ne figure pas comme c'est l'habitude au verso des billets délivrés par les receveurs.

Il semble toutefois, puisque cela se fait partout, qu'il doive en être ainsi, sauf stipulations contraires dans le contrat des chemins de fer vicinaux.

Toute difficulté serait en tout cas évitée si la direction en revenait à l'ancien système dont nul ne se plaignait.

L'AMI DE L'ORDRE 15/1/1918

PROFONDEVILLE

Les habitants de Profondeville se plaignent, et avec raison.

Les trams partant de Namur chaque soir à 9 heures cessent leur trajet à Wépion-Dépôt.

Dernièrement, trois trams par semaine circulaient les lundi, mercredi et samedi, puis tout-à-coup plus rien. Quel en est le motif ? Mais qui connaissait ces trams ? Leur horaire n'a jamais figuré sur aucun guide quelconque. Et à peine achalandés on les supprime !

Le train de Bruxelles étant remis à son ancien horaire, le tram de 9 heures donnerait donc comme par le passé correspondance à la ligne de Charleroi et à celle de Bruxelles. Nous ne demandons, disent les profondevillois, pas un service régulier, mais simplement un tram par semaine qui nous conduirait au point terminus. Ce n'est pas ce prolongement de trajet d'une durée aller et retour de 15 minutes qui porterait préjudice à la société, tout en rendant d'immenses services aux habitants de Tailfer, Profondeville, Lustin, etc.

La saison que nous traversons pendant ces temps de guerre est suffisamment pénible pour ne pas encore nous créer d'autres difficultés tout à fait volontaires.

Accepter cette demande des profondevillois ne serait en soi qu'accomplir un devoir humanitaire.

Un groupe de profondevillois.

L'AMI DE L'ORDRE 14/2/1918

NOS VICINAUX UN GRAVE DANGER

Entre Malonne-Port et Malonne-Malpas, on procède à des essais de voitures motrices nouvellement réparées. Nous signalons à la Société Mosane le danger qu'il y a à effectuer ces essais durant les heures de trafic ordinaire.

Mardi dernier, à 6 heures du soir, une de ces motrices dévallait à toute vitesse venant du Pensionnat, alors qu'au moment-même le tram qui

quitte Namur à 5 h. 25 devait franchir la même voie. Par un hasard heureux, celui-ci stationna quelques instants au bas de la côte. Sinon, une rencontre eut été inévitable, car la configuration du terrain empêche les conducteurs de sa voir à longue distance.

L'année dernière, à un des tournants de la côte, deux motrices se trouvèrent subitement face à face. Les voyageurs épouvantés sautèrent de la voiture et roulèrent dans le fossé. C'est miracle qu'il n'y ait pas eu de victimes.

Semblable accident pourrait se reproduire avec des suites moins bénignes. Donc, attention !

L'AMI DE L'ORDRE 15/4/1918
CHEMINS DE FER VICINAUX

A partir du 15 courant, le tram électrique quittant Namur pour Belgrade à 6 h.15 du soir et son retour à 6 h.30 sont supprimés.

Par contre, un nouveau tram partira de Namur pour Belgrade à 6 h.35 du soir pour Belgrade avec retour pour Namur à 6 h.55.

A partir de la même date, l'heure estivale sera observée.

L'AMI DE L'ORDRE 31/7/1918
AUX VICINAUX

Depuis quelques semaines, le tram n° 2 a son terminus au Parc de La Plante.

Les nombreux clients de la société des vicinaux sur cette ligne seraient fort heureux si le terminus était reporté à La Pairelle ou tout au moins à la rue des Ecoles. Cette amélioration pourrait être réalisée sans aucune modification des horaires.

L'AMI DE L'ORDRE 4/9/1918
HUY ACCIDENT DE TRAM

Hier, à Saint-Georges, Mme Rorive, âgée de 81 ans et sourde, n'entendit pas arriver le tram et fut renversée par celui-ci.

Elle a eu une jambe et un bras fracturés et des lésions nombreuses. Elle n'a pas tardé à succomber.

L'AMI DE L'ORDRE 11/9/1918

UN TRAM A LA DERIVE

Hier après-midi, place de la Station, on avait détaché la motrice d'un tram en oubliant de serrer les freins des voitures remorquées.

Celles-ci se mirent à rouler avec une vitesse qui ne tarda pas à s'accélérer, et allèrent se jeter sur un autre tram.

Tout se réduisit heureusement à quelques contusions bénignes et à quelques vitres brisées.

LA PROVINCE 4/1/1919

AUX VICINAUX

Sous prétexte de la mise en circulation d'un service entre Belgrade et le Fg St-Nicolas, la direction des vicinaux supprime la voiture balladeuse aux trams du Fg St-Nicolas à Salzinnes-Trieux.

Cette suppression provoque quotidiennement un encombrement invraisemblable de la voiture motrice surtout aux heures de midi.

En effet, le service Fg St-Nicolas n'allège nullement l'autre ligne utilisée spécialement par les habitants de Salzinnes.

Espérons sans trop oser y croire que les dirigeants des vicinaux auront l'intelligence d'ordonner à nouveau l'emploi d'une seconde voiture.

LA PROVINCE 12/1/1919
AVANCEZ L'HORAIRE S.V.P.

Des riverains de la ligne vicinale Onoz-Spy-Namur nous demandent d'insister auprès de la direction des vicinaux pour qu'on veuille bien avancer de 3/4 d'heure ou d'une 1/2 heure le tram qui arrive à 11 h.35.

La plupart des établissements et administrations fermant à midi, ils ne disposent pas du temps nécessaire pour faire leurs courses.

LA PROVINCE 15/1/1919

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS DE NAMUR

Le syndicat des Services Publics de Namur invite tous les ouvriers et agents faisant partie des services gaz-électricité, eaux, tramways, ouvriers et agents de ville à assister à la grande assemblée syndicale qui se tiendra le dimanche 19 janvier à 2 heures au Café Royal, place du Théâtre.

LA PROVINCE 1/2/1919

MISE A GRANDE SECTION DE LA LIGNE VICINALE JAMBES-HUY

La réunion des bourgmestres et délégués des communes ainsi que des industriels mosans, tenue à l'Hôtel de Ville d'Andenne le 26 janvier dernier, a pleinement réussi.

Plus de quarante intéressés assistaient à cette séance et ont souligné l'exposé des avantages à en résulter pour nos exploitations et usines.

Messieurs Rigot et Desoignies, ingénieurs de la ligne, nous ont fait l'honneur de nous venir en aide en nous exposant la marche à suivre et les réalisations techniques de ce travail.

Le concours des autorités compétentes nous paraît assuré. En effet, l'Etat, la Province et les communes comprendront qu'il s'agit non seulement des intérêts de la société des Vicinaux à qui l'augmentation du trafic assurera des bénéfices considérables, mais aussi des intérêts généraux du pays par suite de l'activité nouvelle qui en sera immanquablement la conséquence.

LA PROVINCE 7/2/1919
LES TRAMS

On nous écrit:

" Sur la ligne Wépion-Namur, il arrive souvent que les arrêts "Caracole", "Rue des Ecoles" et "Parc" ne soient pas respectés. Messieurs les wattmen et receveurs ne se soucient pas s'il y a ou non des voyageurs à descendre.

Dernièrement, un campagnard, qui devait descendre rue des Ecoles, est allé jusqu'au Pont de Jambes.

Il existe cependant une direction aux Vicinaux et aussi un règlement.

Pour éviter les encombrements, pourquoi ne pas mettre deux trams à midi à Namur-Station et également deux à Wépion revenant à 2 heures à Namur et aussi un second tram au départ de Namur à 4 heures ?

Est-ce le personnel qui manque ? Il y en a tant qui demandent à travailler, mais seulement, il s'agit de les payer convenablement.

Les motrices ne doivent pas manquer puisque avant l'armistice ce deuxième tram de quatre heures existait. Il est vrai que les allemands n'avaient qu'à commander.

Un abonné".

LA PROVINCE 8/2/1919
NOS TRAMWAYS

Les trams électriques Salzinnes-Fg St-Nicolas continuent à être encombrés de façon fort préjudiciable à la bonne marche du service.

Le public se plaint des continuelles bousculades et les receveurs et wattmen doivent travailler dans des conditions déplorables.

Quand donc la direction se décidera-t-elle à mettre à tous les voyages, ou tout au moins à ceux des heures de midi et du soir, une voiture remorque ?

LA PROVINCE 15/1/1919

NOS VICINAUX

Malgré les plaintes continuelles, le tram arrivant à la gare vers 10 heures le 13 courant a passé les arrêts de la rue des Ecoles et du Parc sans s'arrêter.

A la rue des Ecoles, il y avait une vingtaine de voyageurs, parmi lesquels des abonnés qui ont dû se résigner à faire le trajet à pied.

Ces faits se reproduisent assez souvent et malgré les réclamations la société ne fait rien. Ne connaissez-vous pas un moyen d'obliger cette administration à exécuter ses obligations et à respecter les clauses et conditions du cahier des charges de la concession ?

Nous ne savons trop quel moyen il y aurait lieu d'employer contre une administration aussi butée et aussi peu soucieuse des droits du public que celle qui régit actuellement nos chemins de fer vicinaux.

Ainsi que nous l'avons dit, il règne au sein de cette administration une anarchie incroyable. C'est à tous points de vue le régime du gachis et le personnel est laissé libre d'agir à sa guise ou au moins n'est pas suffisamment surveillé.

Il y aurait peut être un moyen: la grève des voyageurs, mais le public voudra-t-il s'imposer les petits sacrifices que cette grève nécessiterait ?

LA PROVINCE 20/2/1919

AUX TRAMWAYS

La Ville ne pourrait-elle intervenir ou forcer au besoin la Mosane à organiser plus de trams ?

Plus de la moitié des voyageurs doivent rester debout sur les plateformes, sur les marchepieds et même sur les buttoirs. Bien qu'ils payent le gros prix, combien de voyageurs ne trouvent pas place ? Il est certain que s'il y avait une dizaine de trams en plus sur la ligne Wépion-Profondeville, les recettes seraient doublées et l'administration pourrait améliorer un peu le sort de ses employés.

Je profite de l'occasion pour inviter le personnel à respecter le numéro des motrices indiquant les lignes qu'elles empruntent. J'ai vu des étrangers dévoyés à cause de cela.

Taquin.

LA PROVINCE 27/2/1919

MONSIEUR SANS-GÈNE

Le sans-gêne de ces Messieurs continue. C'est ainsi que hier le tram de 14 heures a brûlé l'arrêt si important du Parc de La Plante où attendaient une dizaine de voyageurs et où une dame et une petite fille devaient descendre. Je les ai vues rebrousser chemin en se lamentant.

Si ces Messieurs veulent prétendre que ce tram était comble, je leur ferai remarquer que le même mal se reproduit tous les jours à la même heure et qu'il serait sage d'y porter remède.

Si on ne peut ajouter une ou deux remorques, pourquoi ne pas faire deux trams comme à 8 heures du matin ?

C'est pis encore au tram de 4 h.10 à la Gare. Ce tram est pris d'assaut par tous les gosses rentrant de l'école. Des accidents se produiront certainement. Pourquoi à cette heure aussi ne pas organiser deux trams comme cela se faisait autrefois ? Ce serait sans doute trop simple de prendre des mesures aussi sages et aussi justes.

Ah, Monsieur l'Ingénieur, vous n'auriez pas osé montrer un tel "jemenfoutisme" du temps des boches. Mais prenez garde. Vous avez vu comment on a mis la Société du Gaz à la raison.

Taquin.

LA PROVINCE 26/3/1919

LESVES LES VOYAGES EN TRAM

Il est triste de constater que des mesures ne sont pas encore prises pour rendre moins désagréables les voyages sur la ligne vicinale Lesves-Namur.

Ainsi, jeudi, les voyageurs se trouvaient dans une voiture non chauffée et où il pleuvait abondamment par le toit.

On a dû ouvrir des parapluies pour se protéger !

LA PROVINCE 27/3/1919

LES PROCÉDES DE LA SOCIÉTÉ DES VICINAUX

<p>Les procédés de la Société des Vicinaux</p> <p>Nous avons reçu la lettre suivante qui nous paraît retracer très exactement la situation arbitraire qui existe actuellement en matière de tarifs et d'abonnements de la Société des Vicinaux :</p> <p>« Dans votre n° du 23 courant, vous publiez l'arrêté royal autorisant l'Administration des Vicinaux à augmenter ses tarifs. Avec raison, vous faites remarquer que à Namur, c'est fait depuis longtemps. Cette augmentation qui ne doit se produire que dans 8 jours, était donc illégale et en toute justice on devrait rembourser les sommes perçues indûment.</p> <p>L'arrêté ne parle pas des abonnements : il serait intéressant de savoir si la Société exploitante va suivre le système instauré pendant la guerre ? »</p>	<p>L'acte de concession porte que les abonnements se feront par kilomètre au prix de la 2^e classe des Chemins de fer augmenté de 25 %.</p> <p>La Société ne pouvant augmenter ces prix a, dans le but d'éluder la loi, décidé qu'elle ne donnerait des abonnements que par quatre sections. Les abonnés qui n'empruntent que 2 ou 3 sections doivent donc payer le prix pour 4 sections. Je ne sais comment qualifier un procédé semblable.</p> <p>Esperons que les abonnés ne se laisseront plus imposer des conditions aussi draconiennes et que, le cas échéant, l'Administration communale usera de son autorité pour empêcher cette illégalité, et qu'elle fera avec les Vicinaux comme elle a fait avec la Société du gaz. »</p>
--	---

LA PROVINCE 23/4/1919

MORVILLE UN HOMME ELECTROCUTE

Dans la nuit de samedi à dimanche, le nommé Louis Lamis avait pénétré dans la station abandonnée du Vicinal à Morville. Il reçut une décharge électrique qui le fit tomber à cheval sur une dynamo.

Affreusement mutilé, ayant notamment le bras droit momifié par le courant, il fut transporté à l'hôpital civil. Son état est désespéré.

Il est marié et père d'un enfant.

LA PROVINCE 1/6/1919

ACCIDENT A WEPION

A Wépion-Fourneau, Mr Robert, ouvrier aux Vicinaux, réparait les fils du trolley électrique lorsqu'il fit une chute.

La jambe fracturée, il a été transporté à l'hôpital civil.

LA PROVINCE 3/6/1919

OHE M. DE SOIGNIES

L'administration des Vicinaux continue à se moquer du public.

Ce matin, le tram partant pour Wépion à 12 heures 40 est passé place Kekeljan sans s'arrêter, malgré la présence d'une dizaine de voyageurs se rendant à la Plante.

Le conducteur ne peut pas invoquer le tram plein, car il n'y avait pas plus de quinze voyageurs dans la voiture.

On se demande dans quel but cette administration se plait à tracasser continuellement le public.

Un abonné.

LA PROVINCE 13/6/1919

GREVE DES TRAMWAYS

Le personnel de la ligne Namur-Fleurus n'a pas pris son service ce matin

Aucun tram n'a roulé sur cette ligne aujourd'hui.

Aucun mécanicien ni aucun chauffeur n'était à la besogne. Seuls sont présents les receveurs.

Les agents espèrent sinon satisfaction du moins une amélioration sensible de leurs salaires.

LA PROVINCE 14/6/1919

FIN DE GREVE

La grève des tramways est terminée.

Les grévistes n'obtiennent pas tout ce qu'ils réclamaient, à peu de choses près.

D'une manière générale, l'augmentation sur les salaires d'avant guerre varie entre 100 et 125 %.

La Société a en outre laissé entendre que la situation du personnel; pourrait vraisemblablement être améliorée encore dans l'avenir.

C'est donc la fin de la grève dans les transports publics.

LA PROVINCE 4/7/1919

DEUX ACCIDENTS DE TRAMWAYS

Mardi matin, au coin des rues de l'Ange et de la Croix, un tram a tamponné un chariot conduit par Mr Mathieu Bodart au service de Mr Corbiaux, marchand de charbon. Le cheval engagé entre la motrice et la baladeuse s'en est tiré sans aucun mal et cet accident n'a eu comme conséquence que la destruction de la porte de la maison Hubeaux.

A peu près à la même heure, une autre voiture motrice a écrabouillé rue du Pont une brouette abandonnée sur la voie par un paysan.

LA PROVINCE 29/7/1919

LE TRAM JAMBES ST-SERVAIS

A partir du 1er août prochain, le service des voitures Jambes-Saint-Servais sera intensifié de façon à réaliser une circulation toutes les 20 minutes au lieu de 30.

LA PROVINCE 21/8/1919

COLLISION

Hier, 19 courant, vers 4 heures, un civil belge conduisant un camion anglais remontait la rue de l'Ange à allure exagérée.

Voulant à un moment donné éviter une auto venant dans sa direction, il alla se jeter sur un tram n° 4 descendant vers la Grand-Place.

Le choc fut terrible, mais tout se borne heureusement à des dégâts matériels toutefois importants.

LA PROVINCE 28/8/1919

LA FOUDRE

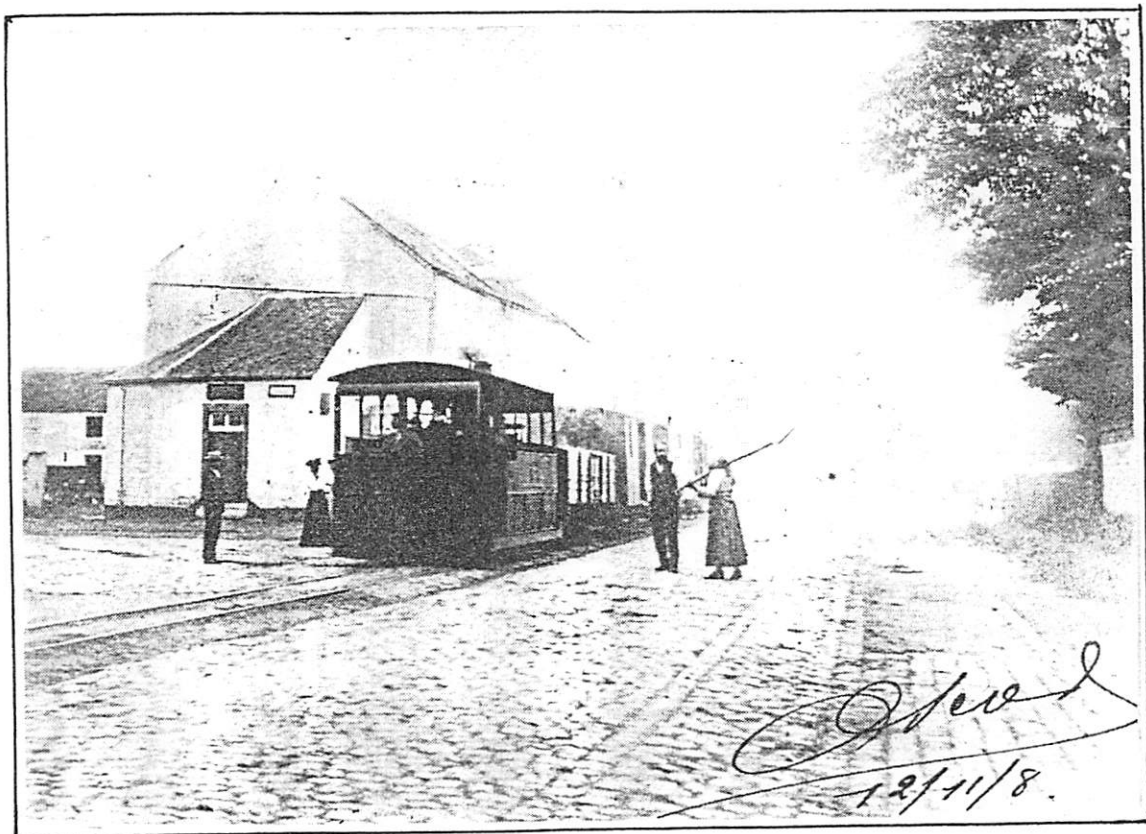
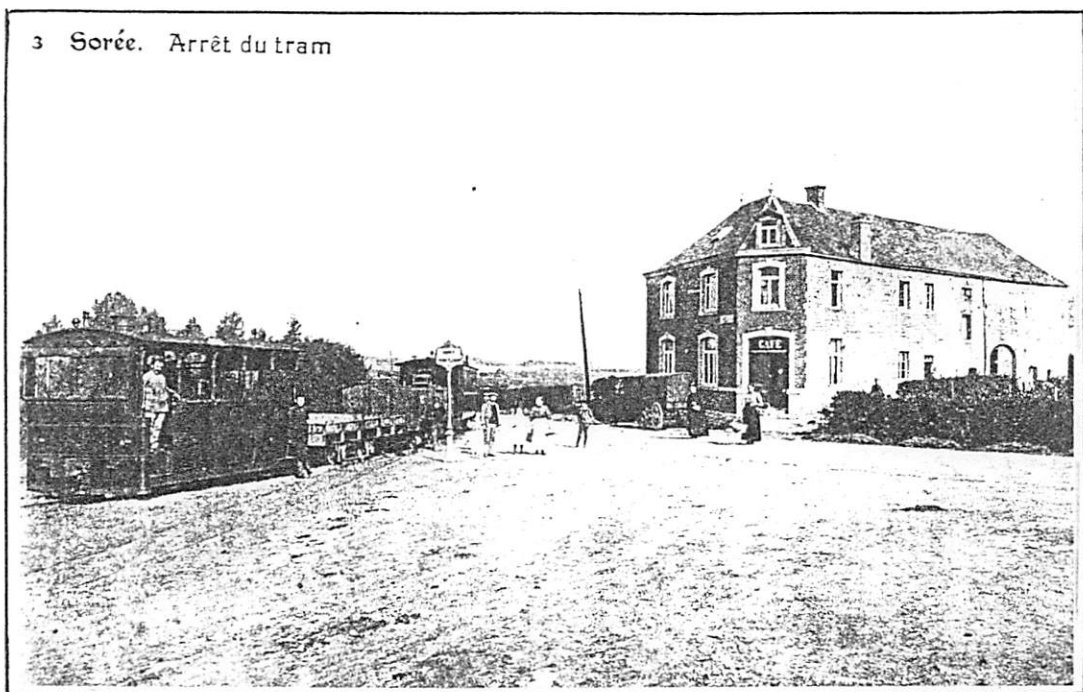
Au cours de l'orage de mardi, la foudre est tombée sur un pylone du tram électrique boulevard Mélot.

Elle a troué le fût du pylone comme l'aurait fait un éclat de bombe, puis s'est perdue dans le sol.

Le fil de garde du trolley a été brûlé sur une assez longue distance.

On ne signale aucun accident de personnes.

3 Sorée. Arrêt du tram



TRAM A VAPEUR A SOREE ET A TEMPLOUX

LA PROVINCE 6/9/1919

COLLISION

Jeudi, vers 2 heures après-midi, un officier anglais, le lieutenant Kelly, roulant à moto à une allure exagérée, est allé se jeter sur le tram Namur-Profondeville, en face de la librairie Hero-Wuillot, à la Gare.

L'officier et sa machine furent entraînés sous la voiture motrice dont le wattman avait heureusement pu serrer les freins.

Il fallut de longs efforts pour retirer homme et machine de dessous la lourde voiture.

Le lieutenant s'en est tiré avec quelques égratignures. Il n'en est pas de même de la moto qui a été réduite en miettes.

Au moment de la collision, un cycliste, Mr Léon Gérard, de Jambes, qui suivait le tram, fut surpris par l'arrêt et vint briser sa machine contre la balladeuse. Il n'y a eu fort heureusement que des dégâts matériels.

LA PROVINCE 8/9/1919

COLLISION

Un tram est entré en collision vendredi vers 6 heures du soir avec un tombereau, au coin de la rue de l'Ange et de la rue de la Croix.

Le cheval conduisant le tombereau a été renversé, mais il n'y a eu aucun dégât matériel.

LA PROVINCE 11/9/1919

ACCIDENT DE ROULAGE

Mercredi, vers 8 heures 30, une lourde tapissière passait, traînée par des chevaux, place d'Omalius, quand le conducteur, voulant faire sortir son attelage de la voie du tram, une roue du véhicule se brisa.

Il en résulta une certaine interruption dans la marche des trams de et vers Salzinnes. Mais heureusement, elle ne dura pas longtemps, le conducteur de la tapissière ayant pu faire assez rapidement le transbordement du chargement de celle-ci.

LA PROVINCE 12/10/1919

ACCIDENT DE VOITURE

Vendredi, à 6 heures 20 du soir, un tram venant de Namur est entré en collision à hauteur de la rue des Ecoles à La Plante avec une voiture qui le précédait, conduite par Mr Lejeune, de Lavaux-Ste-Anne.

Le tram n'a pu s'arrêter à temps.

La voiture renversée a eu ses ressorts et ses essieux brisés. Tout se borne à des dégâts matériels.

LA PROVINCE 16/10/1919

MALONNE

La F.N.C., section de Malonne, organise des festivités patriotiques ce dimanche 19 courant.

Un tram quitte Namur à 12 heures 20. Des trams spéciaux ont été demandés.

LA PROVINCE 21/10/1919

ACTE DE PROBITE

Vendredi soir, le wattman Ernest Robert a trouvé dans une des voitures du tram de 20 heures 15 se dirigeant vers Wépion, un portefeuille contenant des papiers, des photos et de l'argent, qu'il s'est empressé de remettre le lendemain matin à son propriétaire.

Nous félicitons Mr Robert pour son acte de probité.

LA PROVINCE 24/10/1919

MORTEL ACCIDENT DE TRAM

Mercredi soir, vers 7 heures, un tram venant de Saint-Servais a renversé à hauteur du tunnel de Ste-Croix Mr Ernest Ceressia, commis au commissariat d'arrondissement.

Le malheureux fut pris sous les roues et eut un pied sectionné. Il est mort vers 3 heures du matin.

Les causes de l'accident sont assez confuses. Il régnait au moment de l'accident une obscurité presque complète et Mr Ceressia était atteint de surdité.

LA PROVINCE 31/10/1919

CHEMINS DE FER VICINAUX

Un arrêté ministériel du 9 octobre a approuvé les plans d'emprises afférents à des terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer vicinaux ci-après:

Namèche-Assesse-Evrehailles(Bauche): communes de Namèche, Maillen, Florée, Evrehailles, Courrière et Crupet.

Andenne-Sorée-Ciney: communes de Ohey et Havelange.

LA PROVINCE 28/11/1919

NETTOYEZ S. V. P.

La moitié de la place de la gare est un cloaque infect.

Toute la partie de la place comprise entre les voies du tram et les bâtiments de la Station est d'une saleté repoussante.

Le nettoyage de cette partie de la place incombe à la société des Vicinaux.

C'est du reste elle qui crée la saleté en venant nettoyer ses machines en plein coeur de la place. C'est d'une désinvolture inouïe.

La S.N.C.V. fait la sourde oreille à toutes les réclamations.

Nous allons être obligés de la rappeler tous les jours au respect de ses obligations les plus élémentaires.

LA PROVINCE 9/12/1919

BROYE PAR LE TRAM

Un terrible accident s'est produit samedi à 7 heures 10 du soir au passage à niveau de Seilles, sur le vicinal Seilles-Forville.

Un ouvrier de Burdinne, nommé Husson, âgé de 20 ans, avait dû rester debout sur le marchepied de la voiture qui était déjà comble.

Or, au passage à niveau, il y a un poteau à peine distant de 20 centimètres du marchepied de la voiture. Le malheureux a été jeté à bas et a roulé sous les roues qui lui ont broyé la tête et les deux jambes.

C'est le dixième accident survenu de la même manière au même endroit depuis une dizaine d'années que la ligne existe.

-----.